

**Projet de conservation
des données qualitatives des sciences sociales
recueillies en France auprès de la "société civile"**

**Rapport présenté au Ministère délégué
à la Recherche et aux nouvelles technologies
en Avril 2003**

Françoise CRIBIER
Avec la collaboration d'Élise FELLER

CNRS-EHESS, Lasmus, UMR 8097

Mis en ligne sur le site du Lasmus (Unité mixte CNRS-EHESS-Université de Caen) en août 2005, à la demande du Ministère.

Transféré en juin 2006 sur le site du Centre Maurice Halbwachs (Unité mixte CNRS-EHESS-ENS-Université de Caen) qui a succédé au Lasmus depuis le 1/1/2006.

Au printemps 2003, un rapport a été remis par le LASMAS au Ministère de la recherche. Il portait sur la question suivante :

**Projet de conservation des données qualitatives
des sciences sociales
recueillies en France auprès de la "société civile"**

Réalisé par Françoise Cribier, avec la collaboration d'Elise Feller, ce long document (tome I, le Rapport et ses 4 annexes , 120 p. ; tome II, les collectes, 140 p.) faisait le point sur un sujet délicat : la majorité des données qualitatives réunies depuis quarante ans ont disparu, peu d'entre elles sont conservées dans de bonnes conditions (c-à-d complètes et documentées), et un très petit nombre seulement a pu servir à de nouvelles recherches.

Ce rapport, dont nous mettons en ligne le tome 1, analyse d'abord l'histoire de ces données, leur apport aux sciences sociales, la situation actuelle de la conservation et la carence des institutions, et examine ce qu'il serait possible de faire (31 p.).

Des annexes étoffées présentent ensuite:

- 1 - les conditions juridiques de la conservation et de la mise à disposition (20 p.).
 - 2 - les rapports des chercheurs à leurs données, selon les disciplines (29 p.)
 - 3 - les expériences des pays étrangers, et notamment le Royaume Uni, la Suisse, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada (36 p.).
- La 4^e annexe est une brève présentation de 4 rapports récents sur ces questions (3 p.)

Les 58 analyses de collectes réalisées en France, qui constituaient le tome 2 du rapport, et dont la liste figure à l'annexe 2, pourront être communiquées aux demandeurs avec l'accord de leurs auteurs.

C'est le texte de 2003 qui est mis en ligne sur le site du CMH, et les mises au point postérieures, signalées comme telles, portent seulement sur les sites web, le bilan 2005 des collectes en Grande-Bretagne, la présentation d'un Colloque mis en ligne en 2004, celle d'un Guide corpus oraux mis en ligne en 2005.

André Grelon, Directeur du Centre Maurice Halbwachs, juin 2006

La sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales collectées auprès de la "société civile"

Introduction : Une mission du Ministère de la Recherche	4
1 – Quelles données prendre en considération ?	7
1-1 Les données qualitatives existent sous bien des formes.	7
1-2 Champs disciplinaires	9
1-3 Champ géographique.	9
2 - L'apport des données qualitatives	10
2-1 Un matériau "supérieur"?	10
2-2 Des objections à lever	11
3 - Les raisons de conserver et valoriser les données qualitatives	13
3-1 La "revisite" des matériaux.	13
3-2 Une réflexion méthodologique sur des disciplines	13
3-3 La complémentarité entre qualitatif et quantitatif.	14
3-4 Les arguments des producteurs de données	15
4 - L'état des matériaux qualitatifs	16
4-1 Les chercheurs en sont généralement les détenteurs	16
4-2 La carence des institutions	17
a- L'insuffisante prise en charge du problème par les milieux de la recherche.	18
b- Les Archives publiques se sont longtemps peu intéressées à ces matériaux.	21
c- Le réseau des "dépôts" en milieu académique est peu développé	21
5 - La construction du projet	22
5-1 Les objectifs	22
5-2 Le dispositif doit être national, avec des relais multiples	23
5-3 Une base documentaire unique.	24
5-4 Un Comité scientifique	26
5-5 Des dispositions et des moyens complémentaires	27
Conclusion	28
Liste des personnes consultées	29 à 31

Annexes :

Annexe 1, Les problèmes juridiques, 19 pages.

Annexe 2, Les chercheurs et leurs données qualitatives : état des lieux, une enquête auprès des collecteurs, 28 pages.

Annexe 3, La situation de la conservation et de la mise à disposition dans quelques pays avancés, et liste de sites européens, 36 pages.

Annexe 4, Présentation rapide de 3 rapports récents (archives orales, entretiens en sociologie, conservation du son), 3 pages.

Introduction : Une mission du Ministère de la Recherche

"L'historien n'interroge jamais que des épaves, et ces rares débris proviennent à peu près tous de monuments dressés par le pouvoir ; tout le primesautier de la vie lui échappe, mais aussi tout le populaire ; seuls se font entendre les hommes qui tiennent entre leurs mains l'appareil de l'État"

Georges Duby¹

Le Ministère de la Recherche nous a demandé de réfléchir aux façons de préserver les données qualitatives de type biographique issues des enquêtes conduites en grand nombre, depuis trente ans et plus, auprès des populations vivant en France. Ces enquêtes donnent à voir les expériences de vie de "gens ordinaires", permettent de suivre les trajectoires sociales des sujets, de comprendre leurs stratégies. Quand on sait les interroger, et les écouter, les gens nous disent "l'existence des individus réels", et "un monde social se met en mouvement"². Ces enquêtes montrent à la fois "ce que les hommes et les femmes ont fait de leur vie, et ce que leur vie a fait d'eux"³.

Mais les enquêtes, les entretiens qui ont donné la parole à des anonymes, une fois publiés les textes, articles ou rapports qu'ils ont alimentés, n'ont fait que rarement l'objet d'une conservation propre. Certes quelques associations y ont veillé, comme ATD Quart-Monde ou SIDA Mémoire qui ont gardé les très beaux témoignages recueillis dans un souci militant, c'est-à-dire à la fois de formation de militants et de désir de porter à la connaissance de la société ces mondes que constituent le "quart-monde" ou les malades qui souffrent du SIDA. Ni les Universités, occupées à accueillir un nombre grandissant d'étudiants, et qui n'avaient en général ni la place, ni le temps, ni le goût pour cette conservation, ni le CNRS, dont les équipes de recherche étaient temporaires, ni la plupart des grands établissements scientifiques, ni les organismes financeurs, publics ou privés, ne se sont vraiment intéressés aux enquêtes réalisées chez eux, ou financées par eux, sauf exceptions. Ils ne les ont pas demandées, n'ont guère encouragé les producteurs à les conserver, et n'allaient donc pas se préoccuper de leur devenir.

Rares sont les chercheurs qui ont organisé un dépôt de leurs archives, les ayant classées et documentées. Bref, beaucoup d'enquêtes ont disparu, beaucoup d'autres sont inaccessibles, et quant à celles, peu nombreuses, qui ont été déposées dans un centre

1 Georges Duby, *Les trois ordres, ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, Paris, 1978, p.18.

2 Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, PUF, 1990, 530 p.

3 Françoise Cribier, *Une génération de Parisiens arrive à la retraite*, ronéoté, Cnrs, 1978, 468 p.

d'archives, un Écomusée, une bibliothèque, ou autre, bien peu de gens savent qu'elles l'ont été, et où!

De sorte que nous assistons, impuissants, à la disparition d'une grande partie de cette moisson. Des enquêtes de qualité que les chercheurs auraient voulu lire parce qu'ils en avaient entendu parler ou avaient lu une publication qui les utilisait, sont difficiles à localiser, plus difficiles encore à consulter, bien souvent égarées, voire détruites. Sans parler des enquêtes dont l'existence est pratiquement inconnue de la communauté scientifique, parce que n'ayant fait l'objet que d'une "publication grise".

C'est un gâchis considérable de sources encore rares, que, pour la première fois dans l'histoire, le 20^e siècle s'est attaché à produire ou rassembler. Ces données font partie de la richesse patrimoniale d'une nation. Elles constituent aussi un matériau précieux pour la compréhension des sociétés, et pour le développement de l'ensemble des sciences sociales - et pas seulement de l'histoire, utilisatrice traditionnelle des archives. Les sciences humaines ont eu, depuis près de 40 ans, le désir et les moyens d'accumuler ces matériaux, notamment grâce aux progrès des effectifs de chercheurs, et aux progrès des techniques de l'enregistrement du son et de l'image. L'urgence du débat d'aujourd'hui tient au fait que le monde de la recherche n'a pas vraiment pris conscience de la question. Et comme le monde des archives n'a commencé à s'y intéresser que récemment, notre pays ne s'est pas doté d'une vraie politique d'archivage scientifique des données qualitatives, comme ont su le faire d'autres pays avancés.

Le souci de conserver la mémoire du travail scientifique (dans sa production de données, la publication de ses résultats, ses processus de recherche) n'est pas nouveau. Il prend depuis quelques décennies une forme plus exigeante, et nous assistons dans de nombreux domaines à une prise de conscience d'une partie des chercheurs et des institutions, avec une floraison d'initiatives en vue de conserver, valoriser, réutiliser les produits de la recherche⁴. Pourtant une catégorie de matériaux, moins prestigieux que les papiers des savants reconnus, plus éloignés du pouvoir que les enquêtes quantitatives souvent directement liées à l'État, semble pour l'instant rester dans l'obscurité : les données qualitatives recueillies par les sciences humaines, sous forme d'enquêtes auprès des populations, et souvent sous forme d'entretiens. La multiplicité et la richesse de ces données, le caractère fragile de leurs supports appelleraient pourtant une mobilisation rapide.

⁴ Citons dans le domaine des sciences exactes Histoire et Mémoire de l'Académie des sciences, Guide de recherches, ss dir. de Eric Brian et Christiane Demaulenaere-Douyère, éd. Lavoisier, Paris 1996, dans celui de la démographie historique, Isabelle Séguy, La Population de la France de 1670 à 1829, L'enquête Louis Henry et ses données, INED, 2001. Évoquons aussi le grand intérêt qui a existé à partir de la fin des années 1970 pour ce que l'on a appelé les archives du monde du travail, et qui a concerné Archives de France, Ecomusées, CCSTI, CNRS, Bibliothèques, etc. Toutefois cet intérêt n'a pas concerné les entretiens, que l'on ne s'est pas soucié à l'époque de conserver.

Partout *les données quantitatives*, souvent de grande ou très grande ampleur, et indispensables à la fois à l'administration et à un large ensemble de recherches, ont été les premières à être sauvegardées, et au moins partiellement diffusées, même si l'analyse des données individuelles restait, remarque Roxane Silberman inaccessible à la majorité des chercheurs⁵.

Et partout un grand nombre des *données qualitatives* sont irrémédiablement perdues, tandis que d'autres, mêmes anciennes, n'ont été sauvées que par l'opiniâtreté de leurs créateurs, ou par l'initiative d'un technicien, archiviste ou documentaliste de leur institution, et que quelques organismes spécialisés réussissaient (notamment en anthropologie, en architecture, en archéologie) à sauver, documenter, classer, archiver et mettre à disposition de la communauté des ensembles de données de grande valeur. Mais aucune politique de conservation générale n'a été pensée.

Il nous a semblé nécessaire de réfléchir

- 1- aux catégories de matériaux à sauvegarder⁶
- 2- à l'apport des données qualitatives
- 3- aux raisons qui plaident pour leur conservation et leur valorisation
- 4- aux carences actuelles dans ces domaines
- 5- aux actions à engager pour que se développe en science sociale une culture de la conservation susceptible d'assurer la pérennité des données, la cumulativité des recherches et une réflexion sur les sciences sociales.

Nous présentons en annexes des développements spécifiques, qui analysent :

- Les problèmes juridiques à résoudre (18 p.),
- Les rapports des chercheurs avec leurs données, selon les disciplines (28 p.),
- Les exemples étrangers de conservation de données qualitatives(36 p)..
- Enfin nous présentons brièvement 3 rapports récents préparés ces dernières années sur ces sujets

⁵ Roxane Silberman, Les sciences sociales et leurs données, Rapport à M. le Ministre de la Recherche, juin 1999, à télécharger sur

<http://www.education.gouv.fr/rapport/silberman/telechar.htm>. Ce rapport figure aussi sur le site du Centre Maurice Halbwachs, Paris-Jourdan

⁶ On trouvera dans l'annexe 2, p. 3 à 7, une analyse de l'apparition des divers types de données qualitatives, selon les disciplines.

1 – Quelles données prendre en considération ?

1-1 Les données qualitatives existent sous bien des formes.

Il s'agit de paroles recueillies, à l'oral ou par écrit, et donc de données textuelles, mais aussi de notes, de documents annexes, de photos, d'images, de dessins ou croquis, d'enregistrements audio et vidéo, de carnets de terrain de l'observateur (alors ethnologue le plus souvent). Comme on l'a dit plus haut, on s'intéresse ici aux paroles venues de la société civile, et en particulier venues de ceux qui n'ont que rarement la parole. Ces données ont été recueillies presque toujours par un "enquêteur", dans une relation à deux⁷. Nous excluons donc les autobiographies, qui constituent un autre type de document, fort précieux et beaucoup plus rare, pour lequel Philippe Lejeune a fait un travail remarquable d'analyse, de collecte auprès des auteurs, et de conservation⁸.

Les récits de vie et les enquêtes par entretien de type biographique, enregistrées depuis près d'une quarantaine d'années, entrent évidemment dans le champ, comme les entretiens thématiques approfondis, qu'ils portent sur le travail, la famille, la sexualité, l'habitat, la précarité, la maladie, le rapport aux lieux, les âges de la vie. Très peu ont été publiés, ou mis à disposition. D'autres enquêtes, souvent ethnologiques, se font par des contacts nombreux avec des sujets, des ménages, des groupes, sans que le chercheur n'enregistre ni même ne prenne de notes en leur présence : il rédige dans un second temps des textes reconstitués, des remarques, des réflexions, des journaux de terrain, et la méthode donne elle aussi de très bons résultats.

⁷ Il arrive aussi qu'un questionnaire postal soit rempli sans aide par l'enquêté, sollicité de répondre aussi à des questions ouvertes, et de donner son opinion en quelques lignes sur tel ou tel sujet. Certaines données de ce type ont donné lieu à des analyses remarquables. Mais pour nous les récits de vie recueillis au magnétophone sont des "auto" biographies à part, même publiées sous ce nom, puisqu'elles résultent du questionnement d'un autre.

⁸ Philippe Lejeune, connu pour ses analyses des autobiographies d'écrivains, se passionne pour les textes autobiographiques des gens ordinaires, et a constitué à Ambérieu une association qui accueille les récits, écrits, journaux personnels et correspondances que des personnes veulent bien, de leur propre initiative, lui confier : **Association pour l'autobiographie** (APA), Ambérieu-en-Bugey (01). L'APA, où 50 lecteurs se consacrent au travail de lecture des textes, font des comptes rendus, indexent, publie des catalogues raisonnés d'autobiographies : 7 volumes de Garde-mémoire ont été réalisés; et un fonds exceptionnel de 2000 textes autobiographiques est consultable à la *Médiathèque d'Ambérieu-en-Bugey* Site : www.sitapa.free.fr

Un grand nombre d'entretiens enregistrés - mais pas tous - ont été retranscrits, et la plupart l'ont été correctement. Mais ce qui se passe au cours d'un entretien n'est pas entièrement contenu dans la transcription-restitution, ni même dans la bande-son comme beaucoup le pensent. Le discours de l'enquêté, lors des entretiens semi-directifs (mais aussi lors des réponses à un questionnaire passé oralement, ou complété oralement), dit presque toujours autre chose que les informations factuelles que sollicite l'enquêteur. Les déclarations "à côté" de la question, les réponses complexes, voire contradictoires, les silences, les hésitations, sont tous utiles à l'interprétation. Il y a aussi tout ce qui est dit avant et après l'entretien, il y a les attitudes des sujets, les mimiques, la gestuelle, les sourires de connivence ou d'ironie, et ce qui se passe de subtil entre deux sujets en interaction. Il y a enfin ce que le chercheur sait de l'enquêté en le rencontrant. Aussi la "documentation" de l'enquête est-elle, dans tous les cas, importante.

Les questionnaires contiennent souvent des remarques, orales ou écrites, et des réponses des enquêtés, qui n'ont pu être traduites de façon satisfaisante dans un codage. Car ces questionnaires ont presque toujours, quand les effectifs étaient nombreux, donné lieu à un codage puis à un traitement quantitatif ⁹, qui servira à leur analyse. Certaines informations n'ont pas été codées, les variables résultant du "post-codage" des réponses aux questions "ouvertes" (destiné à les "fermer"), peuvent être contestables, des variables qui auraient pu être créées à partir du matériau ne l'ont pas été. Or la reprise d'une enquête, par ex. dans un but de comparaison, n'est possible que si on peut revenir aux questionnaires : c'est ce que font les auteurs des enquêtes avec suivi, et ce qu'on a fait à l'INED pour ré-exploiter certaines enquêtes.

Questionnaires et entretiens peuvent contenir des informations sur les attitudes du sujet devant une question (ignorance, incompréhension, mécontentement, amusement), et sur l'attitude face à l'enquête (compréhension de son but, intérêt, méfiance, sympathie, voire "retournement" éventuel pendant l'enquête). Tout cela a rarement été codé, mais figure parfois en marge, dans des notes ou une notice rédigées par l'enquêteur. En ne disposant que d'un fichier informatisé des réponses, on perd des informations utiles.

À toutes les questions pour lesquelles on demande aux gens de répondre par oui ou non, ou de choisir entre des réponses hiérarchisées, bien des enquêtés ne savent pas répondre, hésitent, et certains donnent la réponse que, selon eux, attend l'enquêteur. Comme le remarque Ludovic Lebard ¹⁰, la réponse "je ne sais pas" lors d'une enquête par questionnaire peut vouloir dire deux choses différentes, "je ne connais pas la réponse",

⁹ Les fichiers informatiques et leur dictionnaire de variables font partie du "fonds" scientifique d'une recherche. Un exemplaire de ce fichier devrait rejoindre, avec l'accord de l'auteur sur les conditions d'accès, un Centre spécialisé dans la conservation, la réactualisation de ce genre de données, comme le Centre Quételet. Une copie, actualisée, devra être conservée avec les données qualitatives dans le lieu de consultation de celles-ci, souvent en région (voir partie 5).

¹⁰ Ludovic Lebard, Traitement statistique des questions ouvertes : quelques pistes de recherche, *Journal de la Société française de Statistique*, t. 142, n°4, 2001, 20 p.

et "je préfère ne rien dire". La seconde interprétation peut elle aussi vouloir dire deux choses, "je ne sais pas comment vous dire ça", ou "ça ne vous regarde pas". Nous voilà donc avec trois sens. On peut certes observer bien des choses à partir des codages retenus, y compris les biais probables, mais on en voit d'autres en prenant connaissance des réponses textuelles ¹¹.

1-2 Champs disciplinaires

Les matériaux qualitatifs recueillis en sociologie, anthropologie, ethnologie, science politique, criminologie, psychologie sociale, histoire, géographie humaine, économie, entrent clairement dans le champ des enquêtes auxquelles on s'intéresse, mais d'autres champs pourront être retenus ; ce sera à un Conseil scientifique d'en juger. Ajoutons que le classement de ces données devra être aussi un classement par thèmes, car un grand nombre de travaux commandités sont plus axés sur les problèmes que sur les disciplines

Certaines enquêtes journalistiques méritent aussi d'être retenues, ainsi que des enquêtes réalisées dans un esprit militant (notamment celles qui ont été recueillies par ATD Quart-monde et Sida Mémoire), ou encore celles que nous présentons dans l'annexe 2 sur Allevard, Cœurs d'acier ou le Musée de la viscose, qu'elles soient ou non réalisées par des universitaires, ou aidées de leurs conseils. Car aujourd'hui un grand nombre de militants, d'animateurs sociaux, de journalistes, ont acquis une réelle culture en sciences sociales, souvent à l'Université - ce dont la science sociale institutionnelle n'a pas toujours pris conscience. Ajoutons que dans les équipes "académiques" bien des enquêteurs sont des praticiens ou des militants qui ont été formés à ce nouveau travail, dans une équipe à laquelle ils apportent beaucoup.

1-3 Champ géographique.

Notre projet concerne les populations vivant en France¹². Mais les entretiens recueillis en France dans d'autres langues¹³ (enquêtes en breton¹⁴, en arménien, en arabe, en kabyle, en portugais...) entrent dans le champ, accompagnés d'une traduction française.

¹¹ À une question classique sur la santé auto-estimée, on entend des réponses comme celles-ci, venues de sujets de la soixantaine : *"je vais bien, mettez assez bien parce qu'une femme ne se porte jamais bien"*, ou encore *"mon mari, le docteur dit que ça va pas parce qu'il a la tension, mais moi je vous dis qu'il va bien, il a mal nulle part, seulement c'est un sanguin"*. Ces réponses, et dans la seconde l'évocation d'un des "tempéraments" de Galien, médecin grec du 2^e siècle av. JC, en disent long sur l'opération d'auto-estimation.

¹² *Les enquêtes réalisées par des chercheurs français auprès de populations vivant dans d'autres pays présentent tout autant d'intérêt bien sûr !*

¹³ Beaucoup d'entretiens auprès d'émigrés ne peuvent se faire que dans leur langue. Certains utilisent deux langues, selon les sujets abordés. L'historienne Janine Ponty a même réalisé en Lorraine, dans les années 60, auprès d'ouvriers d'origine polonaise, des

2 - L'apport des données qualitatives

2-1 Un matériau "supérieur" ?

Le sociologue Franco Ferrarotti, dans une analyse très fine des histoires de vie¹⁵ évoquait l'intérêt porté par Nietzsche à " *l'histoire venant du bas*", celle des " *personnes destinées à rester inconnues, mais qui sont la chair réelle du processus historique*". " *L'individu, écrit Ferrarotti, ne reflète pas le social, il se l'approprie, le retraduit en le projetant dans la dimension de sa subjectivité. Il ne le subit pas passivement, il le réinvente à chaque instant (...). Chaque individu représente la réappropriation singulière d'un universel social et historique*". Ferrarotti voit dans ces documents " *un matériau primaire bien supérieur aux items décharnés, précodifiés, programmés en fonction de l'analyse future de la méthode quantitative, qui réduit la réalité sociale*"¹⁶ .

Parce qu'elles nous disent des expériences de vie, des visions du monde, les données qualitatives apportent une contribution irremplaçable à l'interprétation du social. Certaines seront probablement utiles plus longtemps que bien des données statistiques. Des chercheurs ont regretté, en consultant seulement les tris portant sur les modalités de variables disponibles, de ne pouvoir revenir aux données de base. D'autres qui ont abordé un sujet nouveau pour eux n'ont pas eu accès à des enquêtes réalisées précédemment sur ce thème, sinon dans leur équipe, et n'ont même pas cherché à les consulter, tant ils sentaient que la démarche était incongrue¹⁷. Ils ont eu accès aux

entretiens où le locuteur, selon les sujets abordés, parlait français, polonais, ou platte (dialecte germanique de Moselle). Cf fiche Ponty

¹⁴ Ainsi les éditions Tud Ha Bro – Sociétés bretonnes ont publié à partir de 1979 toute une série de textes traduits du Breton, rapportant la totalité des récits, sans réécriture, à l'initiative de Fanch Elegoet, qui avait déjà édité en français en 1978 un beau texte " *Nous ne parlions que le Breton et il fallait parler français, Mémoires d'un paysan du Léon*", La Baule, 1978.

¹⁵ Franco Ferrarotti, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, 1983. On lira avec intérêt la pertinente introduction d'Emmanuel Lazega, et. le guide bibliographique p. 103-143 L'ouvrage porte sur les histoires de vie, mais son intérêt est grand pour toutes les formes de l'enquête qualitative, à cause de l'importance donnée aux relations entre histoire et sociologie, et de la profondeur des analyses des rapports de l'enquêteur avec ses enquêtés (cf. annexe 2).

¹⁶ *Nous ne le suivrons pas sur le dernier point, malgré les défauts des items socialement arbitraires, sur lesquels bien des quantitativistes de talent ont travaillé (voir note 25).*

¹⁷ Françoise Cribier, voulant analyser dans les années 60 les vacances, devenues phénomène de masse, n'a trouvé aucune enquête sur les vacanciers. Travaillant ensuite sur les migrations de retraite, puis sur les retraités de façon plus générale, et n'ayant pu accéder qu'à une petite enquête en France, elle est allée en consulter en Angleterre, puis à plusieurs reprises aux Etats-Unis, où elle a pu lire les enquêtes, rencontrer leurs auteurs, obtenir d'eux de nouveaux tris, bénéficier de leur expérience et de leurs conseils.

publications, à ceux des tris qui ont été publiés, aux citations des enquêtés qui émaillaient les publications. De plus, il est souvent intéressant de pouvoir "répliquer" une enquête, plus tard, ailleurs, sur une population qui a d'autres caractéristiques : pour cela il faut disposer de tous ses éléments. On doit donc pouvoir revenir à ces enquêtes, entretiens, questionnaires passés oralement ou par écrit, revenir sur les observations et notes du collecteur, car une enquête non-documentée, qu'elle soit quantitative ou qualitative, n'est guère utilisable.

2-2 Des objections à lever

Avant de dire pour quelles raisons nous proposons de sauvegarder ces données qualitatives, il convient de répondre aux critiques dénonçant les entretiens à dimension biographique, et plus généralement la confiance accordée, à tort dit-on, au témoignage des sujets. Plusieurs scientifiques, au nom de la scientificité, contestent les matériaux qualitatifs comme peu dignes de confiance, alors qu'en fait ils témoignent d'autres vérités. Certains leur reprochent d'être des "sources provoquées", c'est-à-dire biaisées du fait des circonstances de leur élaboration : c'est oublier qu'il en est de même de la plupart des sources, orales ou écrites, et que la critique des sources est le préalable à toute analyse.

Nous nous arrêterons sur les critiques originales émises par *Pierre Bourdieu* : elles ont eu en France un large écho, surtout auprès des sociologues, apportant de l'eau à un moulin qui n'en manquait pas. Nous présenterons ensuite des arguments de défense qui nous font dire au contraire que l'évolution des sociétés modernes rend nécessaire ce recours aux témoignages.

L'objection présentée par Pierre Bourdieu, dans un court article de 1986¹⁸, est que la situation même d'entretien engage les gens à modeler leur vie, à la mettre en scène, à en faire une totalité cohérente, de sorte que cette biographie est une "illusion". Trois figures de l'illusion doivent être distinguées¹⁹. L'illusion téléologique surestime l'intentionnalité, recompose après coup une totalité tendue vers des buts. L'illusion de rester soi-même permet à l'individu de "récupérer son unité" à travers la complexité de ses états. L'illusion enfin de personnalité, de différence avec les autres, est vivement critiquée par Bourdieu qui pense que le sujet, en parlant, "se fabrique une vie personnelle", et voit dans la recherche de la "distinction" le principe de la démarche du locuteur.

¹⁸ Pierre Bourdieu, "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986.

¹⁹ Olivier Schwartz, "Le baroque des biographies", *Cahiers de philosophie*, n° 10, 1990, p. 173-184.

Bourdieu pose de vrais problèmes, qui ne sont pas seulement liés à ce que certains enquêteurs n'ont pas toute la compétence nécessaire à ce genre d'approche. Mais notre expérience du recueil de témoignages nous conduit à voir les choses autrement. Plusieurs témoins, surtout parmi les moins instruits, parmi les moins bien "placés" dans la société, ont conscience de leur insuffisance culturelle, de l'infériorité de leur compétence langagière, et se sentent en danger si l'enquêteur ne sait pas leur donner confiance. D'autres, et c'est à nos yeux, après une longue expérience, le plus grand risque que l'entretien puisse faire courir aux enquêtés, et donc un sérieux problème de déontologie, sentent confusément que la parole vraie qu'on attend d'eux risque de mettre en péril un équilibre psychique fragile (Schwartz, note 19). Mais la mise en scène de soi n'est que rarement le principal mobile de nos interlocuteurs, et l'est moins souvent sans doute pour les gens ordinaires que pour les élites et les puissants dont les témoignages ont été recueillis et conservés en grand nombre depuis bien longtemps. La plupart des enquêtés veulent d'abord s'exprimer, dire leur vérité, revenir sur ce qu'a été et ce qu'est leur vie. Souvent la demande du chercheur rencontre une demande implicite de leur part, et permet alors aux interviewés d'engager une démarche réflexive sur leur existence passée.

Bien plus, nous voyons derrière ces trois "illusions" de grandes réalités des sociétés d'aujourd'hui.²⁰

Illusion d'intentionnalité ? Mais la pensée et les conduites humaines sont tendues vers des buts, la stratégie sociale existe dès qu'il y a intention, et la grande affaire de l'existence, dans les sociétés modernes, est désormais, pour tous les acteurs sociaux, de gérer leur vie, et de garder sur elle un certain contrôle²¹. La plupart des sujets ont un espace de manœuvre, même limité, et il est important de le connaître.

Illusion de rester soi ? Mais c'est une grande caractéristique du psychisme humain que cette capacité de "rester soi" dans le changement - et probablement par le changement.

Illusion du propre ? Mais les gens sont réellement différents les uns des autres, la diversité ne diminue pas dans les sociétés de masse : les différences entre individus sont même sans doute plus nombreuses dans les sociétés très complexes d'aujourd'hui. Et la satisfaction narcissique qu'en tire l'enquêté n'enlève rien à la réalité du sentiment d'unicité.

En conclusion nous dirons que ses conditions de production imposent d'encadrer l'utilisation du matériau qualitatif d'une documentation sérieuse et d'une critique vigilante. Mais alors, il n'apporte pas seulement une "illustration" ou une "confirmation"

²⁰ Françoise Cribier, Intervention au Colloque *La souffrance sociale*, Université Lyon 2, 1999.

²¹ Alain Girard et Louis Roussel, "Régimes démographiques et âges de la vie", in *Les âges de la vie*, INED, Travaux et documents n° 96, 1982, p. 15-66.

des résultats obtenus par d'autres sources, il offre **un accès privilégié à des réalités que n'appréhendent pas les autres données.**

3 - Les raisons de conserver et valoriser les données qualitatives

Outre leur valeur patrimoniale, au moins trois raisons militent pour une vaste entreprise de sauvegarde et de mise en valeur de telles données, alors qu'aujourd'hui la règle reste la non-conservation du qualitatif, et le non-partage.

3-1 La "revisite" des matériaux.

La lecture d'une enquête par un autre chercheur, à l'époque même de la collecte, peut lui permettre de voir des choses auxquelles l'auteur-collecteur n'avait pas prêté attention. Pour l'auteur, une nouvelle lecture, quelques années plus tard, conduit à porter un autre regard sur ce qui a été dit, parce que le temps a passé, et que les questions qu'on se pose se sont déplacées (cf. annexe 2). Enfin l'intérêt de ces enquêtes, la richesse de ce qui a été dit et observé, dépasse souvent le projet pour lequel elles ont été menées. De sorte qu'elles pourront être utilisées pour étayer des problématiques différentes, voire inattendues.

Quels que soient les thèmes abordés, le travail, l'habitat, l'histoire résidentielle, les modes de vie, le rapport aux lieux, la santé et la maladie, le lien social, la vie privée, le masculin et le féminin, ces données qualitatives, parce qu'elles permettent l'observation de la société par plusieurs sciences sociales, constituent un fonds utile aux diverses disciplines, quelle que soit la formation de ceux qui ont produit ces données (histoire, ethnologie, sociologie, science politique, démographie, géographie humaine, psychologie, gérontologie sociale). Ces enquêtes ont donc des lecteurs potentiels plus nombreux que leurs créateurs ne l'ont imaginé. Or le véritable enjeu de la conservation des données qualitatives que nous proposons, c'est la possibilité de les réutiliser, à court et à long terme, après que leur auteur en a achevé l'analyse. Cette mise à disposition, dans des conditions dont les règles sont à établir, permettrait à la fois :

- d'améliorer la visibilité de bien des travaux,
- de faire apparaître des ensembles thématiques ou régionaux de données collectés par des milieux scientifiques qui souvent s'ignorent.
- de faire progresser le caractère cumulatif des recherches.

3-2 Une réflexion méthodologique sur des disciplines, et la pluridisciplinarité

Il s'agit de nourrir une réflexion sur la construction des disciplines et les conditions de la pluridisciplinarité. Les pratiques pluridisciplinaires, moins fréquentes en France que dans d'autres pays, exigent que chaque discipline rende intelligibles aux autres les

concepts, les questionnements et les procédures qui lui sont propres²². Cela passe par un retour sur les méthodes utilisées par les chercheurs, et sur les conditions de production de leurs travaux, afin de suivre les pratiques comme les avancées théoriques qui ont jalonné le développement des sciences de l'homme et de la société. L'histoire des disciplines sociales s'en trouverait éclairée. La question intéresse particulièrement les anthropologues, qui ont mieux conservé leurs enquêtes que bien d'autres, mais "*ne se sont guère inquiétés de laisser une trace des formes et des modes de fabrication de leurs travaux*" (...) et "*n'ont pas songé à mettre à la disposition des historiens de la discipline les sources permettant de reconstituer leur atelier de recherche, ouvrant ainsi sur une explicitation critique des catégories de pensées, de jugements et d'actions qui ont structuré leurs activités scientifiques*"²³.

En même temps la capacité des sciences sociales à *explorer ensemble des objets communs, à fédérer les savoir-faire et à capitaliser les résultats* serait dynamisée. Car cette mise à disposition de données devrait favoriser une **ouverture pluridisciplinaire** bien utile pour comprendre des sociétés aussi opaques à elles-mêmes qu'au temps de Durkheim, des individus aussi opaques à eux-mêmes qu'au temps de Freud. Nos sociétés ne sont ni plus simples, ni moins diversifiées que celles d'hier ; elles ont besoin des sciences sociales.

De plus, le regard porté sur l'acteur social s'est transformé. Laissons la parole à Alain Touraine²⁴, qui au nom de la sociologie présente une idée à laquelle adhèrent un grand nombre de créateurs de données qualitatives.

"L'acteur social est remplacé par le sujet personnel créateur et défenseur de lui-même, par l'être de désir, par un système technique, et par des pouvoirs. La sociologie redevient alors la science des mœurs, sans cesser d'être l'étude des systèmes sociaux. Sur ce terrain nouveau et mouvant, les apports de la psychologie sociale et culturelle, de l'histoire sociale et culturelle et de la sociologie se mélangent de plus en plus complètement".

3-3 La complémentarité entre qualitatif et quantitatif.

Il y a longtemps eu deux écoles, ceux qui voyaient dans le qualitatif un pauvre substitut au quantitatif, et ceux qui croyaient que seule la voix humaine pouvait parler de la société. Nous préférons penser que qualitatif et quantitatif, si souvent opposés, sont deux volets d'une même entreprise empirique, celle qui cherche, à partir des

²² Nos remerciements à Françoise Zonabend d'avoir attiré notre attention sur cette importante question.

²³ Jean Jamin et Françoise Zonabend, *Archivari*, Gradhiva 30-31, 2001/2002, p.1-7.

²⁴ Alain Touraine, Le déclin de l'acteur social, in *Penser la vie, le social, la nature, Mélanges en l'honneur de S. Moscovici*, Éd. Maison des sciences de l'homme, Paris, 2001, p.83-100.

observations, à décrire et comprendre le monde social, souvent avec les mêmes stratégies explicatives²⁵.

Les données qualitatives sont une forme sensible de la connaissance, elles permettent elles aussi, par d'autres moyens que l'approche quantitative, de saisir dans leur épaisseur sociale les cultures, la nature du lien social, les rapports aux lieux, les stratégies complexes des sujets et des groupes, dans des sociétés dans lesquelles la grande affaire des gens, depuis près de deux siècles, est de gérer leur vie, au mieux ou au moins mal.

Les données qualitatives sont indispensables à des sciences sociales qui sont largement interprétatives. L'enquête en tête à tête, l'entretien, parce qu'ils sont fondés sur une relation entre des personnes, et résulte de leur interaction, est un travail fait à deux, qui entre dans l'intimité des expériences de vie de l'acteur social. On y est attentif aux détails, c'est-à-dire aux choses qui ne se voient pas si l'on n'y porte pas attention, mais qui sont importantes, attentif aux mots, aux façons de parler des locuteurs, à leurs attitudes, à leurs façons d'être. De sorte qu'on peut souvent, à partir de données qualitatives, faire une peinture des réalités sociales plus fine que celle qu'on obtiendrait en utilisant les seules catégories prédéfinies des méthodes quantitatives²⁶.

Nombreux sont les chercheurs qui ont *recours aux deux approches*. L'ensemble de leurs matériaux constitue un fonds au sens scientifique, sans que leurs données puissent être dissociées : fichiers de données quantitatives numérisées issues de recensements ou de données administratives (fichiers de personnels, fichiers de retraite...), fichiers d'enquêtes sur échantillons étoffés, récits de vie, questionnaires remplis par l'enquêteur ou l'enquêté, entretiens destinés à préparer ou modifier le questionnaire, ou plus tard à en interpréter les réponses, ou à approfondir certains thèmes, images, plans, notes d'enquête.

3-4 Les arguments des producteurs de données

Quels arguments en faveur d'une conservation nous ont donnés les collègues qui ont bien voulu participer à notre pré-recension des enquêtes existantes (cf. Annexe 2) ?

- Le premier, sans doute le plus important, est que ce matériau a une valeur durable, une valeur patrimoniale, c'est-à-dire *destinée aux générations à venir*. Ces paroles venues des diverses composantes d'une société constituent des témoignages précieux sur le travail, l'économie, l'entreprise, les villes et les campagnes, la famille, le lien social, les âges de la vie, le masculin et le féminin, le loisir, la santé, et sur d'autres thèmes. **II**

²⁵ Karl van Meter, *Sociological methods*, in *Sociology*, N. Smelser éd, Unesco, 1994, p.39-55.

²⁶ Mais les deux méthodes, en se complétant, permettent de remettre en cause ces catégories. C'est sur ce point que nous ne suivons pas Ferrarotti dans sa critique du "quantitatif", probablement plus justifiée lors de la parution du livre (1982) qu'aujourd'hui

s'agit d'une forme d'archives parmi d'autres, même si longtemps elles n'ont été ni reconnues comme telles, ni conservées comme telles.

- Le second argument est que **bien peu d'enquêtes riches d'informations ont été exploitées complètement**, et leurs auteurs, comme leurs futurs utilisateurs, en souhaitent la conservation. Une recherche "n'épuise pas" le matériau, il reste beaucoup de choses à analyser²⁷, dont certaines ne seront visibles que plus tard, quand on s'engagera dans une comparaison, ou quand on réalisera un suivi, ou quand de nouvelles questions auront émergé. La réutilisation pourra se faire aussi dans un but d'action sociale²⁸, et/ou dans un but pédagogique²⁹.

- La possibilité de *revenir sur l'histoire d'une discipline*, voire l'histoire commune des sciences sociales, est un argument important aux yeux des anthropologues.

- Enfin un autre argument en faveur de la conservation est souvent formulé par de jeunes chercheurs qui revendiquent la dimension éthique de leur travail. C'est qu'il faut garder ces données par respect pour les gens qui ont accepté de nous parler, et témoigner ainsi de la valeur que nous accordons à leur parole.

4 - L'état des matériaux qualitatifs

4-1 Les chercheurs en sont généralement les détenteurs

Les chercheurs qui ont créé des données qualitatives les détiennent le plus souvent. Leurs relations avec ces données varient selon les disciplines, les institutions, les positions sociales, les personnes. Plusieurs questions se posent :

- De quoi disposent-ils, en quel état ?
- Sont-ils prêts à ce que leurs matériaux soient recensés et présentés sur une base de données ?

²⁷ Comme le disait une jeune sociologue qui avait soutenu sa thèse récemment, "il a encore de quoi en faire deux autres avec ce que j'ai récolté"! Et une autre, un peu triste : "plus j'avancais, plus je voyais de choses dans mes enquêtes, mais j'ai dû arrêter de regarder pour rédiger."

²⁸ Nous pensons ici à des enquêtes sur les situations de précarité, de chômage, de perte de l'estime de soi, sur l'épidémie du Sida, l'échec scolaire, la violence, la prison, ou les difficultés d'un grand âge en perte d'autonomie. Les enquêtes d'ATD Quart Monde et d'associations comme Sida Mémoire servent à la fois à former les militants et à mieux lutter contre les situations qu'ils dénoncent (voir Annexe 2)

²⁹ Ainsi dans un Colloque de l'Association "*Mnémosyne, pour une histoire des femmes*", en 2001, plusieurs enseignants déploraient de ne pas avoir dans ou près de leur Université la moindre collection d'enquêtes. Leur consultation aurait aidé à susciter des vocations, et fourni un matériau de travaux pratiques pour l'enseignement ; ils imaginaient sans les connaître les "data sets" pédagogiques de Qualidata.

-Sont-ils prêts à confier un jour leurs enquêtes à d'autres, sous quelle forme, dans quelles conditions, dans quels délais et dans quels lieux de consultation ?

Notre enquête auprès de chercheurs, et les 58 analyses consacrées à leurs collectes, à leurs matériaux, à leurs publications³⁰, ont montré les modes et finalités des collectes de données selon les disciplines, les rares possibilités de conservation dont on a pu disposer, et les souhaits de ces chercheurs envers la conservation. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, et serait pire encore si certains ne disposaient d'une maison de campagne ou du pavillon de leurs beaux-parents pour entreposer leurs cartons !

Ajoutons que bien des chercheurs, ignorants des règles juridiques, n'ont pas demandé par écrit les autorisations nécessaires, persuadés que l'accord oral, ou parfois un "bout de papier", était suffisant puisque leurs informateurs avaient accepté leur rendez-vous, avaient accepté d'être enregistrés, et leur avaient parlé longuement (voir annexe 1, et annexe 2.).

De sorte que les données qualitatives sont dans bien des cas négligées, mal documentées, non inventoriées, voire égarées. Or elles doivent, pour être comprises, être situées dans un contexte qui est celui d'une culture, d'un temps, d'un lieu.

L'archivage méthodique des données, bien différent de la "simple" conservation qui consiste à "ne pas jeter, ne pas perdre", repose **sur un véritable travail d'édition des données et de leur documentation**, dont peu de chercheurs soupçonnent l'intérêt. **Seul ce travail fera du fonds un ensemble cohérent et logique**, orienté vers la mise en valeur du travail intellectuel investi dans son élaboration³¹. La consultation de sources documentées permet d'enrichir les échanges scientifiques, et dans certains cas de prolonger la première analyse.

4-2- La carence des institutions en matière de conservation des données qualitatives collectées par les sciences sociales

La carence des institutions est ancienne. On a dit plus haut pourquoi les données quantitatives, souvent collectées et conservées par de grandes institutions, et qui sont l'objet d'une forte demande des praticiens comme des chercheurs, font depuis quelques années l'objet d'entreprises salutaires de sauvegarde et de valorisation (Rapport

³⁰ Ces analyses, qui constituaient le tome 2 du rapport remis au Ministère, veulent servir de base de réflexion pour un inventaire des données qualitatives, à établir. Le lecteur trouvera la liste des collectes (auteurs et thèmes) à la fin de l'annexe 2, et devra nous contacter pour obtenir des auteurs la communication de ces fiches (2 ou 3 pages).

³¹ On verra dans l'annexe 3, 2e partie, les analyses de Redo Hadorn. Pour lui, l'archivage devient un instrument d'enrichissement de l'activité scientifique, et rend les données réellement accessibles.

Silberman, 1999, création du Centre Quételet³², 2001), tandis que **beaucoup de fonds "qualitatifs" sont inaccessibles, non repérés, non inventoriés, non documentés.**

On analysera les "torts" des chercheurs dans l'annexe 2 : il convient d'analyser aussi ceux des institutions de recherche et de conservation

.a- L'insuffisante prise en charge du problème par les milieux de la recherche.

Les Institutions qui ont permis, voire organisé, des collectes sont peu sensibles à la conservation, moins encore à une conservation orientée vers la communauté scientifique. Or celle-ci existe dans d'autres pays, en Grande-Bretagne surtout, grâce à Qualidata, mais aussi dans des pays où tout un réseau d'universités, de centres de recherches "pérennes", de bibliothèques, d'associations, conservent, classent, inventorient les enquêtes, et utilisent leur site Web pour le faire savoir³³. En France, les Universités, le CNRS, les organismes financeurs de recherches, ne se sont guère préoccupés de la conservation des données qualitatives. D'une façon générale, **les chercheurs n'ont pas été aidés dans l'entreprise de conservation des données qu'ils avaient créées**, et certains d'ailleurs ne le souhaitaient pas, les voyant comme une documentation personnelle. Ce peu d'intérêt rejoint une attitude fréquente chez de nombreux chercheurs qui ne daignent pas s'occuper de ces problèmes d'archives³⁴.

Certes la situation est différente d'une discipline à l'autre, d'un centre de recherche à l'autre³⁵. Mais la plupart des grandes institutions ont négligé les données qualitatives rassemblées dans le cadre même de leur activité scientifique. S'agissant des Universités, on peut penser que leur culture de conservation portait surtout sur les thèses, les livres, les articles, et par nécessité leurs propres archives de gestion. La conservation des données primaires a été indigente, bien des chercheurs ont laissé ou dû laisser des données en déshérence (voir annexe 2). Les institutions de recherche comme le CNRS n'ont pas fait mieux, et n'ont guère attaché d'importance à ce type de données. Nous présenterons ici 3 exemples.

³² Le but essentiel du *Centre Quételet* est d'être une structure de diffusion des fichiers des grandes enquêtes (recensement inclus), permettant le retraitement statistique des données individuelles (Rapport Silberman, op. cit., p.53)

³³ Certaines de ces enquêtes font la gloire des universités qui les conservent C'est le cas de la plupart des grandes universités britanniques, aux Etats-Unis de l'Université de Columbia à New York, Murray à Boston, Wayne à Detroit, l'Institut des Sciences sociales à Ann Arbor, et beaucoup d'autres. Voir Annexe 3.

³⁴ Les universitaires et chercheurs sont nombreux à penser, nous dit Michel Dreyfus, que le travail de documentation, classement, inventaire et conservation de leurs données revient aux seuls archivistes et aux bibliothécaires.

³⁵ Les collecteurs les mieux formés à la documentation et à la conservation des données sont les anthropologues et ethnologues. Même s'ils ne disposaient pas de centre de conservation, beaucoup ont su garder leurs données, souvent bien documentées.

La célèbre enquête sur Plozévet a été une aventure unique en son genre. Au début des années 60, sous les auspices de la DGRST et de son Comité d'analyses démographiques et sociales (CADES), près d'une centaine de chercheurs en sciences biologiques, humaines et sociales ont étudié la commune bigouden de Plozévet (3800 habitants) pour "étudier un monde délaissé, celui d'une paysannerie en crise"³⁶. Pendant 5 ans, anthropologues, notamment anthropologues physiques, généticiens, gérontologues, ethnologues, géographes, historiens, sociologues "mesurèrent et questionnèrent". La DGRST voulait tester l'hypothèse d'une articulation entre la réalité biologique et les faits sociaux ; l'objectif était de faire coopérer différentes disciplines. En fait les études ne furent guère orientées par un questionnement global, "la recherche pluridisciplinaire dérivait en travaux monodisciplinaires. On avait pensé au départ collecter des "archives orales", mais l'entreprise a été conduite sans moyens (on ré-enregistrait sur les bandes...) et sans volonté de conservation des données. ". On n'a jamais demandé aux chercheurs leurs enquêtes, qui sont restées des années dans leurs tiroirs, ni leurs notes, ni leurs enregistrements, mais seulement des rapports, et la majorité des données primaires ont disparu. Les données sauvegardées l'ont été par quelques personnes, qui avaient pris des initiatives d'enregistrement, de films, de chants³⁷, puis Bernard Paillard a collecté ces années-ci des archives de l'équipe d'Edgar Morin³⁸.

³⁶ Cette présentation reprend une analyse de Bernard Paillard, parue dans un compte-rendu de l'ouvrage de Christian Perlas, *Goulag, commune bretonne du Cap Sizun, entre XIXe siècle et 3ème millénaire*, Un. de Rennes, 2001, 486 p., aimablement communiqué. La DGRST voulait favoriser l'émergence de l'expertise dans les sciences humaines et sociales, développer la coopération pluridisciplinaire. En fait, il y eut une série de travaux mono-disciplinaires.

³⁷ Donatien Laurent qui avait recueilli des chants, des contes, sur un matériel plus perfectionné, a déposé ses collectes au CRBC, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, à Brest.

³⁸ Hébergées au CETSAH (Centre d'Études Transdisciplinaires. Sociologie, Anthropologie, Histoire).

L'Action thématique programmée sur le changement social. Le CNRS avait lancé dans les années 78-80 une vaste enquête nationale, l'Action thématique programmée (ATP) sur le changement social. À cette opération scientifique sur un thème majeur, ont travaillé un grand nombre d'excellents chercheurs, enquêteurs hautement qualifiés, dans beaucoup de régions de France. L'ATP a eu le grand mérite de publier une vingtaine de rapports "régionaux" riches d'observations et d'analyses³⁹. Mais rien n'a été fait pour conserver les nombreuses enquêtes. Quelques collecteurs ont réussi à les garder (comme Guy Barbichon ou Jean-Noël Rétières), la plupart ne l'ont pas fait, et c'est notamment au moment des départs à la retraite que les documents ont été définitivement perdus. Comme dans le cas précédent, la plupart des chercheurs, ayant utilisé ces fonds, ne se sont pas préoccupés de leur devenir, et on ne les leur a jamais demandés.

À l'Institut national d'études démographiques (INED), un service d'archivage bien conçu, et disposant de personnel qualifié, a beaucoup travaillé à conserver, corriger, documenter, actualiser les fichiers informatisés des nombreuses enquêtes "quantitatives" produites depuis un demi-siècle. L'INED a un acquis important en la matière, mais un effort systématique de sauvetage et de consolidation devra être réalisé. Quant aux données qualitatives, elles ont longtemps été considérées comme secondaires pour leur conservation : il n'y avait pas vraiment de règles concernant l'archivage, il n'est même pas sûr, nous dit François Héran, que toutes les enquêtes aient été conservées ! Malgré le gros travail confié par H. Léridon à Mme L'Helgoual'ch, technicienne au service des enquêtes, on est loin d'avoir gardé tous les documents sur papier. L'unité des archives a beaucoup à faire pour maintenir des fichiers "quantitatifs" lisibles et rassembler des bibliographies de travaux publiés issus d'une enquête pour compléter sa documentation. Surtout, elle ne dispose pas de l'ensemble des entretiens, souvent considérés par les chercheurs comme un élément de leur documentation personnelle. Ils les ont très peu communiqués, et par principe les enquêtes restaient "dans la Maison", souvent "gelées" tant qu'une nouvelle exploitation par l'INED est envisageable⁴⁰. Enfin plusieurs auteurs d'enquêtes ne sont plus dans l'établissement.

Un gros travail de "reprise" a été fait, au long des années, comme pour l'enquête de 1959 sur "Le choix du conjoint", dont les questionnaires ont été recodés en 1983 pour l'enquête "Formation des couples". On demande désormais aux thésards, nombreux à réaliser des entretiens, de les transcrire. Car l'INED, partenaire du centre Quételet, et soucieux de ne pas renouveler les erreurs du passé, est entré depuis quelques années dans une démarche de mise à disposition et de valorisation : on a commencé par les grands fichiers des enquêtes quantitatives (5 ont une documentation complète en 2003), et on a l'intention de dresser la liste des entretiens disponibles.

³⁹ *Les Cahiers de l'OCS* (Observatoire du changement social), éd. du CNRS, 1983-1984

⁴⁰ Il devrait être possible de les mettre dans un délai "raisonnable", sous forme anonyme, à disposition des chercheurs extérieurs travaillant sur ces thèmes. Actuellement les enquêtes qu'on envisage de reprendre un jour ne sont pas communicables.

b- Les Archives publiques se sont longtemps peu intéressées à ces matériaux.

Ces données collectées par les sciences sociales concernent en effet des inconnus, sont peu documentées, et les archivistes n'ont aucun moyen de connaître leur existence et de demander le versement.

Malgré des exceptions remarquables (comme les Archives du Monde du Travail à Roubaix), les Archives n'ont ni les locaux ni les personnels pour faire face à l'ensemble des missions qu'on leur assigne dans une société d'information comme la nôtre. Déjà, en 1987, dans l'introduction de son Guide des sources en histoire ouvrière et sociale, Michel Dreyfus rappelait comment il avait fallu attendre 1977 pour qu'un conservateur explique que les archives émanant du mouvement syndical sont aussi des archives, et qu'il serait bon de s'en occuper ! Il est vrai que longtemps la culture dominante du milieu des archivistes ne les conduisait pas à s'intéresser au social. Les choses changent, mais avec lenteur. En 1996 le rapport Braibant signale un certain nombre de blocages, et attire l'attention sur l'effort à faire en matière d'archives des entreprises et d'archives scientifiques⁴¹. Cinq ans plus tard, après le rapport de Philippe Bélaval⁴², Directeur des Archives de France, suivi de sa démission, Vincent Duclert voit "les archives en crise", constate "une coupure entre l'archivistique et la recherche". Jean Jamin et Françoise Zonabend⁴³ vont plus loin, se demandant s'il ne faudrait pas inverser la proposition de Duclert, qui suggérait "une politique archivistique des institutions scientifiques".

Le Mouvement pour la Cité des archives est parvenu à mobiliser un vaste public et à obtenir, fin 2001, un engagement des politiques, dont les effets ne seront sans doute perceptibles qu'à long terme. Mais pour des raisons antérieures aux difficultés actuelles liées au manque de place, de personnel et de crédits, *la conservation dans des Archives pose souvent des problèmes de classement, de, documentation, d'accès et de délai*. Bien des matériaux déposés sont décrits sommairement, les descriptifs sont peu accessibles. Les délais de consultation imposés par la loi de 1979 peuvent en retarder l'utilisation. En outre nombre d'enquêtes dépendent d'une double autorisation de l'enquêteur et de l'enquêté ou des descendants, parfois extrêmement difficile à obtenir⁴⁴. Enfin les historiens, usagers habituels des archives, ont souvent du mal, disait en 1974 Michel de

⁴¹ Guy Braibant, Les archives de France, Rapport au Premier ministre, *Documentation Française*, 1996.

⁴² Genèses, 1999.

⁴³ Article cité en note 23.

⁴⁴ C'est le cas des nombreuses enquêtes réalisées dans les années 60 par le *Comité d'histoire de la Sécurité sociale*, analysées par Dominique Aron-Schnapper, qui ne peuvent, disent les historiens, que très difficilement être consultées, et seulement sous forme sonore.

Certeau ⁴⁵, à travailler *dans des catégories de classement "archivistiques"*. Que dire des chercheurs des autres sciences sociales, qui ne sont pas familiers de ces démarches?

Mais aujourd'hui, et c'est un point positif, la demande sociale en matière d'archives ne porte plus seulement sur l'action de l'administration⁴⁶ et les témoignages des puissants, mais aussi sur la voix des citoyens, et singulièrement de ceux des couches populaires, qui n'ont pas souvent eu la parole. Une opération sur les matériaux qualitatifs des sciences sociales cherchant à assurer la pérennité de ces témoignages aurait la sympathie des citoyens, et donc souvent un soutien des collectivités locales, des villes, des Conseils généraux, des Régions. On en a déjà des exemples.

c- Le réseau des "dépôts" en milieu académique est peu développé

Le réseau des "dépôts" en milieu académique, destinés à la consultation et à la réutilisation des données, est, pour des raisons historiques, **beaucoup moins développé en France** qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou même en Allemagne, et la conservation des matériaux qualitatifs des sciences sociales a rarement été envisagée avec le sérieux et les moyens nécessaires.

La plupart des laboratoires ou centres de recherche n'ont pas de service d'archives, et n'ont pas de politique d'inventaire et de classement des fonds créés par leurs chercheurs (cf. annexe 2). La conservation dans les lieux de recherche "académique", quand elle existe, se fait souvent, dans les UFR, dans les unités du CNRS, dans des unités de l'INSERM et d'autres organismes, sans personnel spécifique, dans des locaux étriqués, et à l'intention des seuls chercheurs "de la Maison". Les producteurs et utilisateurs de données et les Institutions de recherche doivent se soucier de ce problème, et notamment de celui d'un accès rapide, contrôlé, destiné à la diffusion des données, avec sauvegarde, recension systématique, conditions précises de mise à disposition.

Mais il existe aussi de *très bonnes structures de conservation et de consultation*. C'est souvent localement, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur réseau de connaissances, que les chercheurs trouvent les structures d'accueil et de soutien adaptées à leur besoin. Ainsi pour la région d'Aix-Marseille, *la phonothèque de la MMSH d'Aix-en-Provence* ⁴⁷, est devenue un pôle de référence, qui archive et valorise plus de 900

⁴⁵ Michel de Certeau, L'opération historique, in J. Le Goff et P. Nora, *Faire de l'histoire*, Gallimard, 1974.

⁴⁶ Une enquête Ipsos-Le Monde, réalisée lors du "Colloque pour les Archives" en 2002, et analysée par Antoine Prost, montrait que l'attachement, bien réel, des citoyens aux archives était souvent un attachement à la conservation sur la longue durée des actes d'état civil.

⁴⁷ Depuis 1999 la Phonothèque de la MMSH est devenue pôle associé à la BNF dans le domaine de l'ethnomusique et de la littérature orale, comme trois autres phonothèques qui s'attachent à collecter, conserver et diffuser le patrimoine sonore régional : celle de l'association Dastum à Rennes, celle de l'association Metive à Parthenay, celle du Conservatoire Occitan à Toulouse.

plus de 900 enquêtes, déposées par des ethnologues, des historiens, des sociologues, des littéraires, ou des associations. *Le Musée Dauphinois* à Grenoble a suscité des collectes, mais aussi des dépôts et des dons de chercheurs, rassemblant plus de 1000 phonogrammes maintenant disponibles pour d'autres recherches. Par ailleurs, orientée vers l'histoire nationale ou internationale, la *BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine)* à Nanterre accueille les cassettes audio ou vidéo produites par des chercheurs ou des journalistes au cours de leurs enquêtes. Citons aussi le très bon *centre d'archives de la MSH de Nanterre* (ethnologie, architecture, archéologie), largement ouvert lui aussi à la consultation.

Mais les ressources en matière de conservation en milieu scientifique restent dispersées, peu reliées entre elles et mal connues des chercheurs en sciences sociales. Il n'y a pas de politique d'ensemble.

Comment concilier la mise à disposition rapide, et donc la poursuite de travaux, avec la nécessaire conservation à long terme d'une partie au moins des matériaux ? Comment concilier une organisation nationale de l'accès à ces matériaux avec des consultations dispersées sur le territoire, donc souvent "en région", proches de beaucoup des producteurs et d'utilisateurs ?

5 - La construction du projet

5-1 Les objectifs

Le but est de *sauvegarder, inventorier et rendre accessibles* à la communauté scientifique l'essentiel des données qualitatives de qualité collectées depuis 30 ou 40 ans auprès des gens ordinaires par les SHS, et qui n'ont pas encore disparu. Il faut à la fois établir un programme de sauvegarde pour *les données anciennes*, et un programme pour *les collectes actuelles et futures*.

La sauvegarde que nous proposons ne serait pas seulement une sauvegarde à "visée conservatoire", même si son intérêt patrimonial est évident. Elle aurait pour finalité, comme le Centre Quételet, et avec l'accord de leurs auteurs, *la mise à disposition et la réutilisation des données*. Elle relève d'une autre logique que l'indispensable sauvegarde sur le temps long (qu'elle facilitera grandement), celle d'une communication plus rapide, à destination de la recherche.

C'est pour la recherche que ce programme doit se développer, avec les collaborations nécessaires. Il faut que les chercheurs et leurs institutions prennent une part active à une conservation orientée vers la réutilisation et le partage, apprennent à collaborer avec les gens compétents qui travailleront sur leurs données : documentalistes, personnels des services d'archives, techniciens qui vont créer et gérer les sites de référencement.

5-2 Le dispositif doit être national, avec des relais multiples

Le dispositif doit être national, animé par un pôle unique, mais disposer de relais variés et nombreux sur l'ensemble du territoire. Le projet ne sera efficace que s'il existe un pôle national pérenne, inspirant confiance aux chercheurs et aux utilisateurs, qui sache gérer des questions interdisciplinaires, et puisse :

- * assurer aux déposants la sauvegarde de leurs données, la diffusion de l'information, le contrôle des consultations.
- * permettre aux consultants (chercheurs en formation, chercheurs préparant une nouvelle recherche sur un thème déjà abordé, mais dans un autre lieu, un autre contexte, sous un autre angle) de savoir ce qui existe, où, et ce que contient le fonds. Dans un second temps, les consultants pourront prendre connaissance des matériaux collectés, des conditions de collecte, du contexte de la production des données, des mesures prises pour minimiser les biais et améliorer les taux de réponses, et en amont pour former les enquêteurs...

Il est essentiel de **multiplier les lieux de dépôts à l'intérieur des Universités et des autres institutions de recherche** (les MSH, CNRS, l'INSERM et bien d'autres), qui assureraient la conservation, et à terme la communication, dans des délais acceptables par les auteurs. Ces matériaux pourraient alors être consultés, et servir aussi à la formation au difficile métier de chercheur en sciences sociales.

Tous devraient participer à la conservation des données qu'ils produisent, chaque fois qu'elles sont bonnes, et donc utiles. Les unités de recherche qui produisent ces données, les Universités, leurs bibliothèques -oui, certaines ont de la place-, les Maisons des sciences de l'homme, **doivent être aidés à créer des lieux de conservation et consultation**. Bien des archivistes et chargés d'études documentaires, en mission dans des centres de recherche, s'intéressent à ces questions, et cherchent le contact avec les chercheurs. Il faut promouvoir la coopération entre archivistes, documentalistes, bibliothécaires et chercheurs.

Il faut utiliser aussi **les lieux d'archivage thématiques, régionaux, départementaux ou communaux qui existent** ; qu'ils soient privés ou publics, ils seraient heureux d'accueillir des données de qualité. Des centres d'archives privés, des Écomusées, des Musées, des centres divers sont prêts à les accueillir. Certaines municipalités fournissent des locaux, ouvrent leurs bibliothèques. Dans notre enquête auprès de chercheurs ont été cités des dépôts réalisés en région, pour la satisfaction des deux parties : le *Musée de l'Éducation* au Mont-Saint-Aignan conserve les enquêtes de Jacques Ozouf, les archives départementales de l'Aube ont reçu les enquêtes d'Helen Chenut sur les ouvrières de Troyes.

Il faudrait sans doute harmoniser les conditions de conservation et d'accès dans ces institutions, peut-être en ayant recours à des *contrats avec les Archives nationales*, dont Georges Mouradian nous a cité plusieurs exemples.

Quand cela est possible, il est important de ne pas éloigner les données conservées des lieux de leur production, de façon à favoriser leur utilisation par les publics les

plus concernés. C'est d'ailleurs *une demande instante, et justifiée, de bien des chercheurs*, par exemple dans le Sud-Ouest, en Bretagne, en région Rhône-Alpes. Ajoutons que les *dépôts en région*, dans des structures diverses, permettraient aussi, comme les PUD, d'améliorer la formation des étudiants en sciences sociales par le contact avec les données, tant quantitatives que qualitatives. Les dépôts en région pourraient enfin, et ce n'est pas à négliger, bénéficier d'appuis et de subventions des villes, des départements, des régions.

Mais d'autres souhaitent, pour des raisons tout aussi justifiées, déposer dans *un centre thématique* existant (celui de Roubaix) ou à créer (sur l'immigration par exemple, sur la vieillesse, sur pauvreté et précarité...).

5-3 Une base documentaire unique.

Le pôle national doit pouvoir répondre aux attentes de la communauté scientifique, satisfaire des besoins multiples, qui varient selon les disciplines, les institutions et les types de collecte.

Une de ses missions essentielles serait de créer une base documentaire nationale unique, consultable sur un site approprié, et *recensant les matériaux qualitatifs accessibles, qu'ils soient déjà intégrés ou en voie de l'être dans un lieu de dépôt*. Cette base sera *pluridisciplinaire*, avec des champs bien définis, mais une ouverture aux données des champs voisins qui peuvent apporter un éclairage utile, et doit ne présenter que des recherches dont les matériaux sont documentés, et accessibles⁴⁸ dans des délais raisonnables

La création d'un site central sur les recherches et leurs données nous semble nécessaire pour créer rapidement *une dynamique autour de ce programme*⁴⁹. Il faudra ensuite gérer ce site, l'alimenter en données, faire des mises à jour régulières, apporter des compléments d'information.

En consultant le site, on saurait pour l'ensemble du pays quelles enquêtes existent sur un thème, un lieu, une population, on connaîtrait pour chaque enquête le lieu, la date, l'équipe de recherche, la méthode de collecte, les matériaux collectés, et l'on pourrait consulter la liste des publications afférentes⁵⁰. Et ceci quel que soit l'organisme de recherche, quels que soient la localisation et le type de dépôt, et que les auteurs soient

⁴⁸ "Accessibles pour l'essentiel" serait sans doute plus réaliste. Certaines des notes les plus personnelles des auteurs ne sont pas conservées, et si elles le sont on doit accepter que leur auteur ne souhaite pas les joindre au fonds. De grands anthropologues (Evans Pritchard lui-même) ont détruit leurs notes, et comme le remarque un anthropologue britannique, David Mills, les demandes de Qualidata risquent de conduire les auteurs à faire une sélection sournoise de ce qu'ils donneront, ou à dire que leurs notes sont perdues ! (voir Annexe 3).

⁴⁹ Au Royaume-Uni, des auteurs qui avaient refusé de répondre au questionnaire de Qualidata se sont empressés de proposer leurs données à la recension quand le site a démarré.

⁵⁰ C'est ce qu'affiche pour une recherche le site Qualidata.

des doctorants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs dépendants de centres de recherche de toutes sortes, ou d'autres acteurs de la vie sociale.

C'est dire la différence considérable avec ce qui existe aujourd'hui sur des sites de Centres de recherche ou d'Archives. Ce site unique a fait la force et le succès de Qualidata (voir Annexe 3). Il manque aux États-Unis où les lieux de dépôts sont nombreux et indépendants. **Tous les pays qui ont organisé un système national de conservation des enquêtes**, ou s'y préparent (Royaume-Uni, Suisse, Allemagne, Finlande, Canada) **l'ont prévu**.

Cette recension répond à la demande de certains chercheurs (cf. Annexe 2), mais elle est aussi ce que l'anglais moderne appelle *une démarche "proactive"*, celle qui va au-devant de la demande. Elle suppose *un travail important de collecte, de documentation, de référencement, puis de mise à jour*, qui doit se faire selon des critères admis par toutes les disciplines concernées. Il doit être assuré par un noyau de gens qui s'y consacrent, comme nous l'ont affirmé avec vigueur plusieurs collègues, en France et hors de France ⁵¹. Une fois admis les principes de choix et de référencement, établis au niveau national, de nombreux collègues contribueront à compléter la recension parce qu'ils seront, comme les précédents, acceptés comme interlocuteurs par les chercheurs à la rencontre desquels ils iront.

Le pôle national sert en Grande-Bretagne de **"guichet unique"** pour les demandes de dépôt⁵² comme pour les demandes de consultation, qu'il gère selon les souhaits des déposants. On pourrait certes imaginer que les "dépôts" (les lieux où dans tout le pays sont déposées les données) gèrent les demandes de consultation : il n'est pas sûr qu'ils le souhaitent ...

Ce pôle devra **aider les producteurs à préparer leurs données**, si possible au début de la recherche. Il est souhaitable pour les thésards à venir que le *contrat de thèse* les engage à sauvegarder les matériaux, de même pour les bénéficiaires de contrats publics, qui devraient eux aussi prévoir une conservation ⁵³. Le travail est bien plus difficile à faire a posteriori. Les **conseils sur site et une aide en ligne** seraient utiles, et pas seulement aux plus jeunes. Fournir ensuite aux *utilisateurs des données* une information claire, complète, sur le site central, et une "aide" à la consultation, ne sera pas le plus difficile.

⁵¹ Michel Dreyfus a consacré 5 ans de travail à son *Guide des sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France* (Éd. Ouvrières, 1987). Qualidata a travaillé depuis 10 ans avec deux postes et demi permanents, et un Comité scientifique actif formé de gens en poste dans diverses Universités et Institutions.

⁵² Il n'est pas souhaitable que les déposants aient des chances inégales de dépôt selon les régions. D'où la nécessité de créer des "dépôts" dans les lieux de recherche.

⁵³ En France, les contrats des 40 dernières années n'avaient pas prévu de crédits pour préparer la conservation. Au Royaume-Uni, et dans bien des Universités américaines, les producteurs de données, thésards ou autres, sont priés depuis 10 ans de proposer leurs données à la conservation ; le dépôt n'est pas tenu de les accepter, et plusieurs sont refusées, pour des raisons diverses (notamment l'insuffisance de la documentation).

La question la plus délicate, en France, sera dans les années à venir ***d'orienter les chercheurs, à la fin de leur recherche, vers des dépôts*** où les matériaux de recherche, anonymisés pour la consultation chaque fois que l'anonymat a été promis aux enquêtés (mais aussi chaque fois qu'on ne les a pas consultés sur ce sujet), seront disponibles pour la consultation dans les délais courts⁵⁴. Les Centres de "production" des données qualitatives n'ont pas tous les mêmes intentions, ni les mêmes capacités. Il en est de même des centres de conservation.

Il conviendra bien sûr d'instaurer ***des échanges avec les centres qui, à l'étranger, conservent ce type de données sur la société civile*** (selon les pays, ils appartiennent à des institutions diverses), ainsi qu'avec les ***Forums*** en ligne⁵⁵. Enfin il faut rester ***attentif à l'évolution des normes adoptées par les bases documentaires existantes à l'étranger***, de façon à pouvoir s'inscrire le moment venu dans un réseau international. Mais on peut penser que le progrès de la numérisation permettra bientôt à tous les types de données (sons, textes, images) de "voyager". Avec l'accord des créateurs, ***quelques documents seront consultables en ligne par les chercheurs, voire interrogeables par des moteurs de recherche***. De plus, les logiciels d'analyse textuelle permettront de nouvelles exploitations - sans garantir bien sûr la justesse des interprétations⁵⁶ !

5-4 Un Comité scientifique

Le pôle national serait doté d'un ***Comité reflétant les intérêts et les besoins de la communauté scientifique***, dans lequel la présence de juristes et de praticiens de la conservation est indispensable. Ce Comité scientifique devra alors animer une réflexion collective sur les critères à définir:

- ***pour retenir ou non tel ou tel ensemble de données qualitatives***
- ***pour fixer les modes de conservation et les conditions d'accessibilité de ces fonds***
- ***pour choisir les normes de construction du site commun***
- ***pour prendre les décisions sur les problèmes éthiques et juridiques***

⁵⁴ La plupart des enquêtes seront bientôt conservées sous forme numérique, fichiers de transcription des textes, son numérisé, images scannées. Déjà des thésards enregistrent directement le son numérique de l'enquête avec un ordinateur portable. Ajoutons que les déposants recevraient copie numérisée de leurs bandes-son; seule l'édition princeps coûte cher, les copies sont bon marché.

⁵⁵ Les chercheurs français sont encore absents en 2003 du FQS (*Forum for Qualitative Social Research*) créé par les chercheurs allemands, très fréquenté par nos collègues britanniques, états-unis, canadiens, belges, hollandais, autrichiens, scandinaves et d'Amérique latine.

⁵⁶ Cette possibilité suscite une certaine méfiance, en partie justifiée par les faiblesses de bien des interprétations tirées de ces analyses, et qui se parent de scientificité (témoignages de Nigel Fielding, CAQDAS, Max Bergman, SIDOS, et Karl van Meter, LASMAS, in litteris).

Il ne semble ni réaliste, ni raisonnable de tout conserver. Une sélection sera nécessaire pour éviter de garder inutilement des données "pauvres", maladroites, voire peu fiables. Elle est utile si on veut qu'une collection de données inspire confiance. Les "bons" centres de conservation, en Europe ou aux États-unis, ont tous fait une sélection, parfois peut-être trop sévère, et parfois hélas influencée par la position sociale du déposant. Ce qui est important, c'est **que cette sélection obéisse à des critères scientifiques** (il y en a de toutes sortes, voir Annexe 2). et pas seulement "archivistiques". Les compétences et le savoir-faire de documentalistes, archivistes, chargés d'études documentaires, conservateurs seront précieux. Mais la participation active des responsables et des acteurs de la recherche est déterminante, car **cette politique de conservation est une politique scientifique.**

Ce Comité devra élaborer au niveau national une réflexion sur **les procédures valables pour la conservation des enquêtes en cours et à venir, élaborer et garantir les principes et les procédures de dépôt et de consultation.** C'est une étape indispensable. Les problèmes se poseront différemment **pour les recherches à venir**, pour lesquelles des règles doivent être établies et respectées, **et pour un passé qui va jusqu'à ce jour**, pour lequel il faudra des règles plus souples, mais respectant les engagements pris envers les locuteurs. Jusqu'ici l'immense majorité des chercheurs n'ont pas demandé par écrit l'accord des sujets, dans les formes convenables, alors que tous ces locuteurs, ayant accepté d'être interrogés, et souvent d'être enregistrés, avaient fait confiance au chercheur.

Dans ce cadre seraient traités **les problèmes éthiques et juridiques** du droit des enquêtés et des chercheurs, de la propriété intellectuelle, de la protection de la confidentialité, et du respect des engagements pris. Certes ces problèmes devront être examinés pour chaque enquête au cas par cas, **respectant les désirs des enquêtés et des chercheurs**, selon des principes élaborés en commun, et susceptibles d'être acceptés et respectés par tous les organismes, publics ou non, en charge des données. Le pôle central devra faire connaître les règles qui doivent gérer les rapports entre enquêteurs et enquêtés, et aider les chercheurs à les appliquer. À côté d'un Comité scientifique, il faudra peut-être créer un **groupe de travail pour la conception du portail**, qui réunirait des compétences et des disciplines diverses

5-5 Des dispositions et des moyens complémentaires

Un certain nombre de dispositions devraient être mis en place rapidement. Ce pôle devrait être assez vite doté de moyens, notamment de **postes pour la création et l'alimentation du site** Il faut donc :

* **Développer la formation à l'enquête, à sa restitution, à sa documentation**, à son analyse, sans doute en liaison avec les écoles doctorales, et peut-être faudrait-il disposer rapidement de "**jeux de données pédagogiques**" en ligne, très utiles à l'enseignement, et à la formation des futurs chercheurs.

* **Multiplier les possibilités de numérisation** des cassettes analogiques qu'il est encore temps de sauver : la demande existe pour un grand nombre de collectes, même si pour beaucoup d'autres les chercheurs n'ont pas gardé les cassettes, ou si elles sont devenues inaudibles. Actuellement, les gens qui en ont compris la nécessité savent à peine à qui s'adresser !

* **Aider les Institutions** de recherche, les Universités, les MSH qui ont fait des efforts de sauvegarde mais n'ont pas de moyens suffisants.

* **Voir s'il est possible** d'introduire dans *les contrats de thèse ou les conventions de recherche* du secteur public une **clause de sauvegarde des données**.

* **Lancer dans des "zones pilotes"** l'action qui permettrait d'instaurer une dynamique en s'appuyant sur les structures régionales existantes, qui ont prouvé leur capacité à collaborer, ou sont prêtes à le faire. Il y a, pensons-nous, plusieurs régions où de bonnes conditions existent. Prenons l'exemple de Grenoble, où bien des gens travaillent souvent déjà ensemble : Université de Grenoble, département d'histoire de l'Université, MSH, Musée Dauphinois, Musées municipaux, Bibliothèques, associations de recherches sur l'industrie régionale comme Alleverd, collectes associatives de mémoires de l'immigration et de l'intégration (enquêtes, cassettes, vidéos). Un tel groupement, dans le cadre d'un programme de recherche, pourrait aussi travailler à la *recension* dans son aire géographique, ou encore associé à des régions voisines. Il est important en effet que la base documentaire unique soit construite selon des critères et des procédures nationales, sous la directive d'un Comité ad hoc.

Conclusion

Depuis longtemps, sous diverses formes, de belles collectes "classiques" sont conservées depuis les années 30 dans des pays comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis, et sont accessibles aux chercheurs. Le projet que nous suggérons contribuerait à développer à la fois une *culture de la préservation* et une *culture du partage*, bénéfiques à l'ensemble des sciences sociales. À l'étonnement de beaucoup d'universitaires, c'est ce qui s'est passé dans les dix dernières années en Grande-Bretagne pour la culture du partage (la conservation était moins mal assurée qu'en France) : le regard sur les données a changé.

Le mouvement s'étend maintenant en Europe (cf. annexe 3) sans que la recherche française soit en mesure de faire connaître et de valoriser les riches données qu'elle a collectées. Une chose est sûre, c'est que pour prolonger et aggraver le gâchis actuel, il suffit de ne rien faire.

Mais toute une partie des milieux de la recherche attend un changement

Liste des personnes consultées : nous les remercions de leur aide

Philippe **Artières**, historien, IMEC
Gill **Backhouse**, Qualidata, Essex, R-U
Mme **Badia**, Ecomusée du Creusot
Denyse **Baillargeon**, historienne, Univ. de Montréal
Guy **Barbichon**, Centre d'ethnologie française, Paris.
Jacqueline **Barus-Michel**, psychologue
Isabelle **Bellon**, documentaliste, MAE Nanterre
Max **Bergman**, sociologue, Univ. de Cambridge et Sidos
Isabelle **Bertaux-Wiames**, sociologue , CNRD
Daniel **Bertaux**, sociologue
Johanna **Bornat**, historienne, R-U
Françoise **Bosman**, directrice, Archives du Monde du travail, Roubaix
Claude-Isabelle **Brelot**, historienne, Univ. de Lyon 2
Hinnerk **Bruhns**, Fondation MSH
André **Burguière**, historien EHESS
Marie-France **Calas**, Conservateur général du Patrimoine, Paris
Serge **Clément**, gérontologie, CIEU, Univ. de Toulouse-le-Mirail
Johanne **Charbonneau**, sociologue, INRS, Univ. du Québec, Montréal
Christof **Conrad**, historien, Univ. de Genève
Marie **Cornu**, juriste, chargée de recherche au CNRS-CECOJI
Louise **Corti**, directrice, Qualidata, Essex R-U
Marin **Dacos**, Université d'Avignon et attaché à l'Univ. de Lyon
Alain **Degenne**, sociologue, CNRS-Lasmas, Caen
Michel **Dreyfus**, historien, CHS XX^e siècle
Olivier **Faron**, historien, MSH, Lyon
Nigel **Fielding**, sociologue, CAQDAS, Surrey, R-Uni
Agnès **Fine**, ethnologue, Univ. Toulouse
Normand **Fortier**, Archiviste, Archives nationales du Canada
Roberta **Fossati**, Societa Italiana delle Storiche, Milan
Laura **Frader**, historienne, Northeastern Univ., Boston
Maurice **Garden**, historien ,
Vincent **de Gauléjac**, Lab. du changement social, Univ. de Paris 7
Yves **Genet**, Association de soutien aux immigrés, Grenoble
Véronique **Ginouvès**, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

André **Grelon**, sociologue, Lasmas, EHESS
Reto **Hadorn**, archiviste en chef, SIDOS Neuchâtel, CH
François **Héran**, démographe, directeur de l'INED, Paris
Jacques **Jenny**, sociologue, CNRS-GERS
Denise **Jodelet** et Nikos **Kalampalikis**, Psychologie, LPS, EHESS
Philippe **Joutard**, historien, EHESS
Annick **Kieffer**, CNRS-Lasmas
Odile **Krakovitch**, conservatrice et historienne
Bill **Kornblum**, sociologue, City Univ. de New-York
Arja **Kuula**, Finnish Social Science Data Archive, Finlande
Jean-Charles **Lagrée**, sociologue, CNRS-ULISS, Paris
Christian **Lalivé d'Épinay**, sociologue, Univ. de Genève
Isabelle **de Lamberterie**, juriste, directrice de recherche au CNRS-CECOJI
Emmanuel **Lazega**, sociologue, Lasmas et Univ. de Lille
Armelle **Le Goff**, conservateur en chef du Patrimoine, Centre des Archives du Monde du Travail Roubaix
Philippe **Lejeune**, Association pour l'autobiographie
Martine **Lemaître**, BDIC, Nanterre, département audiovisuel et communication
Nathalie **Mallet-Poujol**, juriste, CNRS, Montpellier
Brigitte **Mazon**, archiviste, EHESS
Georges **Mouradian**, Archives nationales, Paris
Marie-Dominique **Mouton**, documentaliste, MAE Univ. Nanterre
Katya **Mruck**, Forum for Qualitative Research, Univ. libre de Berlin
Isabelle **Neuchwander**, Directrice des Archives de France
Bernard **Paillard**, sociologue, CETSAN, CNRS-EHESS
Yvonne **Pasquet**, CRH, EHESS
Serge **Paugam**, sociologue, Lasmas, CNRS-EHESS
Simone **Pennec**, sociologue, Lab. de sciences sociales, Univ. de Brest
Robert **Perks**, Curator, Nat. Life Story Collection, British Library, Londres
Michelle **Perrot**, historienne
Christine **Pétilat**, Conservatrice générale des AN, CAC, Fontainebleau
Antoine **Prost**, historien, CHS XX^e siècle
Elisabeth **Rabut**, AN, Paris
Paul **Rendu**, sociologue, CNRS-CSU, Paris
Patrick **Ricard**, Musée d'Allevard, 38
Anne **Roche**, Professeur de littérature à l'Université de Provence
Pierre **Rouillard**, MAE Nanterre, Président du réseau des MSH

Marie-Ange **Schiltz**, Centre d'analyses et de mathématiques sociales, EHESS

Roxane **Silberman**, sociologue, directrice du CNRS-Lasmas, Paris

Gerdt **Sundström**, sociologue, Jönköping, Suède

Emile **Temime**, historien, Marseille

Françoise **Thébaud**, historienne, Université d'Avignon

Anthea **Tinker**, sociologue, King's College, Londres

David **Troyansky**, historien, U du Texas

Elise **Turon**, conservateur du Musée de la Viscose.

Karl **Van Meter**, sociologue, CNRS-Lasmas, Paris

Danièle **Voldman**, historienne, IHTP Paris

Claire **Wenger**, ethnologue, Pays de Galles, R-U

Rory **Williams**, sociologue, MRC, Glasgow, R-U

Florence **Weber**, anthropologue, ENS Paris,

Serge **Wolikow**, historien, directeur MSH, Dijon

Françoise **Zonabend**, anthropologue, CNRS-EHESS Paris

Annexe 1

Les questions juridiques à résoudre pour le dépôt, la conservation et la réutilisation des données qualitatives recueillies par les enquêtes en sciences sociales

Sommaire

Introduction.....	2
1. La question de la titularité des droits d'auteur du chercheur sur les données de ses enquêtes	2
1-1 Définitions générales.....	2
1-2 Le cas des auteurs salariés.....	3
1-3 Les exceptions.....	3
1-4 Le cas des auteurs fonctionnaires.....	4
1-5 Les débats en cours.....	5
Conclusion.....	7
2. La question des droits des personnes interviewées	8
2-1 Le consentement du témoin.....	8
2-2 Les droits d'auteur (moral et patrimonial) du témoin	9
Conclusion.....	10
3. Débat sur le statut de ces matériaux de recherche : relèvent-ils des archives publiques ou constituent-ils des archives privées?	11
3-1 Les préconisations du Rapport Elgey paraissent difficiles à appliquer	11
3-2 En fait l'opération à mener s'apparente à une édition de documents à des fins de réutilisation, plus qu'à une opération d'archivage classique	12
Conclusion.....	13
4. Conventions à mettre au point entre le déposant (l'auteur de l'enquête), l'éditeur (équipe responsable du projet) et les conservateurs (centres d'archives)	13
5. Protection des données personnelles et des données sensibles	15
5-1 Les problèmes liés à la collecte	16
5-2 Les problèmes liés au traitement des données.....	17
5-3 Le traitement de ces problèmes à l'étranger.....	18
Conclusion.....	18
Conclusion générale.....	20

Introduction

La collecte, la valorisation et la conservation des données auxquelles nous nous intéressons posent de nombreux problèmes juridiques. Il s'agit ici de les pointer afin d'éviter les écueils qui pourraient découler de leur méconnaissance, d'examiner les différentes interprétations auxquelles ils donnent lieu, et d'envisager les solutions à leur apporter. Ces problèmes sont liés pour une part à la question de la propriété intellectuelle que l'on peut reconnaître aux différents acteurs sur ces données. Selon que cette propriété intellectuelle, et les droits d'auteur afférents, sont reconnus au chercheur, au témoin, à l'institution commanditaire de la recherche, le statut et le devenir des matériaux de recherche diffèrent. Ces problèmes découlent d'autre part du fait que les données recueillies sont le plus souvent des données personnelles et sensibles, pour lesquelles les dispositions de la Loi *Informatique et Libertés* et les directives européennes sont à prendre en compte.

1. La question de la titularité des droits d'auteur du chercheur sur les données de ses enquêtes¹

1-1 Définitions générales

Le Code de la Propriété intellectuelle distingue deux types de droits rattachés à l'auteur d'une œuvre², les uns d'ordre intellectuel et moral, les autres d'ordre patrimonial.

Les droits moraux sont attachés à la personne de l'auteur et cependant transmissibles (avec quelques nuances) à ses héritiers; ils sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles. Ils consistent dans le droit au respect de l'œuvre (droit pour l'auteur d'exiger que son œuvre ne soit déformée ni dans sa forme ni dans son esprit), au respect du nom (droit pour l'auteur de voir publier son œuvre sous son nom), le droit de divulgation (possibilité pour l'auteur de ne livrer l'œuvre au public que lorsqu'il l'estime opportun), enfin le droit de retrait ou repentir (droit pour l'auteur de mettre fin, en cours de ou après publication, à un contrat de cession de ses droits, voire à un contrat de commande).

Les droits patrimoniaux, concernent l'exploitation de l'œuvre : "L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit

¹ Le paragraphe qui suit s'appuie essentiellement sur :

- Marie Cornu, Les créations intellectuelles des agents publics et fonctionnaires, dans *La numérisation pour l'Enseignement et la Recherche Aspects Juridiques*, publié sous la direction de Isabelle de Lamberterie, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2002, pages 495-541.

- Philippe Chevet, La numérisation et la diffusion d'œuvres à des fins éducatives et de recherche, dans *La numérisation pour l'Enseignement et la Recherche, op. c.*, pages 305-353.

- Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique : *Avant-projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information*, 5 décembre 2002, site du CSPLA, <http://www.culture.fr>

² *Code de la propriété intellectuelle*, Dalloz, édition 2002, établie par Pierre Sirinelli et alii; André Lucas, *Propriété littéraire et artistique*, Dalloz, Connaissance du droit, 2^o édition, 2002.

et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent" (art. L. 123-1. du CPI). Au-delà de ce délai de 70 ans l'œuvre passe dans le domaine public. Les droits patrimoniaux consistent essentiellement dans le droit de représentation, et le droit de reproduction. Contrairement aux droits moraux, les droits patrimoniaux sont cessibles, et l'auteur peut s'en dessaisir au profit d'un tiers à titre gracieux ou à titre onéreux. Cette cession fait l'objet de contrats précisant le domaine, la durée et les conditions de la cession.

1-2 Le cas des auteurs salariés

D'après les règles générales du Code de la propriété intellectuelle la titularité des droits de l'auteur, personne physique qui a créé l'œuvre, n'est pas mise en cause par *l'existence d'un contrat de travail* ou d'entreprise (article L 111-1). Sans étendre expressément cette règle au secteur public, le CPI ne mentionne aucune disposition spécifique aux productions réalisées dans le cadre d'une action publique.

Pas plus que l'existence d'un contrat de travail, *le financement des projets de recherche* n'a en principe d'incidence sur la titularité des droits. "Certaines institutions, ministères etc. se croient parfois titulaires ou co-titulaires des droits en raison du fait qu'ils ont contribué financièrement au programme. Dans les contrats de recherche ou de financement de certaines productions, figurent des clauses selon lesquelles les bailleurs de fonds partagent la propriété des résultats. Mais le fait de financer une production intellectuelle n'investit pas de la titularité des droits sur les œuvres ainsi produites" (Cornu p. 511).

1-3 Les exceptions

Cependant une certaine confusion concernant la titularité des droits d'auteur est créée par quelques exceptions :

1/ pour la création de logiciels, le CPI prévoit "au bénéfice de l'employeur un mécanisme de présomption de cession des droits d'exploitation lorsque le logiciel est réalisé dans le cadre du service" (Cornu p. 507). Pourtant *le décret de 1996 sur l'intéressement des chercheurs*³ stipule que "lorsque la personne publique décide de ne pas procéder à la valorisation de la création, de la découverte ou des travaux, les agents mentionnés à l'alinéa précédent peuvent en disposer librement, dans des conditions prévues par une convention conclue avec ladite personne publique"(art. 1, cité par Cornu p.517). Il serait intéressant de voir si ce décret conçu pour certaines créations ou inventions, pourrait être invoqué dans le cas d'autres recherches.

³ Décret n°96-858 du 2 octobre 1996 relatif à l'intéressement de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics ayant participé directement à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés. Décret modifié le 13 fév. 2001 par le décret n°2001-141.

2/ *dans le cas des "œuvres collectives"* comme journaux, dictionnaires, ou encyclopédies, c'est le coordinateur qui est investi des droits d'exploitation sur l'œuvre (art. L. 113-5 du CPI). Les contributeurs conserveront certaines prérogatives comme le droit moral sur leur contribution, la possibilité de l'exploiter séparément pour autant que cette exploitation ne fasse pas concurrence à l'œuvre collective, la possibilité de négocier les droits sur toutes autres formes d'exploitation que celle prévue pour la réalisation de l'œuvre collective (Cornu p. 513). Ainsi un journaliste de la presse écrite peut exploiter son article sur un support électronique, sauf à en avoir fait la cession spécifique. Il en est de même pour les articles publiés dans les revues scientifiques, dans la mesure toutefois où elles sont qualifiées d'œuvres collectives.

Mais il n'est pas toujours aisé de distinguer recherche collective et œuvre collective.... "Parmi les travaux issus du CNRS, on pourra ainsi rencontrer aussi bien un rapport fait à égalité à plusieurs -œuvre de collaboration- qu'une étude d'équipe menée suivant une direction précise assignée par un responsable fixant les tâches de chacun -œuvre collective-"⁴. Ce n'est que dans ce dernier cas que l'établissement, ou le chercheur coordinateur, peut prétendre à la titularité des droits. Encore faut-il, pour qu'il y ait "œuvre collective", que le travail collectif prenne une forme, qu'il y ait une édition, une publication.

Ceci pose la question de savoir si les grandes enquêtes, comme celle qui, à l'initiative de la DGRST, a porté sur Plozévet dans les années 1960, sont "œuvres collectives"? Il sera difficile de le soutenir dans la mesure où les donneurs d'ordre n'ont pas veillé à la collecte, à la conservation et à la réunion de l'ensemble des rapports exigés⁵.

1-4 Le cas des auteurs fonctionnaires

De plus une jurisprudence fameuse a jeté le trouble quant à la titularité des droits d'auteur des fonctionnaires. Il s'agit de l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 21 novembre 1972, à propos des droits des collaborateurs de l'Office français des techniques modernes d'éducation, appelé *avis OFRATEME*. Le Conseil d'Etat estime alors que les nécessités du service public "exigent que l'administration soit investie des droits de l'auteur sur les œuvres de l'esprit [...], pour celles [...] qui font l'objet même du service".

On peut discuter dans chaque cas de ce qui fait "l'objet même du service" et de ce qui relève de la liberté de création du chercheur. Ainsi à *propos des rapports de fouilles archéologiques* réalisées pour le Ministère de la Culture le débat à été clos par l'institution d'une cession à l'Etat (décret n°91-486 du 14 mai 1991) qui précise que "les fonctionnaires du ministère de la culture ont pour mission la recherche, l'analyse, l'inventaire, la valorisation, la diffusion et la publication dans les domaines suivants : patrimoine

⁴ Michel Vivant, *Activité de recherche, un éclairage juridique, dans le travail du chercheur, les institutions scientifiques et les associations, Les Cahiers du Comité d'éthique pour les sciences, COMETS, CNRS, 1997, p. 8, cité par Marie Cornu p. 510.*

⁵ Sur cette enquête se reporter ci-dessus page 13 de notre Rapport.

monumental, architectural, archéologique, ethnologique, écrit et documentaire". Cette cession s'effectue à titre gratuit, et l'Etat a un "droit préférentiel" en matière de publication et de diffusion. Cependant Marie Cornu estime que ce décret est en contradiction avec le droit d'auteur, et que dans ce cas les missions de service public peuvent se définir en terme de conservation, de consignation, de collecte, d'inventaire, mais pas en terme d'exploitation commerciale.

1-5 Les débats en cours

Une clarification est donc attendue ⁶. Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique examine la réforme de la loi française. La commission chargée du statut des créations salariées des agents publics, présidée par M. Lucas, propose de "renverser les principes contenus dans l'avis OFRATOME en consacrant *la reconnaissance d'un droit d'auteur aux agents publics*, tout en l'assortissant de garanties permettant d'assurer la continuité du service public" ⁷. D'où les propositions de modifications législatives émises dans *l'Avis rendu par la commission en décembre 2001* :

Annexe : propositions de modifications législatives

1/ Le troisième alinéa de l'article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle est modifié comme suit :

" L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, qui sont déterminés par les livres Ier et III du présent code.

Hors les exceptions expressément prévues par le présent code, ni l'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit ni sa qualité d'agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de l'un de leurs établissements publics administratifs n'emporte aucune dérogation à la jouissance du droit reconnu par l'alinéa 1er".

2/ L'article L.131-3 du Code de la propriété intellectuelle est complété par les deux alinéas suivants :

" Le droit d'exploitation d'une œuvre créée par un agent public dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions de l'Etat, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à caractère administratif qui l'emploie, est, par le seul effet de la création, cédé à l'Etat, à la collectivité territoriale ou à l'établissement public à caractère administratif, dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement de leur mission de service public et à la condition que cette œuvre ne fasse pas l'objet d'une exploitation en dehors du service public ou d'une exploitation commerciale ".

⁶ Cette Annexe a été rédigée au début de l'année 2003.

⁷ *Rapport de la Commission spécialisée portant sur la création des agents publics*, 2001.

" L'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements publics à caractère administratif disposent, pour exploiter ou faire exploiter en dehors du service public ou commercialement l'œuvre ainsi créée, d'un droit de préférence dont les conditions d'exercice sont fixées par décret en Conseil d'Etat " .

L'avant-projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, adopté le 5 décembre 2002 par le CSPLA reprend ces propositions en y ajoutant sous la forme d'un article L.121-7-1 du CPI une restriction notable du droit de divulgation, du droit de respect à l'œuvre et du droit de repentir et de retrait.

"Le droit de divulgation d'une œuvre créée par un agent public dans l'exercice de ses fonctions s'exerce dans le respect des règles édictées par l'autorité investie du pouvoir hiérarchique.

L'agent ne peut

1°) s'opposer à la modification de l'œuvre par l'autorité investie du pouvoir hiérarchique dès lors qu'elle est justifiée par la mission de service public

2°) exercer son droit de repentir et de retrait, sauf accord de l'autorité investie du pouvoir hiérarchique".

On peut se demander si de telles restrictions ne contrediraient pas le droit moral "inaliénable et imprescriptible" reconnu à l'auteur, ainsi que sa liberté de création et d'expression. En tout état de cause, il convient de déterminer ce qui dans l'œuvre d'un chercheur est "strictement nécessaire à l'accomplissement de [la] mission de service public" de l'institution qui l'emploie : résultats, rapports, publications, cours, travaux préparatoires, journaux d'enquêtes, correspondances ?..

A cet égard *dans le domaine spécifique de l'enseignement et de la recherche*, l'usage et la jurisprudence ont consacré certaines interprétations.

Marie Cornu constate "que la titularité des auteurs est reconnue en principe pour *les universitaires* lorsqu'ils vont au-delà de la délivrance de leur enseignement qui fait partie de leurs obligations statutaires, et par exemple qu'ils publient leurs cours" (Cornu p. 525). Ainsi dans *l'affaire Roland Barthes*, suscitée par la publication dans une revue d'une conférence donnée au Collège de France, le Tribunal de Grande Instance de Paris a estimé en nov. 1991, et confirmé en nov. 1992, que "les attributions de Roland Barthes au Collège de France ne l'obligeaient qu'à dispenser un enseignement à l'intention de l'auditoire présent dans l'établissement", et que la reproduction par écrit de son cours est donc étrangère à l'exécution du service public d'éducation auquel il participait.

La *liberté de création* des universitaires induirait la libre jouissance de leurs droits intellectuels. "On peut, en l'occurrence se demander si la liberté de pensée et de création dont disposent statutairement les chercheurs ne les place pas aussi dans une situation particulière et ne neutralise pas ainsi la doctrine OFRATÉME, en somme, si le degré

d'indépendance dans lequel l'auteur crée ne doit pas être pris en compte dans la recherche de solutions"⁸ (Cornu p. 525).

Dans un grand nombre de cas c'est la production de résultats qui est attendue du service public, et pas spécialement leur communication ou leur exploitation. "On peut reprendre ici l'exemple des rapports réalisés pour éclairer l'action publique. Le service public commanditaire n'a pas pour objectif dans ce cas la diffusion des résultats mais plutôt la connaissance d'une situation de fait. En ce sens, on ne voit pas en quoi il deviendrait titulaire des droits. A l'inverse, il pourrait bien faire échec à la communication de ces résultats, solution fondée non sur une question de titularité mais sur le *besoin de confidentialité de l'action publique*. Encore que, dans ce cas, les règles d'accès aux documents publics peuvent interférer et imposer la communication du document au public"⁹ (Cornu p. 535).

Enfin, il conviendrait de ne priver le chercheur des droits que le Code de la propriété intellectuelle reconnaît normalement aux auteurs que dans le cas où sa publication serait strictement une publication "de mission", "comme par exemple un rapport établi pour le compte du laboratoire sur une étude menée par celui-ci"¹⁰. Dans cette analyse, dès lors que le chercheur recouvre sa liberté dans la conduite de ses recherches, dans le choix de ses modes d'investigation, dans l'élaboration et la vérification de ses hypothèses, il jouirait entièrement de ses droits. C'est de fait l'usage actuel pour des enquêtes comme celles de Serge Paugam sur la pauvreté ou le RMI, qui, quoique commanditées par la puissance publique, relèvent bien du droit d'auteur du chercheur, comme en témoignent les publications qui en sont tirées¹¹.

Conclusion

De ce faisceau de considérations juridiques, nous pouvons retenir que pour les données qui font l'objet de notre rapport il ne fait guère de doute que la titularité des droits d'auteur revienne au chercheur qui les a produites, même si il est fonctionnaire et que les recherches ont été financées par telle ou telle institution, ou commandées par la puissance publique.

⁸ Art. 25. de la Loi de juillet 1982 sur la Recherche : "Pour l'accomplissement des missions de la recherche publique, les statuts des personnels de recherche ou les règles régissant leur emploi doivent garantir l'autonomie de leur démarche scientifique, leur participation à l'évaluation des travaux qui leur incombent, le droit à la formation permanente", Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, JO du 16-07-1982, p. 2273 et sq.

⁹ La loi du 17 juillet 1978 précise les règles d'accès aux documents administratifs, et la CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs, émet avis et conseils sur son application (site <http://www.cada.fr>).

¹⁰ Michel Vivant, *Activité de recherche, un éclairage juridique, dans le travail du chercheur, les institutions scientifiques et les associations, Les Cahiers du Comité d'éthique pour les sciences*, COMETS, CNRS, 1997, p. 15.

¹¹ Serge Paugam, *La disqualification sociale Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991, rééd. 2000 et 2002.

Les arguments en ce sens sont nombreux, car ces données sont sans conteste

1- une **œuvre de l'esprit**,

2- relevant de la *liberté de création* du chercheur,

3- n'entrant **pas directement dans la mission de service public** de l'institution qui a demandé et obtenu les rapports de recherche,

4- et ne faisant **l'objet d'aucune conservation, documentation ni valorisation de la part de l'institution.**

2. La question des droits des personnes interviewées¹²

Longtemps, la pratique de l'enquête et de l'interview, a reposé sur l'accord verbal ou même l'entente tacite entre le chercheur et son informateur. Mais la place grandissante prise dans notre société par l'information et la communication, a entraîné une codification de l'usage de l'image comme de la parole des témoins.

2-1 Le consentement du témoin

Le consentement formel et explicite du témoin est nécessaire pour l'enregistrement du témoignage dans un lieu privé et pour sa conservation (loi du 17 juillet 1970, art. 9 du Code civil). Cela suppose qu'au moment de l'enquête soit rempli et signé par le témoin un document autorisant la collecte de l'interview, et souvent en même temps l'utilisation projetée. C'est ce qui est pratiqué scrupuleusement de nos jours dans le cadre des Archives Nationales, de la BDIC, ou dans le cadre des Comités d'histoire.

Mais qu'en est-il des entretiens recueillis avant que cette règle ne se généralise, et pour lesquels il n'y a aucun contrat écrit, mais souvent, sinon toujours, un "contrat moral" entre l'enquêteur et le témoin?¹³ Les chercheurs et les archivistes sont confrontés aux mêmes problèmes. Georges Mouradian pense que dans ce cas il faut s'efforcer d'abord de faire une convention de dépôt avec les ayants droit que l'on pourrait retrouver. Sinon on peut appliquer la loi générale des archives, c'est-à-dire les délais prévus par la loi de 1979, de 30 ans, 60 ans ou plus, selon la nature des documents. Mais la loi prévoit des dérogations qui seront à demander au déposant (l'enquêteur en l'occurrence) et à l'archiviste responsable du dépôt, qui est parfois mieux à même d'apprécier les conséquences d'une communication. Il convient de se prémunir contre des recours possibles, notamment lorsque les données sont nominatives, et la consultation peut être autorisée sous réserve d'une utilisation anonyme.

¹² Les remarques qui suivent s'appuient sur le travail de Florence Descamps, L'ingénierie des archives orales pp 378-380 de son livre *L'Historien l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 2001.

¹³ "L'entretien est placé sous le signe d'un contrat de confiance, il n'a lieu que lorsque l'interlocuteur accorde quelque crédit au chercheur qui le sollicite", E. Lazega, préface à Franco Ferrarotti, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, 1983.

2-2 Les droits d'auteur (moral et patrimonial) du témoin

Par ailleurs le témoin, dès lors qu'il participe à sa forme, est aussi auteur ou au moins co-auteur de l'œuvre que va constituer l'entretien¹⁴.

→ Il a donc sur elle un **droit moral inaliénable**, imprescriptible et perpétuel, "ce qui recouvre le droit de paternité sur l'œuvre, le droit au respect de l'œuvre dans son intégrité et dans sa destination, et ce qui lui assure très concrètement un droit de retrait et de repentir sur les enregistrements pouvant aller jusqu'à la demande de destruction" (Descamps, op. c. p. 379). Ce droit est transmissible à ses héritiers. Or bien des enquêtés (selon l'expérience de F. Cribier) accordent des entretiens "en cachette" de leur conjoint, et plus souvent encore de leurs enfants, qui, pensent-ils, n'y seraient pas favorables. On peut alors (avec M. Cornu) invoquer "l'esprit de l'œuvre" que les héritiers sont tenus de respecter. Ou bien estimer (avec G. Mouradian) que l'enquêté étant libre de sa parole, il n'y a pas lieu de demander l'autorisation des héritiers pour une nouvelle utilisation. On peut pourtant s'interroger sur les droits moraux et patrimoniaux des héritiers dans le cas d'une utilisation commerciale des "produits dérivés" que l'on pourrait tirer d'une enquête.

→ "Il est également titulaire des **droits patrimoniaux** que sont les droits de reproduction, et de représentation, c'est-à-dire de copie, de diffusion et de communication au public, ce qui l'autorise à exploiter son témoignage et à en tirer un profit pécuniaire" (Descamps, ibid.). Par conséquent, toute communication de son enregistrement est soumise à son autorisation; il peut exiger le versement de droits en cas d'exploitation commerciale. Ces droits patrimoniaux sont **cessibles au terme de contrats** qui doivent bien préciser le domaine, la durée et les conditions de la cession. Toutefois une exception à l'obligation éventuelle de versements de droits financiers est prévue par la loi lorsqu'il s'agit d'un usage privé : le chercheur qui agit dans un but désintéressé de recherche personnelle peut consulter le témoignage sans verser de droits, avec la simple autorisation écrite du témoin.

Pour toutes ces raisons il est impératif de rédiger avec le témoin et de lui faire signer un "**Contrat de communicabilité**" (voir Descamps, annexe p. 414-415), qui d'une part confirme l'autorisation de faire et de conserver l'entretien, d'autre part cède tout ou partie des droits d'exploitation soit au chercheur, soit à l'institution qui collecte, soit à celle qui conserve son entretien.

Il reste que le témoin (et ses héritiers), s'il était reconnu seul auteur du témoignage pourrait décider de toute forme d'exploitation de son "œuvre". Il est donc important de faire admettre l'intervieweur comme co-auteur, ce qui n'est pas difficile dans le cadre d'une recherche dont la problématique, la méthode, etc. relèvent du chercheur, mais ce qui est

¹⁴ La personne interviewée n'est pas toujours reconnue comme auteur. Lorsque ses propos sont rapportés au style indirect, ou simplement cités, elle ne peut prétendre aux droits d'auteur. Il lui reste le droit de défendre son image, sa réputation, sa vie privée etc. au cas où elle les considérerait attaqués.

plus délicat dans le cas d'un "archiviste-oral", sauf si celui-ci fait un égal effort de préparation et de "mise en œuvre" de l'entretien. Au moment de la sauvegarde et de la réutilisation de l'entretien il faudra donc veiller à la définition et au respect d'une double série de droits. Les termes des contrats de communicabilité et de dépôt devront être pesés de façon à préserver le droit des auteurs sans rendre le témoignage inutilisable par des tiers.

Dans le cas où il y a transcription de l'entretien, manuscrite, dactylographiée ou sur traitement de texte, *la question se pose de savoir si il s'agit bien de la même œuvre que le document sonore*. D'après Florence Descamps (p. 445), "hormis le cas où le témoin a corrigé, validé, signé la transcription de sa main, et exigé que la transcription soit le seul document qui fasse foi, archivistiquement, l'enregistrement seul constitue l'original, qui fait foi et référence contre toutes les transcriptions établies par des tiers". Mais la question se complique, lorsque l'original sonore étant perdu ou dégradé, *seule subsiste une transcription de l'interview*, le plus souvent faite par l'enquêteur lui-même, sans validation du témoin. Quels sont les droits du témoin dans ce cas? Peut-on le considérer comme co-auteur? Ou bien doit-on suivre le CPI pour lequel l'acte d'écriture est assimilé à un acte de "création", et donne lieu à une "présomption" d'auteur?

Conclusion

Au total, **les droits du témoin** ne peuvent pas être niés. Dans la mesure où certains sont inaliénables, et d'autres transmissibles aux héritiers pendant les 70 ans qui suivent la mort du témoin, cela complique beaucoup la communication et la réutilisation des entretiens. Il faut être très vigilant dans **les contrats de communicabilité** pour ne pas bloquer des utilisations ultérieures.

Les droits sur **les enquêtes anciennes** sont particulièrement délicats à établir, parce que le plus souvent ni accord, ni contrat n'ont été signés, et parce que parfois le document sonore original fait défaut. Une concertation entre le chercheur déposant (soucieux de protéger le témoin et de respecter les engagements pris à son égard) et l'institution responsable de la conservation et de la communication est indispensables pour établir les règles d'une "*bonne pratique*" admise par tous.

3. Débat sur le statut de ces matériaux de recherche : relèvent-ils des archives publiques ou constituent-ils des archives privées?¹⁵

3-1 Les préconisations du Rapport Elgey paraissent difficiles à appliquer

Dans sa séance du 10 janvier 2001 le Conseil économique et social a adopté le rapport présenté par Mme Elgey sur la question des "archives orales, rôle et statut". Il s'intéresse en particulier à la collecte et à la conservation des témoignages oraux, qu'il définit ainsi : "Les témoignages oraux, couramment dénommés archives orales, sont recueillis dans un but de documentation scientifique et/ou dans un souci patrimonial". Il constate que les lois existantes (la loi du 17 juillet 1970 ; les lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985, reprises dans le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 ; la loi du 3 janvier 1979) ne suffisent pas à donner un cadre juridique satisfaisant à la gestion de ce type de document. "Le vide juridique, propre aux témoignages oraux, à leur constitution, à leur communication est incontestable. Il ne peut durer sans poser d'inextricables problèmes".

Pour surmonter ces problèmes le rapport préconise une double classification des témoignages oraux. Une classification en fonction de la distance temporelle qui sépare le témoin de l'événement rapporté :

"Sont appelés témoignages immédiats les entretiens ou récits enregistrés ou filmés dans un but de documentation scientifique, recueillis dans la proximité immédiate des faits auprès de personnes acteurs des faits dont elles témoignent.

Sont appelés témoignages ultérieurs ou rétrospectifs les entretiens ou récits enregistrés, lorsqu'ils sont recueillis " a posteriori " et que la personne a cessé d'être acteur ou témoin des faits dont elle porte témoignage. "

Plus importante encore, est la classification en fonction du statut juridique, ainsi défini :

"Un témoignage est assimilé au régime des archives publiques s'il est recueilli auprès d'un témoin exerçant ou ayant exercé des fonctions publiques par un enquêteur appartenant à la fonction publique, ou mandaté par un organisme ou une institution publique."

"Tout témoignage ne répondant pas à ces deux conditions (l'appartenance du témoin et de l'enquêteur à la fonction publique) relève du droit privé".

"Le CES propose donc de préciser, dans la définition des témoignages immédiats et ultérieurs ou rétrospectifs, leur appartenance au droit privé ou public".

"Le CES souhaite que cette définition des témoignages oraux, et leur assimilation aux archives publiques ou privées, vienne compléter par un titre nouveau la loi sur les archives du 3 janvier 1979."

¹⁵ Nous nous référons ici

- au Rapport de Georgette Elgey et à l'Avis adopté par le Conseil économique et social dans sa séance du 10 janvier 2001, texte disponible sur le site <http://www.ces.fr>

- aux contacts et discussions que nous avons eus avec les institutions qui à l'étranger collectent et conservent les données qualitatives.

Cet effort de classement ne nous semble pas tenir compte de *la réalité des pratiques d'enquête en sciences sociales*. En effet le témoignage relève le plus souvent de l'ensemble de l'expérience de la personne interrogée, quelle que soit la séquence à laquelle l'enquêteur s'intéresse. De plus le témoin, comme le chercheur, peuvent occuper des statuts divers et évolutifs, comme étudiants, sans profession, salariés du privé, salariés du public, demandeurs d'emploi etc. Enfin la même enquête touche des personnes dont les unes sont fonctionnaires et les autres non (ne serait-ce que les conjoints ou les enfants des premières). Comment alors classer l'enquête tout en respectant l'unité scientifique du fonds?

Par ailleurs la position du rapport Elgey se trouve en contradiction,

* d'une part avec le *Code de la propriété intellectuelle*, et la reconnaissance du chercheur comme auteur de sa recherche et de ses données; les archivistes qui se sont penchés sur les archives des scientifiques ¹⁶ parlent plus volontiers de "papiers personnels" versés souvent par les familles sous forme de dons ou de dépôts privés, que d'archives publiques,

* d'autre part avec *la pratique* : aucune institution publique de recherche, aucun centre d'archives n'a réclamé le versement systématique des "papiers" et des entretiens des chercheurs. Des conservateurs particulièrement impliqués dans l'archivage de ce type de fonds, comme Françoise Bosman à Roubaix, nous disent les considérer sans hésitation comme des dépôts privés.

3-2 En fait l'opération à mener s'apparente à une édition de documents à des fins de réutilisation, plus qu'à une opération d'archivage classique

L'expérience du **SIDOS** en Suisse, et de **Qualidata** en Grande-Bretagne montrent que le travail de sensibilisation des chercheurs dès le début de leur enquête, le travail de sélection des enquêtes susceptibles de réutilisation, puis le travail de documentation des données, enfin le travail de valorisation des enquêtes déjà conservées auprès des milieux concernés, sont aussi importants que le travail de conservation proprement dit.

Aussi la référence à la loi sur les archives est inappropriée pour définir le statut des matériaux ainsi élaborés puis mis à disposition du public. Ne serait-il pas plus judicieux d'insister sur *la vocation scientifique des matériaux* (affirmée par le rapport Elgey) recueillis pas les enquêtes en sciences sociales, pour concevoir leur sauvegarde et leur devenir. Une implication forte des milieux de la recherche pour promouvoir la collecte, la documentation, la réutilisation des fonds, un partenariat avec les institutions de conservation, c'est-à-dire les archives publiques, mais aussi des lieux à développer dans les centres de recherche et d'enseignement, pourraient à la fois satisfaire le souci qu'a la

¹⁶ C'est la position de Christiane Demaulenaere-Douyère, Thérèse Charmasson, et Denise Olgivie, voir *Histoire et Mémoire de l'Académie des sciences, Guide de recherches*, ss direction de Eric Brian et Christiane Demaulenaere-Douyère, éd. Lavoisier, Paris 1996, 450 pages.

puissance publique de conserver les recherches qu'elle a souvent impulsées, et le souci qu'ont les acteurs de garder le contrôle de leurs paroles et de leurs œuvres.

Conclusion

Les matériaux d'enquêtes, enrichis de la documentation nécessaire à leur contextualisation, auraient donc vocation à constituer des fonds privés faisant l'objet de dépôts dans des centres d'archives publics ou privés.

La constitution de ces fonds suppose la **collaboration de trois partenaires** :

- 1/ l'auteur principal en la personne du chercheur qui a collecté les données, qui en est généralement le détenteur, et qui seul peut les documenter
- 2/ l'éditeur, qui pourrait être soit une cellule du réseau des MSH soit une structure "ad hoc", liée aux principales institutions de recherche, et s'occupant du recueil des fonds, de l'aide aux chercheurs pour la documentation des fonds, la négociation des contrats de dépôts avec les centres d'archivage choisis, des relations avec les utilisateurs ensuite, enfin de l'élaboration d'un inventaire informatisé
- 3/ les centres d'archivage qui abriteront les fonds, en assureront la conservation et la communication au public selon les règles définies conjointement par l'auteur et l'éditeur.

Le centre d'archivage sera choisi en fonction de

- *la proximité avec les producteurs et les utilisateurs éventuels
- *la compétence et l'outillage nécessaires à la conservation et à la communication (cas des documents sonores ou visuels, des fichiers informatiques..)
- *l'intérêt du centre pour ce type de données et sa capacité à les valoriser
- *la fiabilité et la pérennité du dépôt

4. Conventions à mettre au point entre le déposant (l'auteur de l'enquête), l'éditeur (équipe responsable du projet) et les conservateurs (centres d'archives)¹⁷

Le statut des dépôts privés comporterait des *souplesses* susceptibles de convaincre les chercheurs de franchir le pas et de confier leurs données. Les dépôts privés échappant à la loi de 1979, ce sont les déposants qui fixent les délais et les conditions d'accès, sous réserve bien sûr du droit des enquêtés; il y a dans ce cas une "Convention de dépôt" qui fixe ses propres règles de communicabilité, règles qui peuvent déroger à la loi de 1979. Et le dépôt reste révoquant. Mais ce statut des dépôts privés comporte aussi des *limites* que souligne Elisabeth Rabut, inspectrice des Archives. Limites à la communication : même quand il y a

¹⁷ Les remarques qui suivent ont été inspirées par nos conversations avec plusieurs responsables des Archives Nationales, notamment G. Mouradian et E Rabut.

eu consentement de l'enquêté et du chercheur, avec fixation de règles d'accès, en l'absence de descendants pour donner les autorisations, tout peut être bloqué; car dans un dépôt privé la loi de 1979 ne se substitue pas automatiquement aux règles préalablement fixées par le déposant. Limites à la conservation : cette conservation coûte cher, et les archives publiques ne sont pas tenues d'y pourvoir, d'où la remise en question et la "délocalisation" de certains dépôts au bout d'un certain temps. A cette objection on peut répondre que même pour les archives publiques la pérennité de la conservation n'est pas assurée, puisque dépendant de procédures auxquelles les chercheurs n'ont aucune part.

S'il y avait contestation sur le caractère privé de certains fonds, on pourrait contourner le problème par un "**contrat de remise**" dont Georges Mouradian nous explique le fonctionnement. Il s'agit d'une pratique qui date de la Présidence de V. Giscard d'Estaing et que la loi sur les archives en préparation pourrait officialiser. Cela concerne des "papiers publics" dont la conservation relève d'un contrat personnalisé : ce n'est pas un bordereau de versement, c'est un protocole de remise qui place ces papiers hors du droit commun et fixe le lieu de conservation, les conditions d'accès, le devenir après le décès du contractant. Ce type de protocole, créé pour les papiers des Présidents, a été utilisé pour les ministères, (qui depuis ont beaucoup moins fait marcher la "moulinette"), et devrait être étendu aux élus. A l'inverse d'un dépôt, cette démarche, n'est pas révoquée, et les documents conservés sont destinés à devenir finalement archives publiques.

Toujours **pour concilier des objectifs parfois contradictoires** (surmonter les hésitations des chercheurs qui détiennent les données, promouvoir une réutilisation rapide, et assurer une conservation à long terme) l'on pourrait, selon Elisabeth Rabut, envisager deux phases dans le processus de conservation :

- une phase de collecte, de documentation, de référencement et **d'archivage "intermédiaire"**, qui serait confiée aux institutions de recherche, à travers un réseau existant comme par exemple celui des MSH ou un pôle à concevoir,
- une phase ultérieure, après tri et élimination des moins intéressantes, **d'archivage "définitif"** des données les plus précieuses; elles deviendraient "archives publiques" soumises aux critères de tri des archivistes, et aux délais de consultation fixés par la loi sur les archives.

Cette formule permettrait aux milieux de la recherche d'organiser la base documentaire, la sélection et la valorisation des données, leur consultation et leur réutilisation, avant de verser les fonds sélectionnés par les archives publiques. Il resterait à définir la durée de cette "phase intermédiaire", à constituer le pôle ou le réseau qui en serait chargé, et en définir les moyens pour assurer non seulement la collecte, la documentation, l'inventaire et sa mise en ligne, mais aussi la conservation et la communication, tâches qui demandent des locaux et des compétences bien spécifiques. Par ailleurs on pourrait envisager au moment du versement aux archives que le tri définitif soit fait par une commission mixte comprenant des chercheurs et des archivistes.

Quelle que soit la solution retenue, **il convient de préparer une convention globale** entre le collectif des chercheurs (représenté par une structure existante comme le réseau des MSH ou une structure ad hoc soutenue par les grandes institutions de recherche) et les Archives de France, pour fixer les principes d'archivage, le cadre de classement, les normes de

description des fonds etc. Cela a beaucoup d'importance pour constituer dès que possible la base documentaire, la mettre sur le net, la rendre compatible avec les bases étrangères.

Il faut parallèlement fixer les conditions d'habilitation des centres privés qui de fait constituent et conservent des fonds. Si ces centres privés ont déjà une concession de prise en charge d'archives publiques, la loi de 1979 s'y applique; sinon rien. Il y a lieu de prévoir le cas où un centre se désiste (comme par exemple la BBU d'Angers, qui ne peut plus garder les archives de l'éducation spécialisée).

Dans le cadre de cette convention générale, il faudrait autant que possible, *établir les relations juridiques les plus simples* et les plus claires entre les déposants et les dépositaires, afin de ne pas alourdir les conditions de communication et de réutilisation. Pour cela :

- Proposer des modèles de contrat avec les témoins et les chercheurs, qui résolvent au mieux la question des autorisations à demander aux ayants droit, tout en protégeant les personnes mises en cause. Il apparaît en effet que le témoin ou le chercheur, à fortiori leurs ayants droit, ne sont pas toujours conscients des droits des tiers.

- Prévoir éventuellement la cession des droits patrimoniaux des auteurs (droit de représentation, de reproduction, d'exploitation) à la structure qui assure la collecte et la valorisation. En effet, l'intérêt grandissant du public pour les témoignages portant sur tel métier, telle région, telle coutume, et les moyens actuels de duplication, confèrent à ces données une valeur marchande, qui peut donner lieu à une "exploitation commerciale" dont les retombées juridiques ou économiques seraient complexes.

Quant aux lieux du dépôt, dans la mesure où ils sont décentralisés et évolutifs (tel fonds peut faire l'objet d'un regroupement thématique, tel autre d'une localisation régionale ¹⁸) il conviendrait de prévoir des avenants aux conventions de dépôt.

5. Protection des données personnelles et des données sensibles

Le 30 janvier 2002 l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture le projet de loi 780, "relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés". S'appuyant sur ce texte, tout en soulignant qu'il n'est pas définitif, Nathalie Mallet-Poujol ¹⁹ analyse l'état du droit sur la question, à un moment charnière, alors qu'on attend la transposition de la directive communautaire du 24 octobre

¹⁸ G. Mouradian évoque le cas du Secours Populaire qui a voulu regrouper ses archives à Roubaix, tandis que Emmaüs a souhaité faire des dépôts en région. Bien sûr ce problème de la localisation des données évoluera lorsque l'essentiel des données conservées seront des données numérisées. Il est bien entendu en tous cas que l'ensemble, données, méta-données, logiciels de lecture et de traitement, forme un fonds dont l'unité doit être maintenue en cas de "déménagement".

¹⁹ Nathalie Mallet-Poujol, Collecte, utilisation et diffusion des données nominatives à des fins d'enseignement et de recherche, dans *La numérisation pour l'Enseignement et la Recherche...*, op.cit., pages 355-413.

1995. Son travail nous permet de repérer les niveaux auxquels peuvent apparaître les problèmes, et nous éclaire sur les solutions.

5-1 Les problèmes liés à la collecte

a) *En ce qui concerne la nature des données*, plusieurs points découlant de la loi de 1978 et des recommandations de la CNIL²⁰ sont à souligner.

Les données sensibles (Mallet-Poujol p. 366) : au terme de la loi de 1978 : "Il est interdit de mettre ou conserver en mémoire informatisée, sauf accord exprès de l'intéressé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales ou les mœurs des personnes..."

L'anonymisation des données (ibid. p. 373) : "Certains traitements ne requièrent des données nominatives qu'à certaines étapes et pour une durée déterminée. Par conséquent, il importe de procéder à la suppression de données identifiantes dès lors que celles-ci ne sont plus indispensables. L'identifiant, qui peut s'avérer nécessaire pour le suivi de l'enquête dans la durée, voire pour contrôler le travail des enquêteurs, sera supprimé dès que les opérations de collecte seront achevées". Ainsi en a été fait pour l'enquête de l'INED sur le devenir des enfants naturels. Un double fichier, l'un avec des données anonymes, l'autre avec des données identifiantes, accompagné d'une clef et de conditions d'accès spécifiques, peut également préserver l'utilisation des données à des fins historiques.

b) *À propos de la nature de la collecte*, le souci est de ne pas détourner les données pour une utilisation qui n'était pas prévue au départ. Cependant *la notion d'extension de finalité* vient nuancer les critères (ibid. p. 376). Alors qu'en 1981 la Convention 108 du Conseil de l'Europe lie les traitements de données à caractère personnel à des finalités "déterminées et légitimes", la CNIL, "afin de ne pas gêner le développement de la recherche" a autorisé l'accès et la réutilisation de fichiers "lorsque l'objet du traitement envisagé par les chercheurs se situait dans le champ ou le prolongement de la finalité du fichier de base". Ces autorisations s'accompagnent de l'exigence de garanties supplémentaires concernant l'anonymisation et la confidentialité. Les chercheurs et les centres de recherche qui conservent les données qualitatives ne devraient pas hésiter à prendre contact avec la CNIL lorsque ces questions se posent à eux.

Le principe d'extension de finalité est consacré à l'article 2 du projet de loi n° 780, qui dispose que les données à caractère personnel «sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Toutefois, un traitement ultérieur de données *à des fins statistiques ou à des fins de recherche scientifique ou historique* est considéré comme compatible avec les finalités initiales de la collecte des données, s'il est réalisé dans le

²⁰ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, <http://www.cnil.fr>

respect des principes et des procédures prévus au présent chapitre, [...] et s'il n'est pas utilisé pour prendre des décisions à l'égard des personnes concernées ».

c) Enfin la "loyauté de la collecte" est théoriquement assurée par l'obligation qui est faite au chercheur d'informer l'enquêté et, comme nous l'avons déjà vu, d'obtenir **son consentement libre et éclairé**.

Cependant il est admis (ibid. p. 383) qu'une " parfaite information des personnes interrogées peut présenter des inconvénients pour certains traitements automatisés entrepris dans le secteur de la recherche scientifique et des statistiques. Il en est ainsi pour les projets de recherche, à l'égard desquels il est parfois important de ne pas délivrer le nom du commanditaire de la recherche, ni son objet précis, pour ne pas hypothéquer la qualité des réponses. L'information est alors volontairement biaisée et la transparence dans la présentation de l'enquête nécessairement altérée". C'est le cas des enquêtes épidémiologiques, ou psychologiques, le souci de la CNIL étant d'éviter de bouleverser l'équilibre personnel et la vie privée de l'enquêté.

Quant aux préjudices causés éventuellement par l'interview lui-même²¹, notamment à l'équilibre psychique de la personne, peut-on imaginer qu'en France se développe une situation proche de celle du Canada ou des USA, où plaintes et poursuites peuvent être intentées contre le chercheur et son commanditaire?

En réalité, pour les enquêtes anciennes les autorisations préalables font généralement défaut. Mais l'acceptation de recevoir chez soi l'enquêteur, de lui avoir fixé rendez-vous, puis d'avoir répondu à ses questions et causé avec lui pendant une heure, deux heures et plus devant un magnétophone ne valent-ils pas accord ? Nous n'avons rencontré dans notre recension que quelques chercheurs qui ont des autorisations écrites en règle.²²

5-2 Les problèmes liés au traitement des données

Les points à garder à l'esprit dans ce domaine sont :

- **le respect du principe de finalité** qui veut qu'il y ait pertinence entre le type de données collectées et les buts poursuivis, et que toute transformation ou extension de finalité soit déclarée à la CNIL

- **le principe de séparation fonctionnelle** : ce principe postule que « les données à caractère personnel recueillies pour la recherche ne doivent pas être utilisées à d'autres fins » et qu'en particulier, « elles ne doivent pas être utilisées pour prendre des décisions ou des

²¹ Préjudices qui restent en tout état de cause le principal problème éthique de l'entretien, même si en fait peu de chercheurs en ont conscience. Certains de ceux que nous avons interrogés pensent que c'est au cours même de l'enquête que l'on risque le plus de faire du mal, et donc du tort, à l'enquêté.

²² Françoise Cribier en a, par écrit et signées, pour 80 récits de vie, mais les gens n'avaient pas mis : " lu et approuvé " !

mesures qui affectent directement la personne concernée, sauf dans le cadre de la recherche ou avec le consentement exprès de la personne concernée »²³.

- **la durée du traitement** : le projet de loi n° 780 comprend un futur article 36 al. 1 qui dispose que «Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées au-delà de la durée prévue [...] qu'en vue d'être traitées à des fins historiques, statistiques ou scientifiques ; le choix des informations ainsi conservées est opéré dans les conditions prévues à l'article 4-1 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 précitée ».

5-3 Le traitement de ces problèmes à l'étranger

Nathalie Mallet-Poujol consacre de longs développements à la législation canadienne, qui recourent les informations que Françoise Cribier a recueillies auprès des collègues travaillant au Canada ou aux Etats-Unis (voir Annexe 3, p. 25-31).

En Amérique du Nord les règles concernant le "consentement éclairé", concernant les "informateurs", concernant les modalités de l'enquête et leurs conséquences, ou concernant la confidentialité des données, sont devenues extrêmement strictes. En effet des poursuites ont été engagées par des enquêtés, demandant des dommages (par exemple prise en charge d'une aide thérapeutique professionnelle); des tribunaux somment les chercheurs de produire des interviews de délinquants (E-U), puisqu'à la différence des journalistes les universitaires ne peuvent protéger leurs informateurs. L'intervention d'avocats est redoutée par les universités, qui craignent d'être ensuite privées d'accès aux crédits fédéraux (EU).

Au Canada, le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherche en sciences humaines ont mis au point les normes d'une *Ethique de la Recherche avec des êtres humains*.

Aux E-U, un *Institutional Review Board* existe dans toutes les institutions de recherche, qui a droit de regard sur les enquêtes envisagées. Ainsi on interdit aux thésards d'interroger les femmes enceintes, les sujets séropositifs, les anciens détenus, etc, et d'entrer en contact avec les sujets par des intermédiaires auxquels ils ne peuvent peut-être pas refuser de coopérer, comme leur employeur ou une assistance sociale...

En France, même si certaines difficultés sont apparues, il semble qu'on ne soit pas encore entré dans cette judiciarisation de l'enquête. On nous signale un cas seulement de procès, parce que le déposant n'avait pas été consulté.

Conclusion

Le rapport de N. Mallet-Poujol ne révèle pas de difficultés très spécifiques au secteur de l'enseignement et de la recherche, quant à l'application de la loi Informatique et Libertés.

²³ Voir art. 4.1 de l'annexe à la Recommandation n° R (83) 10 du 23 septembre 1983 du Conseil de l'Europe relative à la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins de recherche scientifique et de statistiques, cité par N. Mallet-Poujol, op. c. p. 396.

Seul le principe de **l'extension de finalité** constitue véritablement une particularité dans l'application de la loi du 6 janvier 1978, singularité qui est, au demeurant, prise en compte par le projet de loi n° 780.

Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, où l'arbitrage entre les impératifs de la recherche et la protection des personnes est toujours très délicat, une réflexion de fond devra être menée, après le vote de la loi, **sur la portée des exceptions visant le traitement ou la conservation des données à des fins historiques, statistiques ou scientifiques**, afin d'en dégager les grands traits, notamment quant aux garanties appropriées à mettre en œuvre dans le cadre de l'application du principe d'extension de finalité.

En ce qui nous concerne on peut tirer de cette étude les remarques suivantes :

1/ pour le respect de l'anonymat et de la confidentialité des données sensibles, la CNIL admet quand elle est justifiée, *la pratique du "double fichier"*, les références identifiantes étant conservées à part avec des règles d'accès plus strictes,

2/ il reste *totalelement interdit de coder, d'informatiser et de conserver des données sur les origines raciales, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, les appartenances syndicales ou les mœurs des personnes*, sauf autorisation expresse de l'intéressé,

3/ pour la transparence de l'information et le recueil du *"consentement éclairé"* les règles sont actuellement relativement complexes, car modulables en fonction des cas d'espèces, avec par exemple une tolérance de non-révélation du but de l'enquête dans le cas d'une enquête dont le propos, une fois révélé, perturberait l'enquête. Or bien des enquêtes, en apparence anodines peuvent perturber l'enquête. Par ailleurs les pratiques qui se développent en Amérique du Nord laissent penser que le "flou" actuel ne saurait durer, et que la collecte, comme la conservation ou la réutilisation des données sensibles devront s'entourer des plus grandes précautions juridiques,

4/ pour *l'extension de finalité*, il semble qu'il n'y ait pas de problème pour la conservation de données à des fins historiques, statistiques ou scientifiques; en cas de réutilisation il peut être utile de se rapprocher de la CNIL.

5/ de même pour la durée de traitement, de conservation et d'utilisation

Au total dans la législation actuelle, et dans le projet de loi 780, *rien ne s'oppose à une conservation et à une réutilisation des fichiers contenant des données personnelles à des fins scientifiques et historiques*. Mais il faut rester très attentifs aux prochains débats parlementaires, comme à l'évolution des pratiques juridiques dans les pays comparables au nôtre, et en particulier les pays européens.

Conclusion générale

Ainsi, aucun des problèmes juridiques que nous avons inventoriés n'est véritablement un obstacle à une entreprise raisonnée de collecte, de sauvegarde, et de valorisation des données qualitatives recueillies par les chercheurs en sciences sociales.

Annexe 2

Les chercheurs en sciences sociales et les données qualitatives : une enquête auprès des collecteurs

<i>1 - Introduction</i>	2
<i>2 - La pratique du recueil des données qualitatives, selon les disciplines</i>	3
<i>3 - Les attitudes des chercheurs devant la conservation.</i>	10
<i>4 - Les raisons de ne pas conserver, et ne pas souhaiter le partage.</i>	13
<i>5 - La difficile question de la conservation des données qualitatives.</i>	15
<i>5-1 Le rapport du chercheur à ses enquêtes et à ses enquêtés.</i>	15
<i>5-2. La situation varie d'une discipline à l'autre, d'un Centre à l'autre.</i>	17
<i>5-3 Le statut des données qualitatives.</i>	17
<i>5-4. La politique de sauvegarde des Institutions.</i>	18
<i>5-5. Faut-il tout garder ? Le problème de la sélection</i>	19
<i>6 - Présentation d'une enquête sur les enquêteurs</i>	20
<i>6-1 Notre échantillon</i>	20
<i>6-2 Les chercheurs et la conservation des données qualitatives</i>	20
<i>6-3- Courrier et questionnaire de notre enquête auprès des chercheurs:</i>	22
<i>a-la lettre adressée aux chercheurs</i>	22
<i>b- Le Questionnaire</i>	23
<i>c-Les 58 collectes présentées</i>	25

Annexe 2

Les chercheurs en sciences sociales et les données qualitatives : une enquête auprès des collecteurs

1 - Introduction

Prendre contact avec les chercheurs, créateurs et très souvent détenteurs de leurs données, nous a paru indispensable pour établir un diagnostic nuancé, et étayer des préconisations réalistes. Les 58 fiches descriptives établies avec des chercheurs soucieux de conserver leurs données constituent une pré-recension. Il s'agit d'une approche concrète des pratiques et des attitudes des chercheurs, de leurs craintes et de leurs souhaits, en même temps qu'une présentation des données qualitatives qu'ils ont créées. Nous avons aussi utilisé, pour notre analyse, des réponses de nombreux collègues dont les données qualitatives ne sont pas présentées dans cette recension, notamment parce qu'ils n'avaient pas le désir de les conserver, moins encore celui de les partager. Nos contacts avec nos collègues, comme nos lectures, ou notre présence aux soutenances de thèses de disciplines diverses, nous ont aidées à mieux comprendre certains aspects des collectes qualitatives, et les attitudes de la communauté des sciences sociales.¹

Tout ce qui touche aux entretiens est délicat. Ils utilisent divers types de supports, souvent fragiles. Ils doivent, pour être compris, être situés dans un contexte qui est celui d'une culture, d'un temps, d'un lieu. Leur conservation et leur communication posent des problèmes éthiques et juridiques complexes, selon leur nature, selon les engagements pris avec les personnes interrogées (cf. annexe 1). Enfin certains chercheurs ont avec leurs enquêtes des relations intimes, restent parfois "habités" par elles, d'autres sont pris entre deux feux, tout garder, ne rien garder, ou au moins ne rien laisser derrière eux ...

Notre démarche auprès des chercheurs a reçu d'abord un accueil mitigé. Beaucoup de collègues étaient peu intéressés, d'autres incrédules quant à un changement possible de la situation actuelle². Nous avons vu évoluer la

¹ Nous avons aussi rencontré des chercheurs passés de l'approche qualitative ou mixte à une approche entièrement quantitative, un peu par déception, et beaucoup par désir de disposer de données plus nombreuses, plus fiables, et avec lesquelles ils pensaient savoir mieux travailler.

² Mais à la différence de ce qui s'est passé lors des enquêtes "préalables" réalisées en 2001 au Canada, et en 2001-2002 au Royaume-Uni pour l'enquête de faisabilité de la "conservation-mise à disposition" des données qualitatives du *Medical Research*

situation en deux ans, les gens acceptant au fil des semaines de se laisser convaincre, d'autres demandant à être "enquêtés", d'autres encore nous communiquant les noms de collègues dont ils estimaient le travail. Certains, réticents voire très réticents, après avoir demandé à réfléchir, ont adopté une position plus ouverte, certains enfin ont probablement accepté de nous aider par générosité, sans trop y croire.

Mais il y a chez la plupart des répondants une attente. Elle existe non seulement chez ceux, peu nombreux, qui ont toujours été sensibles à ces questions, mais aussi chez des gens longtemps résignés au triste sort de données en déshérence, qui n'intéressaient ni leur Université, ni leur Centre de recherche, ni l'organisme dont ils dépendaient. Au Royaume-Uni, où Qualidata a commencé à fonctionner en 1992, la conservation paraît maintenant nécessaire et "normale" à la majorité de producteurs de ces données, et bien sûr à l'ensemble des utilisateurs (cf. Annexe 3).

Qui avons-nous contacté ? Qui a bien voulu répondre ? Qui a refusé de le faire, n'a pas eu le temps, n'y croyait pas ?

Nous sommes parties de l'idée qu'il fallait joindre des auteurs dont la lecture des travaux était convaincante, parce que la qualité des publications plaidait en faveur de celle des enquêtes. Aussi nous sommes-nous adressé d'abord à des collègues que nous connaissions et apprécions, puis à d'autres que nous ne connaissions pas, et à ceux que ces "personnes-ressources" nous signalaient, en prenant des contacts dans des milieux scientifiques divers, à Paris et en province, et avec des collègues de tous âges. Nous avons recherché la diversité des disciplines, celle des thèmes, celle des pratiques (récits de vie, questionnaires annotés, entretiens semi-directifs, suivis, travaux longitudinaux) celle des générations de chercheurs.

Parce que nous avons trouvé des états de conservation qui vont du meilleur au pire, avec bien plus de mauvais que de bon, nous avons dû renoncer à faire figurer dans notre mini-recension les données mal décrites, mal conservées, ou avec lesquelles leurs auteurs avaient manifestement perdu le contact.

2 - La pratique du recueil des données qualitatives, selon les disciplines³

La pratique est inégalement répandue, et ne poursuit pas toujours les mêmes buts. Ainsi les sociologues ont une pratique d'enquêtes qualitatives beaucoup plus fréquente aujourd'hui qu'hier⁴. Le jeune chercheur en sciences

Council, on n'a guère opposé à nos propositions l'argument du coût - ce qui peut laisser penser que le scepticisme était fort répandu. Mais il l'était aussi au Royaume-Uni à la veille de la création de Qualidata en 1994, dans un pays où Data Archive fonctionnait depuis 1957, à la satisfaction générale.

³ Certains domaines n'ont pu être abordés, comme celui de l'économie : nous laissons la tâche à nos successeurs. NOTE 2005 : Voir dans la *Gazette des Archives* n° 198, 2005, les Actes des Journées de 2003 : *De la série à l'individu, archives du personnel et archives orales*, 12 textes portant sur la mémoire et l'archive orale.

⁴ De sorte que les enseignants en poste sont plus fréquemment "quantitativistes" que les nouveaux thésards - R Silberman note dans son rapport de 1999 (p. 40) combien

sociales, remarquait *Mickaël Pollak* en 1990⁵, accomplit un acte initiatique, s'il est historien, le jour où il entre dans un dépôt d'archives. Mais s'il est sociologue, "c'est lors de ses premiers entretiens qu'il apprendra à prendre contact avec les sujets sociaux, à formuler ses questions et à entendre les réponses", et "choisira des modes d'études complémentaires".

En France c'est *Daniel Bertaux*⁶ qui, dans les années 70, a fait entrer dans la sociologie, où elle était tout juste tolérée, la richesse de l'histoire de vie de ses boulangers, la subjectivité du récit biographique, avec les expériences de vie, les attitudes, des opinions, les identités qui individualisent l'histoire sociale collective⁷. Pour lui l'histoire de vie contient des savoirs et des expériences : "nous vivons, disait-il, au milieu d'un océan de savoirs indigènes". La méthode ouvre des perspectives nouvelles, elle exige une pluralité de positions, "forçant les limites d'une sociologie réductrice, ouvrant une voie à la recherche pluridisciplinaire sur l'homme en société". C'est surtout pour analyser les groupes sociaux, la mobilité sociale, le rôle des acteurs sociaux que les sociologues ont eu recours au récit de vie, et plus souvent encore aux entretiens semi-directifs. L'intérêt pour ces approches est né, pour M. Pollak, de l'insatisfaction de chercheurs qui travaillaient sur la mobilité professionnelle et de la formation des groupes. "Les interprétations que l'on pouvait tirer des statistiques administratives et des enquêtes par questionnaire étaient insuffisantes. Seules des indications supplémentaires, issues d'entretiens, pouvaient renforcer ces analyses"⁸. Cette approche a conduit, dit Pollak, "à déplacer les principes d'explication de l'interprétation structurale vers des analyses qui accordent aux acteurs individuels et collectifs une place prépondérante". L'usage des matériaux oraux et des récits de vie permet "d'avancer des explications qui dépassent le schéma de la détermination infra/superstructure, et accordent une place importante aux dispositions et aux pratiques d'acteurs individuels et collectifs".

Chez les **historiens** français, on a souvent gardé, dit *Florence Descamps*, des réticences à considérer le témoignage, notamment le témoignage oral,

parmi eux les "quantitativistes" se sont faits rares. On a eu la même évolution chez les géographes : la dernière vague d'étudiants avancés a fait mouvement vers les approches qualitatives et la géographie "culturelle".

⁵ Mickaël Pollak, "L'entretien en sociologie", *Cahiers de l'IHTP*, dir. D.Voldman, 1992, p. 109-114 (Colloque de 1990).

⁶ Daniel Bertaux, L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités, *Cahiers intern. de sociologie*, 1980, p. 197-225. Voir aussi *Destins personnels et structure de classe*, Paris, 1977.

⁷ Franco Ferrarotti, *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*, Librairie des Méridiens, 1983. Il s'agit là d'un des meilleurs livres sur l'entretien sociologique, et son rapport à l'histoire. "Si chaque individu représente la réappropriation singulière de l'universel social et historique qui l'environne, nous pouvons connaître le social en partant de la spécificité irréductible (de l'individu). (p. 51)

⁸ Mickaël Pollak, article cité.

comme une source digne de foi⁹, et peu de travaux universitaires se hasardent à lui donner une place prépondérante. Paradoxalement, ce sont les historiens du "temps présent", à la suite de J-J Becker ou D. Péchansky¹⁰, qui ont développé les critiques les plus acérées vis-à-vis de cette "source provoquée" et de ses handicaps (handicap de la subjectivité, de la non-représentativité, de la reconstruction a posteriori, de l'illusion biographique, des effets de censure ou d'adresse, etc.). Plusieurs, comme Danièle Voldman, reconnaissent pourtant que certains "objets historiques, la mémoire, la vie quotidienne, les représentations, les discours" en bénéficieraient grandement¹¹.

C'est donc lentement, et d'après Philippe Joutard¹² avec un retard certain sur nos voisins latins ou anglo-saxons, que "l'histoire orale" s'acclimate en France, en donnant deux rameaux bien distincts, mais parfois convergents.

- D'une part se développe le recueil de témoignages de la IV^e et V^e Républiques, hommes politiques, cadres, élites sociales ou culturelles. Les historiens du politique comme Georgette Elgey, ceux des entreprises et des administrations comme Guy Thuillier insistent sur la nécessité d'organiser la collecte d'archives orales dans ces domaines¹³. La multiplication des Comités d'histoire, qui s'inspirent du travail mené par Dominique Aron-Schnapper¹⁴ au Comité d'histoire de la Sécurité sociale, assure à ce courant une visibilité sociale, et des moyens de conservation ou de diffusion dont ne bénéficient guère les collectes opérées auprès des "gens ordinaires".

- D'autre part, à la suite de la grande enquête de Jacques Ozouf sur les instituteurs du début du 20^e siècle (cf. fiche), s'est développé le recours aux témoignages d'anonymes, susceptibles d'éclairer l'histoire de milieux sociaux, ou d'évènements ayant laissé peu d'archives écrites : trajectoires et culture ouvrières (cf. fiches J. Ponty, N. Hatzfeld), emplois et carrières de femmes (cf.

⁹ Sur l'attitude de l'école historique française face au témoignage oral, il faut lire dans le bel ouvrage de Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris 2001, 864 p., la première partie intitulée "De l'histoire orale aux archives orales : histoire d'une acclimatation" p. 12-249.

¹⁰ Table ronde de l'IHTP, 1986, publiée dans les *Cahiers de l'IHTP* n°4, 1988, et "*La bouche de la vérité*", dir. Danièle. Voldman, *Cahiers de l'IHTP*, n°21, 1992.

¹¹ "La recherche historique et les sources orales ", in : *La bouche de la Vérité, Cahiers de l'IHTP*, n° 22, 1992.

¹² Quoique "moderniste", Philippe Joutard a toujours milité pour la reconnaissance de l'histoire orale, par son enseignement et ses ouvrages (*Ces voix qui nous viennent du passé*, 1983), et en participant à la création de la Phonothèque, maintenant rattachée à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en Provence (voir Rapport, p.17, et fiche Ginouvès-MMSH).

¹³ Georgette Elgey, *Les archives orales, rôle et statut*, Avis du Conseil Économique et social, Paris, éd. du JO., 17 janvier 2001.(voir annexe 4) Guy Thuillier, Pour la création d'archives orales, *Gazette des Archives*, 1976. Sur l'action de Guy Thuillier, voir F. Descamps, op. c., p 156

¹⁴ Dominique Aron-Schnapper, *Histoire orale ou archives orales ? Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité sociale*, Assoc. pour l'histoire de la Sécurité sociale, Paris 1980.

fiches de Y. Knibiehler, H. Chenut, C. Omnès), parcours d'immigrés (cf. fiches de M-C. Blanc-Chaléard, J. Ponty, L. Pitti). Ces historiens - en majorité des historiennes - ont collecté auprès de leurs enquêtés *des informations qu'on ne peut trouver qu'auprès d'eux*, sur la vie professionnelle, familiale, résidentielle, le lien social, la culture, le sentiment d'identité, le féminin et le masculin¹⁵.

- À ce type d'enquêtes, on peut rattacher celles qui *sont nées dans des milieux professionnels* qui, se sentant menacés par les évolutions récentes, entreprennent de revenir sur leur passé avec l'aide de chercheurs en histoire ou en sciences sociales - la région de Grenoble en donne plusieurs exemples (cf. fiches Allevard ou Viscose). C'est ainsi que se rejoignent parfois "histoire orale d'en haut" et "histoire orale d'en bas" pour concourir à l'histoire d'une entreprise, ou d'une région.

Il reste que si les collectes des historiens en direction des élites font l'objet de campagnes organisées, *les multiples initiatives en direction des témoins ordinaires ne sont pas coordonnées*, que les pratiques des chercheurs concernant le choix des enquêtés, la prise de son ou la transcription, varient en fonction des conditions de leur travail, souvent solitaire, et que bien peu ont le loisir de documenter leurs données en vue d'autres exploitations.

Les **géographes** ont été peu nombreux à collecter des entretiens. Dans l'Entre-deux-guerres, ils avaient "fait du terrain", su "lire les paysages" des campagnes¹⁶, y voir les structures agraires et les modes d'utilisation du sol, et interroger les habitants sur les exploitations, les pratiques des propriétaires, fermiers et métayers, l'économie locale, les traditions et les changements, et notamment les effets de l'exode rural. Mais ils n'avaient pas cherché à faire d'enquêtes biographiques, ou d'entretiens un peu longs, même sur ce thème central qu'était alors l'exode rural. Aujourd'hui, seuls réalisent des enquêtes qualitatives ou des entretiens approfondis des géographes intéressés par la géographie sociale et l'analyse des comportements.

Les **démographes** ont fait beaucoup d'enquêtes, souvent de grande qualité, sur les thèmes liés à la natalité, la mortalité, au mariage et au divorce, mais aussi sur les migrations, l'habitat, la famille et les proches, la sociabilité, les modes de vie, les groupes professionnels, les immigrés, les SDF, la scolarité, l'environnement... Une grande partie de leurs enquêtes ont été réalisées à l'INED, avec des moyens importants, auprès d'échantillons représentatifs étoffés. Les entretiens approfondis servent en général à aider les auteurs à interpréter les résultats du traitement statistique des questionnaires.

De très bonnes collectes sont produites par la tribu des **anthropologues et ethnologues** (dont sont proches les sociologues qui ont reçu une formation en

¹⁵ On remarquera la place des femmes dans ce courant, comme chercheuses et comme enquêtées. Voir Françoise Thébaud, *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS Éditions, 2001, p. 54-56.

¹⁶ Florence Weber, *Regards sur la France rurale des années 30, Les Campagnes à livre ouvert*, Textes présentés par T. Barthélémy et F. Weber, Presses de l'ENS, Éd de l'EHESS, 1989.

ethnologie, et les chercheurs en psychologie sociale). Ils ont appris à faire des enquêtes, mais aussi à les conserver, on y reviendra. Alors que les ethnologues du domaine français, avant les années 50, faisaient des collectes orales non enregistrées bien sûr, sur lesquelles ils prenaient en fait peu de notes (la taille d'une "archive" était alors de quelques boîtes à chaussures, et les carnets de route eux-mêmes étaient de petite taille¹⁷), la collecte moderne, aux A.T.P de Paris¹⁸ commence avec les grandes enquêtes collectives sur le Châtillonnais et l'Aubrac. Depuis 1945-50 les sociologues ayant introduit le questionnaire, les entretiens enregistrés par écrit puis par magnétophone, les ethnologues vont adopter leurs techniques d'entretien. C'étaient déjà celles de Lazarsfeld à Vienne avant 1933, qu'on retrouvera à l'École de Chicago. L'ethnologue s'intéresse à l'informateur, et n'a pas vraiment l'idée de "population d'individus", quand les sociologues cherchent des sujets représentatifs d'une population, et constituent leurs "échantillons" dans ce but (voir plus bas). Ajoutons que certains sociologues pratiquent eux aussi la tradition des longues présences sur le terrain, de l'observation "participante", prenant souvent alors des notes brèves et nombreuses, sans enregistrement (comme O. Schwartz, pour son beau travail sur les hommes et femmes du Nord, cité en note 2 du Rapport).

Les **psychologues** sont depuis longtemps de grands collecteurs d'entretiens enregistrés, sur les sentiments, la personnalité, les relations à l'autre, les représentations, le rapport au corps, les expériences de vie, les conflits, la sexualité. Parce qu'ils accèdent plus et mieux que d'autres à des processus qui peuvent relever de l'inconscient, considérés à juste titre comme intimes et fortement affectifs, certains ont dû, pour des raisons de confidentialité, détruire les enquêtes après l'analyse de leur contenu : les sujets ne se sont "livrés" que sous cette condition, qu'il faut respecter. D'autres ont pu anonymiser l'entretien, et être autorisés alors à le garder.

Revenons alors à l'ensemble des collecteurs.

- On a vu que *l'intérêt pour un groupe humain n'a pas le même sens pour toutes les disciplines*. L'ethnologue, on l'a dit, s'intéresse à des informateurs, à des formes constituées de culture, et veut "gagner une compréhension dense de quelques sujets"¹⁹, considérés comme représentatifs d'un groupe homogène. Les sociologues, démographes, géographes, économistes cherchent des sujets représentatifs d'une population d'individus considérée a priori comme hétérogène, et donc une population représentative des diversités, ou au moins quelques groupes s'opposant sur quelques variables ; les sujets forment alors soit de gros échantillons représentatifs, soit des échantillons raisonnés, de taille diverse.

¹⁷ Guy Barbichon, in litteris.

¹⁸ Le Centre dépend à la fois de la Direction des Musées de France et du CNRS (*Centre d'ethnologie française*).

¹⁹ Guy Barbichon, in litteris.

- Les *modes d'approches des sujets* diffèrent aussi, selon la formation et la personnalité des chercheurs, par le rôle très inégal de "l'immersion" dans un milieu, par l'intimité entre le chercheur et son enquête, par l'importance qu'accorde le chercheur à la vie et à la personnalité de ses enquêtés. La dimension biographique, présente dans bien des enquêtes, conduit à s'intéresser aux individus, à leurs parcours, à leurs attentes, à questionner la continuité et la cohérence d'une vie dans une période de fort changement social, à voir comment le sujet construit et reconstruit son identité, établit des liens sociaux. On est alors sur le chemin de la pluridisciplinarité, que nous avons évoquée dans le Rapport, notamment en citant Alain Touraine (p. 14).

- La *qualité des enquêtes* est inégale d'une recherche à l'autre, mais dans une même collecte *elle dépend dans chaque entretien des deux protagonistes* : de sorte qu'il y a quelquefois des enquêtes "ratées", au moins en partie, par de bons enquêteurs, mais aussi des moments de grâce pour d'autres, quand un enquêté inspiré prend la chose en main, et "fait le travail". Cette qualité des entretiens, la compétence de l'enquêteur, la richesse des questionnements, la présence d'une perspective longitudinale, celle d'informations contextuelles, la possibilité d'un suivi, contribueront évidemment à l'intérêt qu'on portera à la relecture de ces données qualitatives, et à une réexploitation (voir Annexe 3).

Abordons maintenant une question difficile, qui concerne toutes les disciplines, et pour laquelle les enquêteurs n'ont pas souvent trouvé de solution "convenable" lors des entretiens : celle du *consentement informé de l'enquêté*. (voir annexe 1). La non-solution "convient" d'ailleurs à bien des enquêteurs, remarque E. Lazega,²⁰ et ne trouble guère la majorité des enquêtés.

- L'entretien est placé "sous le signe d'un contrat de confiance", "il n'a lieu que lorsque l'interlocuteur accorde quelque crédit à la promesse"²¹ de celui qui le sollicite. *Que lui a annoncé l'enquêteur ? Que cela serait anonyme, et que c'était "utile". Certes, mais utile à quoi et à qui ?* Voilà qui est bien difficile à expliquer, d'autant que le chercheur ne sait pas à l'avance quel type de témoignage apportera l'enquêté, et quelle analyse pourra être faite. De plus l'enquêteur ne sait pas non plus qui sera heureux de s'exprimer, de dire sa vie, qui au contraire supportera mal ce retour sur le passé : il pense peu aux risques courus par celui qui va parler, et compte, à tort dans certains cas, sur son habileté à gérer l'interaction, alors qu'il n'a pas souvent appris à le faire.

- L'expérience montre que bien des enquêtés ne demandent pas de garantie autre que la promesse verbale de l'anonymat, et encore. Les militants, et certains autres, revendiquent leur nom : les témoins d'*Allevard Cœur d'Acier* ont tous demandé que leur nom, et leur photo, figurent dans l'ouvrage. D'autres sujets auxquels on envoie copie d'un texte où ils sont cités regrettent parfois de

²⁰ Emmanuel Lazega, *Introduction* à l'édition française de F. Ferraroti., 1983. Il ajoute que les gens qui n'ont que de légers scrupules n'auront ensuite que de légers remords...

²¹ E. Lazega, *ibidem*, p.12

n'avoir pas été nommés, et souvent qu'on n'ait cité qu'une partie de leur témoignage (expérience de F. Cribier, et de bien d'autres).

- Il est certes souhaitable de dire la vérité à ceux qui acceptent de nous parler, mais quelle vérité ? Le plus sage est de *leur dire que nous avons besoin d'eux pour nous dire ce qu'eux seuls peuvent dire sur leur vie*. Ils comprennent que nous allons les écouter, et si notre demande rencontre leur désir de parler, alors leur témoignage apportera beaucoup. Mais expliquer la nature de l'analyse que l'on veut faire à des gens dont la majorité ne sont pas très instruits, pis encore parler des interprétations (le mot a des connotations négatives) risque de provoquer surtout la méfiance. Enfin indiquer la finalité de l'enquête est délicat : le consentement sera largement fondé sur cette finalité, mais le chercheur ne connaît pas au début du travail tous les usages qui pourront être faits de ces données, toutes les analyses qu'elles éclaireront.

- La plupart des chercheurs, même expérimentés, n'ont pas conclu d'accord écrit avec les enquêtés dont les propos avaient été recueillis, et ne pensaient pas avoir à leur dire ce que deviendrait l'enregistrement ou la transcription (eux-mêmes parfois n'y pensant guère). Ils ont certes tous obtenu un accord oral pour l'entretien, voire l'enregistrement, et pensaient que ce consentement était suffisamment "éclairé" par leurs explications. Et le recueil du consentement formalisé peut gêner l'enquêteur qui cherche un témoignage "spontané". Il n'est pas rare que ceux à qui on demande de signer un texte simple refusent en disant, "pas besoin de papier entre nous, je vous fais confiance". Bien des chercheurs ayant répondu à notre enquête sur les enquêtes se sont étonnés de notre question sur l'accord de l'enquêté, et surtout un accord écrit : "Mais ils me l'ont dit quand j'étais chez eux, qu'ils voulaient bien, et ceux à qui j'ai oublié d'en parler, je leur ai demandé (leur accord) par téléphone". Enfin certains à qui un chercheur a proposé de signer un texte disant qu'ils renonçaient à leurs droits sur l'entretien ont pu imaginer qu'un pactole allait leur échapper...

Ayant remis aux enquêtés une copie de la retranscription d'un récit de vie, certains chercheurs ont découvert l'effroi du locuteur devant un texte de "français parlé", dans lequel on ne finit pas les phrases, on dit "ben oui, euh, faut voir". "Vous faites passer mon mari pour un imbécile", disait à Bertaux la femme d'un de ses boulangers.

Daniel Bertaux nous a raconté aussi que Ronald Grele, un Américain des plus expérimentés en matière d'histoire orale, s'était étonné lors de leur travail commun sur les jeunes de 1968 (voir fiche Bertaux) de la façon informelle dont on travaillait en Europe. *Aux États-Unis, l'habitude était de ne pas promettre l'anonymat*, sauf s'il est demandé explicitement, mais de faire signer à chaque interviewé une feuille où il reconnaît à l'intervieweur la propriété de l'entretien, qui peut donc être ensuite utilisé par ce dernier comme bon lui semble. Ronald Grele a insisté pour que ses collègues fassent de même en Europe, et leur a proposé un formulaire à faire signer. Cette pratique, dit Bertaux, "nous a paru très éloignée des usages en vigueur, elle risquait ainsi de braquer quelques-uns de nos narrateurs potentiels". Il a donc modifié la formule, *avec le seul engagement de soumettre à l'interviewé* (qui gardait copie du formulaire

qu'il/elle avait signé) *la transcription de son entretien, de tenir compte des modifications qu'il demanderait* (mais aucune n'a été demandée !).

Il semble qu'en France la situation soit "floue" pour la majorité des enquêtés. Mais si on dit aux chercheurs qu'ils n'ont pas le droit de conserver, même anonymes, les témoignages qu'on leur a confiés s'ils ne peuvent présenter un accord écrit, beaucoup penseront *qu'on n'a pas le droit non plus de détruire un témoignage « anonyme » donné pour témoigner d'une vie.*

3 – Les attitudes des chercheurs devant la conservation.

La conservation des matériaux d'enquêtes, questionnaires, transcriptions et leur documentation (les bandes-son n'ont pas souvent été gardées) pose des problèmes particuliers **en psychologie et en sociologie clinique.**

L'exemple du *Laboratoire de psychologie clinique, individuelle et sociale* de Paris 7²², fondé en 1960 par Juliette Favez-Boutonnier, dirigé successivement par C. Revault d'Allonnes puis J. Barus-Michel²³ est intéressant. Ce Centre a réalisé beaucoup d'entretiens semi-directifs enregistrés concernant les représentations, les expériences et les comportements induits dans des situations et à l'égard d'objets très variés, comme l'espace propre, le temps (vieillesse), l'argent (endettement), les organisations (relations de pouvoir, conflits et crises), le handicap... Ces entretiens étaient collectés par les enseignants-chercheurs, les étudiants de maîtrise, de DEA et DESS et donnaient matière à des rapports, des mémoires, des thèses ou des publications. Le Laboratoire conservait, outre les rapports de recherche, les transcriptions d'enquêtes, à l'exception notable des travaux qui concernaient certaines institutions "sensibles", publiques ou privées, par rapport auxquelles avait été pris un engagement de confidentialité. Dans ce cas, les mémoires étaient détruits au bout d'un an et les documents restitués aux auteurs : ne restaient que les publications strictement "anonymisées" quand cela était possible. Pour le reste, de nombreux entretiens avaient donc été conservés par le Laboratoire, auquel était attachée une documentaliste.

Parce que "la *démarche clinique* donne accès à des processus qui peuvent relever de l'inconscient, nous dit J. Barus-Michel, considérés à juste titre comme intimes et fortement affectifs, on comprend que certains sujets fassent valoir leur droit au secret avant de se livrer"²⁴. Mais d'autre part l'anonymat n'est pas possible quand il s'agit de personnalités ayant des statuts ou des positions exceptionnelles, et dont les caractéristiques sont tellement déterminantes qu'elles ne peuvent être passées sous silence. À la suite de la crise institutionnelle qui a secoué l'UFR de Sciences Humaines Cliniques qui

²² Les 3 centres de recherche cités ici sont parisiens. Mais les situations de conservation ne semblent pas très différentes ailleurs.

²³ Nous la remercions de son aide, et de l'analyse qu'elle a bien voulu faire pour nous.

²⁴ Dans le milieu universitaire des psychologues et psychosociologues, on est amené à restreindre la possibilité d'accès aux documents, notamment les entretiens.

abritait le Laboratoire, la psychologie sociale clinique a dû disparaître de l'enseignement, et le Laboratoire a été contraint à la fermeture. Un changement de locaux a achevé la dispersion des archives, "emmagasiniées sans identification possible, ou perdues, en tout cas rendues inaccessibles. Faute d'un archivage institué à un niveau indépendant des aléas institutionnels ou personnels, un matériel de recherche riche et exploitable pour d'autres recherches a été perdu. Il reste cependant une ample collection de documents qui pourraient être archivés et soustraits à l'oubli ou à la perte pour alimenter des recherches ultérieures. Faute d'organisation centralisée, il n'en est malheureusement rien pour le moment".

La situation en *sociologie clinique* nous a été décrite par V. de Gauléjac qui dirige à Paris 7 un Laboratoire du changement social, et confirme nos observations dans d'autres formations. Beaucoup de collègues gardent leurs enquêtes à titre privé, parce que les laboratoires n'ont pas de place et pas de personnel pour les accueillir, et n'ont pas vu assez tôt l'intérêt d'une conservation de ces données. De plus, les cliniciens sont très désireux de sauvegarder l'anonymat de leurs enquêtés, et ils ont raison, d'autres se sont, peut-être imprudemment, peut-être volontairement, engagés à ne jamais communiquer ni la cassette ni la transcription à qui que ce soit. Enfin ces chercheurs savent que ni la transcription ni la bande son ne résolvent tous les problèmes d'interprétation, et pensent que le chercheur qui a fait l'enquête est mieux placé que les autres pour la comprendre. Bref, reconnaît Gauléjac, "cette culture de la conservation et du partage n'existe pas encore en psychosociologie et en sociologie clinique".

Le *Laboratoire de psychologie sociale*, créé à Paris par Serge Moscovici, et longtemps animé par Denise Jodelet, a réalisé depuis le début des années 60 de nombreuses enquêtes, inscrites dans l'anthropologie²⁵. Elles portent notamment sur les représentations du corps, la santé et la maladie, les soins palliatifs, la contraception, les pratiques alimentaires, l'environnement. Les archives des enquêtes postérieures à 1975 (21, datant de 1976 à 2000) sont conservées dans les bureaux et une petite cave, elles sont bien documentées, et accessibles aux membres du Laboratoire et aux nombreux thésards. Les cassettes des enquêtes post-1987 ont été numérisées sur bande. Les transcriptions sont manuscrites ou dactylographiées, puis sur TTX à partir de 1992²⁶. Nikos Kalampalikis a bien voulu réaliser, à notre demande, un premier inventaire, qui décrit les auteurs, le titre, les modes d'enquête, le nombre d'entretiens, les modes de conservation, la documentation disponible (beaucoup de "notes" sont conservées). Mais quelques enquêtes anciennes ont disparu, notamment parce que le laboratoire a déménagé deux fois, et ne dispose que de 3 pièces remplies de dossiers, de thèses et d'enquêtes, et d'une petite cave-réserve.

²⁵ *Penser la vie, le social, la nature, Mélanges en l'honneur de Serge Moscovici*, Éd. Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2001, 596 p.

²⁶ Signalons le rôle pilote de ce Centre dans l'utilisation des logiciels d'analyse des textes.

On retrouve ici comme dans d'autres disciplines une situation regrettable. La plupart des Centres interrogés (une trentaine, dont nous pensions qu'ils avaient un inventaire, n'avaient aucun inventaire correct des données d'enquêtes : certains avaient une simple liste avec titre et date, d'autres rien. Même s'il y a conservation des matériaux, comment la consultation de ces documents serait-elle demandée par d'autres, sans *un inventaire descriptif clairement affiché*, et surtout sans une *volonté affichée de partage* ?

Peu d'**historiens** avaient envisagé la conservation de leurs enquêtes personnelles²⁷. Certains n'ont pas souhaité répondre à notre enquête, d'autres auraient mal gardé leurs données, ou refusent de les mettre à disposition. Mais quand ils (elles surtout) les ont gardées et sont prêts à en assurer la communication (sous conditions, comme toujours), alors on est frappé par la *diversité des sources mobilisées, la documentation des enquêtes, et leur qualité*. Dans les travaux d'histoire les plus récents les entretiens accompagnent souvent des données quantitatives, établies par exemple à partir de fichiers du personnel ou de dossiers de retraite. La conservation de ces données généralement informatisées²⁸ requiert un environnement adéquat, que pourraient à terme offrir les MSH, des centres des Universités et des Instituts de recherche, mais il faudra maintenir *l'unité du fonds documentaire* rassemblé par le chercheur sur le domaine exploré, dans un lieu de consultation, avec copie de ces fichiers.

Parmi les **sociologues**, un grand nombre ne voient pas l'intérêt d'une conservation de leurs entretiens orientée vers la communauté, ou ne souhaitent pas une réutilisation par d'autres. Aussi les matériaux recueillis dans le cadre d'un projet de recherche sociologique "ne sortent guère des archives personnelles du chercheur ou du groupe de chercheurs", disait en 1990 M. Pollak²⁹. C'est que pour beaucoup, le matériau serait "secondaire par rapport à la construction du modèle et à la rigueur de la démonstration", et que c'est "dans la démonstration que résideront (...) les preuves de la validité de leurs résultats.". Attachés aux idées, aux analyses, aux publications qu'ils en ont tirées, ils minimisent, pensons-nous, l'apport des locuteurs, et se persuadent que "leurs" entretiens, faits pour répondre à "leurs" questions, ne pourront jamais servir qu'à eux-mêmes.

Cette attitude est rare chez les ethnologues, mais existe chez certains, qui pensent et disent qu'on a affaire à "des discours tenus à l'ethnologue dans le cadre d'une relation personnelle (...), que l'on doit étudier comme des

²⁷ C'est-à-dire ayant nourri une *recherche personnelle* comme un mémoire de maîtrise, une thèse, un article. Leur attitude est différente lorsqu'ils ont collaboré à une *recherche institutionnelle*, commandée par une administration ou un organisme de recherche, mais à la condition qu'on les leur ait demandées !

²⁸ Certains relevés informatisés par les chercheurs constituent la seule "trace" de fichiers qui ont été ou vont être "effacés" par la suite, comme ceux des Caisses de retraite (cf. fiches Cribier et Omnès).

²⁹ Article cité, p. 113

opérations par lesquelles les interlocuteurs construisent la relation d'enquête et définissent leur propre identité. Ils ne prennent sens qu'en regard de contexte de leur production et il semble difficile qu'un autre chercheur puisse en faire l'analyse" (Voir en annexe 3, p.12-13, les arguments donnés par l'anthropologue David Mills).

La réutilisation des données est envisagée surtout par des sociologues formés aussi à d'autres disciplines, ethnologie, psychologie, histoire, et à certains de ceux qui participaient à des travaux collectifs. Ils avaient souvent reçu une meilleure formation à l'enquête, avaient appris à travailler sur les données des autres, et souvent à laisser une copie de leurs enquêtes sous la garde d'un laboratoire qui en contrôlait l'accès.

Enfin, et ce n'est pas une bonne nouvelle, *les recherches les plus récentes ne semblent pas mieux documentées que les autres, et beaucoup restent chez leur auteur*. On a sans doute "raté le coche" des contrats de thèse, dans lesquels on aurait pu introduire une clause de sauvegarde sous garantie des données (qualitatives et quantitatives). Les actions de sauvegarde restent le fait d'initiatives de tel directeur de travaux ou de tel Laboratoire, facilitées il est vrai par la capacité croissante des ordinateurs et la possibilité de graver sur CD une grande quantité de données, comme les bandes sonores numérisées, les fichiers Word des transcriptions, ou les dépouillements de fichiers du personnel de diverses entreprises, constituant un ensemble qui s'enrichit au fil des ans.

4 - Les raisons de ne pas conserver, et ne pas souhaiter le partage.

Ce sont surtout celles des non-répondants à notre enquête, dont plusieurs ont bien voulu cependant nous parler longuement. Il faut les connaître, parce qu'elle sont fréquentes parmi ceux qui ont réalisé des travaux de ce type. Mais il faut savoir aussi que certains chercheurs qui avaient refusé de répondre aux premières consultations de Qualidata (annexe 3) ont demandé à y déposer leurs données dès que le Centre a commencé à fonctionner !

-Les chercheurs ont de grandes difficultés à *réunir les méta données de leurs enquêtes* s'ils ne l'ont pas fait au cours du travail. Ils s'aperçoivent alors que des données dont ils s'étaient désintéressés pendant des années (en partie bien sûr parce qu'ils ne savaient pas où les mettre) étaient égarées, dégradées, non-documentées, et qu'une documentation permettant un usage ultérieur demande, faite après coup, a fortiori dix ou quinze ans plus tard, un effort considérable, voué à rester insuffisant si l'on a perdu les informations nécessaires. "Il y aurait eu, nous ont dit bien des collègues, surtout sociologues, un gros travail à faire sur les entretiens, et un gros travail d'anonymisation, qu'on n'a jamais pris le temps de faire".

-Le *système des contrats*, s'il a de réels avantages³⁰, a aussi eu, pensons-nous, l'inconvénient de pousser un peu trop tôt les chercheurs vers d'autres sujets, en fonction des appels d'offre, et n'a presque jamais donné les moyens d'assurer la conservation des données. Voilà les chercheurs (et notamment les chercheurs salariés pour la seule durée du contrat) occupés à une autre besogne, souvent utile et intéressante elle aussi, et certains ne souhaiteront pas ensuite "se remettre dans des trucs anciens".

- Quand s'est exprimée l'hostilité à notre démarche, elle provenait souvent *de la crainte qu'ont les chercheurs d'un usage maladroit de leurs données, d'un usage incorrect*³¹, *et pire encore d'un usage malveillant*, dont les exemples existent. Certes l'interprétation maladroite, comme la critique incorrecte, voire malveillante, peuvent porter (et portent !) sur les résultats des recherches, mais elles sont toujours graves quand elles portent sur le matériau primitif. Or celle ou celui qui a conduit une enquête orale sait beaucoup de choses que le lecteur de la transcription et celui qui aura écouté l'enregistrement ignorent, si elles n'ont pas été décrites dans une notice ou un journal de bord³². Et le faire des années après, disent certains, serait artificiel. Les chercheurs craignent donc des interprétations "brutales", ne correspondant pas à ce qu'eux avaient compris après un long travail d'analyse, et en connaissant les conditions de l'enquête. Bref, "partager nos enquêtes ne servirait à rien", nous disent-ils. Et puis, ajoutent certains, il y a "des entretiens qui n'ont pas marché, c'est raté, pourquoi les garder ?".

- Des arguments sur *l'impossibilité et/ou l'inutilité du partage*³³ nous ont souvent été opposés, notamment par des sociologues : "mes documents ne peuvent servir qu'à moi, il n'y a que moi qui les connaisse, j'ai fait les enquêtes, je les ai lues et relues ". Il est certain que ces documents ne serviront à personne d'autre si on ne les a pas documentés, si on refuse de les communiquer, ou si on les a égarés. Mais quand l'argumentation est faite de *bonne foi* (c'est très souvent le cas), les chercheurs peuvent modifier leur

³⁰ Ils ont permis la réalisation de la plupart des enquêtes "coûteuses", grâce à des moyens qui n'existaient ni à l'Université ni dans les crédits réguliers du CNRS ou d'autres Centres de recherche.

³¹ L'usage fait par Pierre Bourdieu (*La misère du monde*, Le Seuil, 1993, p. 927) de la retranscription d'un entretien dont il dit s'être procuré les bandes-son a choqué bien des lecteurs de ce beau livre. D'autres auteurs ont établi, à partir de retranscriptions, des commentaires et une interprétation bien différents de ceux de l'auteur qui avait conduit l'entretien, et l'ont publiée sans citer cet auteur.

³² Ils n'ont guère été tenus que par des chercheurs formés à l'ethnologie. La lecture du *Journal d'une enquête, La récolte de données dans le cadre d'une recherche sur un échantillon aléatoire*, publié à Genève en 1997 (204 p.) par une équipe de gérontologie sociale, montre que nous avons eu tort de ne pas tenir de journal d'enquête, par "manque de temps", mais surtout parce que nous n'avions pas compris son utilité.

³³ La culture qu'il faudrait promouvoir est moins celle de l'accès que celle du partage, disait en 1999 le rapport de R. Silberman. Mais il faut reconnaître que pour une création aussi personnelle que les entretiens, les obstacles sont autrement plus difficiles à surmonter que pour les statistiques censitaires ou les grandes enquêtes de l'INSEE !

position si des conditions sérieuses de conservation et de communication sont établies par un organisme tiers. Mais il restera des chercheurs hostiles à faire de leur bien un bien collectif, arguant notamment de ce que "ce partage des données n'ayant pas été prévu au départ, on ne saurait le leur imposer a posteriori ". Et comment leur donner entièrement tort quand on n'accepte pas la rétroactivité des règles ?

- Certains chercheurs utilisent un autre argument : "ils ont "tout exploité", et il ne reste donc plus rien à trouver. C'est peut-être vrai pour les enquêtes les plus pauvres, et les chercheurs les moins inventifs. Mais nous savons par expérience que certains lecteurs, notamment formés à d'autres disciplines, savent voir des choses que l'auteur de l'enquête n'a pas vues. Et que l'auteur lui-même, reprenant ses données 5 ou 15 ans après, les voit autrement, parce qu'il ou elle a changé, que les questionnements ont changé, et le regard social.

- L'attitude de ceux, historiens et sociologues, qui ont travaillé dans les années 70 et 80 dans le domaine de "l'histoire orale" est particulière. Plusieurs initiatives³⁴ avaient cherché à organiser ce champ nouveau (mais non à sauvegarder les données !), et les chercheurs disent y avoir "perdu du temps", et souvent "leurs illusions" : bref ils ont le sentiment "d'avoir déjà donné".

- Aux raisons avouables s'ajoutent probablement parfois des raisons moins avouables, quand le chercheur craint de ne pas avoir toujours regardé les données d'assez près, d'être passé trop vite sur certaines choses, ou de s'être laissé berné par un informateur, voire d'avoir un peu "tiré à lui" les données pour appuyer ses arguments³⁵. À nos yeux ce n'est sûrement pas la raison principale des réticences.

5 - La difficile question de la conservation des données qualitatives.

Les chercheurs, dans cette affaire, ont été plus souvent "victimes" que responsables d'une situation dans laquelle on n'attachait pas d'importance aux données de base et à la documentation : *on n'avait jamais ni place, ni temps, ni crédits pour cela.*

5-1 Le rapport du chercheur à ses enquêtes et à ses enquêtés.

Certains chercheurs n'avaient qu'un intérêt temporaire pour leurs enquêtes, et bien peu envie de les partager avec d'autres, sinon, et encore pas toujours, à l'intérieur de leur unité de recherche. De sorte que certains nous ont dit : "mais

³⁴ Citons des réunions à l'INED (avec G.Barbichon, D Bertaux D. Courgeau, F. Cribier et d'autres), un Colloque international d'histoire orale à Aix-en-Provence en 1982, et de nombreuses réunions sur l'"histoire orale" à l'IHTP et dans des Universités.

³⁵ C'est sans doute ce que pointe le rapport publié sous la direction de C. Dubar (février 2001), en demandant la création d'une revue dont le comité de lecture disposerait du "corpus d'entretiens" en même temps que des analyses proposées, *Rapport sur la faisabilité d'une banque de données qualitatives en sciences humaines et sociales*, voir Annexe 4.

pourquoi les aurai-je documentées, tout était dans ma tête, et j'étais la seule personne à savoir les utiliser".

En bas de l'échelle, on trouve un usage "illustratif" des citations extraites des témoignages, que Franco Ferrarotti appelle malicieusement un usage "décoratif".³⁶ Il est le fait de chercheurs peu sensibles à la dimension existentielle des témoignages, qui cherchent surtout la réponse aux questions précises qu'ils avaient "construites", et au-delà ne s'intéressent plus aux matériaux collectés : pourquoi les garderaient-ils, une fois que des "citations" ont illustré et conforté leurs positions ?

Un collègue qui n'avait rien gardé de 40 entretiens enregistrés nous disait naïvement : "vous savez bien comment on fait (sic), on découpe les textes (le texte même, pas une copie !) pour mettre dans la publication, et les petits bouts qui restent passent à la poubelle". Il ajoutait que moins il en restait sur la table, et plus il était content d'avoir utilisé tant de passages à l'appui de ses dires. De toute manière, ajoutait-il, ces entretiens n'auraient pu être utiles qu'à lui-même. Bref la personne interrogée avait disparu, son témoignage aura servi au mieux à conforter une interprétation, au pire à "décorer", donnant l'apparence du vrai à un texte interprétatif qui peut-être ne le méritait pas.

Le lecteur aura compris qu'il s'agit là d'une situation extrême. Mais d'autres chercheurs, très sensibles à la richesse et à la dimension humaine de leurs enquêtes, sont hostiles à la communication. C'est qu'ils pensent, comme nous l'a écrit un collègue, que "les paroles ne prennent sens qu'en regard du contexte de leur production, et parce qu'il s'agit de restituer la logique sociale de leur énonciation, je ne vois pas qu'un autre chercheur que celui qui a réalisé l'enquête puisse en faire l'analyse."

Pourtant un grand nombre de transcriptions d'enquêtes ont été conservées pendant des années, parfois 30 ans et plus, dans des conditions difficiles. Beaucoup sont documentées, et leurs auteurs favorables à leur diffusion dans le milieu scientifique, sous conditions. Il faut saluer les collègues - chercheurs, techniciens, documentalistes -, qui ont travaillé avec ardeur et dévouement à rassembler des collectes dispersées, qui sans eux auraient disparu (pour cela il suffit de ne rien faire), parce que les autres chercheurs voire les responsables avaient "autre chose à faire".

Il y a là un cercle vicieux. Comment et pour qui conserver s'il n'y a pas de lieux de conservation ouverts à la réutilisation ? Pourquoi créer ces lieux si les chercheurs ne conservent pas leurs données, ou y tiennent trop pour les donner ?

³⁶ F. Ferrarotti, 1983, op. cité

5-2. La situation varie d'une discipline à l'autre, d'un Centre à l'autre.

Dans plusieurs laboratoires, il existe des possibilités de déposer les données, voire de les archiver. Les collègues les mieux formés à la documentation et à la conservation des données sont les *anthropologues ou ethnologues*, et certains chercheurs d'autres équipes des sciences sociales : c'est le cas *en sociologie politique* de celle de Nonna Mayer (cf. fiches Lavabre, Lafont, Mayer), en *sociologie de la santé et de la maladie* grâce à Claudine Herzlich et ses successeurs (cf. fiches Herzlich et Carricaburru), et dans quelques centres de psychologie (voir plus bas).

Les *historiens* eux-mêmes n'ont pas toujours su documenter leurs sources, et ne sont pas toujours désireux de les partager. Mais on verra dans notre modeste recension des exemples variés de conservations sérieuses et intelligentes (fiches Blanc-Chaléard, Chenut, Omnes par ex.), où l'on s'est efforcé d'intégrer les données dans *des fonds documentaires cohérents*. Les enquêtes de J. Ozouf sont déposées au Musée de l'Éducation, une enquête d'Yvonne Kniebihler au CEDIAS-Musée Social à Paris. Philippe Joutard et ses élèves y attachent une grande importance, comme Anne-Marie Granet à Grenoble (cf. fiche).

La conservation est hétérogène chez les *sociologues*. Certains n'ont gardé ni cassettes, ni transcriptions quand ils s'étaient engagés à les détruire une fois analysées. Beaucoup s'étaient contentés de ranger les enquêtes dans des caisses et de les garder chez eux s'ils avaient de la place, ou de les déposer dans un placard, un couloir ou hélas un sous-sol de leur institution - ainsi l'inondation du sous-sol de l'IRESO à Paris a détruit bon nombre d'enquêtes, et le cas n'est pas unique.

Certains chercheurs ont dû se débarrasser un jour de leurs enquêtes par manque de place à leur domicile, ou parce qu'il fallait "faire du ménage dans le Labo", et plusieurs parmi eux ne voyaient pas pourquoi et pour qui les garder. D'autres ont pu les garder, voire les documenter, et parfois leur "Labo" leur a donné un peu de place. Enfin des responsables d'équipe ont fait mieux, aidant les chercheurs à conserver leurs données, voire l'exigeant (par ex. Agnès Fine à Toulouse, Florence Weber à l'ENS), et d'autres voient maintenant la nécessité d'une conservation (cf. fiches Piotet, Pennec).

5-3 Le statut des données qualitatives.

Très souvent ces matériaux, "*non-détruits*" *plus que conservés au sens fort*, étaient traités comme un instrument provisoire, et parfois considérés comme un élément de la documentation personnelle du chercheur (voir Rapport p. 15).

De plus *cette conservation "a minima" n'était que très rarement orientée vers une réutilisation que la plupart ne souhaitaient guère, où croyaient*

impossible : les uns gardaient leur trésor, les autres ignoraient la valeur que pouvaient conserver leurs données après la publication de leurs analyses.

C'est une culture de la réutilisation contrôlée et du partage des connaissances qu'il faudrait promouvoir. Plusieurs chercheurs ont pris conscience, en répondant à notre enquête, du mauvais état de leurs données. Et deux directrices de laboratoires de sociologie ont organisé une réunion pour faire le point, découvrant alors que les données égarées, ou mal classées, ou mal documentées étaient plus nombreuses qu'on l'avait cru, et réfléchissent désormais aux mesures à prendre. D'autres responsables nous ont parlé de données anciennes en déshérence, "mises à la benne" pour faire de la place, parce que personne ne s'y intéressait plus. Enfin ceux qui ont collecté les données produites dans leur groupe de travail se rendent compte que souvent ce fonds est mal classé, peu accessible, mais n'ont pas de personnel pour le mettre en état.

Par ailleurs plusieurs chercheurs approchant de la retraite (ils sont nombreux) réalisent que leurs enquêtes vont se perdre, et les collections de littérature grise qu'ils avaient constituées. Ils ne savent ni comment ils pourraient numériser leurs bandes-son, ni comment conserver leurs fichiers sous un logiciel convenable, ni comment organiser un fonds. Ils ne savent même pas "à qui ils pourraient en parler".

5-4. La politique de sauvegarde des Institutions.

A l'Université, au CNRS, à l'INSERM ou ailleurs, les grandes institutions ont longtemps négligé les données qualitatives créées dans le cadre de leur activité scientifique. On a parlé dans le Rapport de la célèbre enquête de Plozévet : les données conservées (une petite partie des collectes de la centaine de chercheurs qui ont travaillé à ce programme) l'ont été grâce aux efforts de quelques "enquêteurs de base". Ailleurs des données précieuses ont été préservées grâce à l'initiative et au dévouement d'une personne qui a travaillé au "rassemblement" de données dispersées, n'a pas toujours retrouvé les enquêteurs vacataires, et a "récupéré" auprès des titulaires des cassettes sans transcriptions, ou des transcriptions sans cassettes, parfois les notes qui en facilitent la lecture (cf. fiche Archives Orales).

Enfin, peu de chercheurs, peu d'institutions, petites ou grandes, sont "au clair" sur ce type de données. Les gens savent mal ce qu'il faudrait faire tant qu'il en est temps, et savent encore moins comment et où on pourrait le faire. C'est à l'échelle nationale que le problème doit être traité, en tenant compte de la variété des difficultés à résoudre, des possibilités régionales de dépôt, du rôle que pourraient jouer certaines initiatives régionales.

5-5. Faut-il tout garder ? Le problème de la sélection

Tous les travaux qualitatifs méritent-ils d'être conservés ? Bien sûr que non. Une sélection est nécessaire pour éviter de garder inutilement des données "pauvres", maladroites, peu fiables. Elle est nécessaire si on veut qu'une collection de données inspire confiance. De plus, la conservation a un coût : les centres de conservation des Archives nationales, en France, éliminent, parfois à tort, des données qui leur semblent peu importantes. **Mais sur quoi doit reposer la sélection, et qui est capable de la faire ?**

Le problème est délicat. Quelques enquêtes qualitatives ont été collectées avec peu de compétence et de discernement, sur des échantillons peu appropriés, et biaisés sans que l'auteur ait eu conscience du rôle du biais. Et des thèses raisonnablement argumentées ont été soutenues, pour lesquelles on avait réuni un matériau qualitatif qui n'ajoute pas grand-chose à la démonstration. Y a-t-il lieu de garder des enquêtes médiocres ?

À l'opposé, il existe parfois, collectées pour des thèses sans grand talent, des enquêtes de bonne qualité que l'auteur n'a pas su analyser, mais qu'il serait dommage de perdre, si malgré le découragement il ne les a pas détruites.

Ajoutons qu'hors des milieux académiques d'excellentes collectes ont été faites (cf. Rapport, p.1, 4, 18), mais aussi de moins bonnes.

Trouver les bonnes données ne sera pas facile, mais une fois qu'un programme sera lancé, on verra, comme au Royaume-Uni, ou au Musée d'Ambérieu pour les autobiographies, auteurs et associations proposer leurs données.

Les *critères de sélection* auxquels on pense d'abord sont **la qualité des enquêtes et entretiens, leur documentation, l'intérêt du thème, la complémentarité avec des données déjà conservées**. On peut aussi souhaiter **des données sur des sujets nouveaux**, en ayant la sagesse de savoir que ce qui intéressera la société et les chercheurs de demain n'est pas facile à prévoir. On peut privilégier **les données qui permettront un suivi, et celles qui ont une dimension longitudinale**. On peut enfin s'intéresser à ces documents "**au deuxième degré**", en recherchant dans les enquêtes et leur analyse les traces d'idéologies qui paraissent aujourd'hui naïves ou dépassées, mais qui ont orienté bien des recherches. Toutes les questions sont ouvertes, et il est sans doute moins grave d'être peu sévère que trop sévère. C'est à un *Comité scientifique* d'en décider, Comité dans lequel le monde de la recherche doit, à côté des conservateurs, des documentalistes, des juristes, avoir une grande place.

6 - Présentation d'une enquête sur les enquêteurs

6-1 Notre échantillon

Il ne pouvait être représentatif ni des disciplines engagées dans ces collectes, ni des thèmes de recherche, ni des durées et de l'importance des collectes, ni des modes d'enquêtes, ni des formes de conservation. On ne s'étonnera pas de ce que nombre de données de grande réputation, d'institutions sérieuses et actives, n'y figurent pas. Nous avons seulement voulu *montrer la variété des travaux, des organisations, des thèmes, des "mises en place", la richesse des matériaux collectés, sauvegardés, conservés ou prêts à l'être*³⁷. *Cette pré-recension a vocation à être prolongée, élargie, puis tenue à jour.*

Les contacts établis avec ceux qui ont participé aux collectes nous ont permis de découvrir des personnes, des façons de conduire une recherche, des thèmes de recherche, bref *la grande diversité de ces "producteurs" de données qualitatives*. Sous des formes diverses, ces producteurs ont en commun leur intérêt pour les sujets, les groupes, la société, le plaisir qu'ils ont pris à mener ces recherches, et l'énergie qu'ils ont investie pour concevoir, créer, analyser leurs données, et les conserver.

Le lecteur trouvera p 21-22 notre courrier, p. 22-24 le questionnaire, p.25 à 28 **la liste des 58 fiches** de 2-3 pages que nous avons rédigées après plusieurs échanges avec eux, à partir des réponses à un long questionnaire. Ces fiches décrivent les grands traits des enquêtes³⁸.

6-2 Les chercheurs et la conservation des données qualitatives

L'une des questions portant sur l'intérêt d'une sauvegarde, cette "enquête auprès des enquêteurs" a mis en valeur leurs arguments en faveur de la conservation (présentés dans le Rapport, p.10) ; nous les rappelons brièvement :

- Ce matériau a une valeur durable, *une valeur patrimoniale* : ce sont des témoignages précieux sur une société diversifiée et changeante, sur le travail, la vie dans les villes et les campagnes, la famille, le lien social, les âges de la vie, le féminin et le masculin.
- *Bien peu d'enquêtes riches d'informations ont été exploitées complètement*, leurs futurs utilisateurs auront encore bien des choses à analyser, dont certaines ne seront visibles que lorsqu'on s'engagera dans une comparaison, un suivi...
- La réutilisation est souhaitée aussi par quelques-uns *dans un but d'action sociale, ou dans un but pédagogique*.
- La possibilité de *revenir sur l'histoire d'une discipline*, voire l'histoire commune des sciences sociales, est évoquée par un petit nombre

³⁷ Les enquêtes dont nous apprenions que rien ou presque n'avait été gardé, ou qu'en aucun cas, les données ne seraient mises à disposition de la communauté, ne font pas l'objet d'une fiche.

³⁸ Certains n'ont décrit qu'une des enquêtes conservées. Ces fiches ne seront communiquées, sur demande, qu'avec l'accord de leurs auteurs.

- Enfin des chercheurs, surtout les plus jeunes, disent qu'il faut garder ces données *par respect pour les gens qui ont donné leurs paroles*, témoignant ainsi de la valeur qu'on leur accorde.

Quels sont les souhaits des chercheurs en matière de conservation ?

Beaucoup sont vagues, parce que le réseau des "dépôts" destinés à la consultation et à la réutilisation des données est très peu développé en France, et que la conservation des matériaux qualitatifs des sciences sociales n'y a que rarement été envisagée avec le sérieux et les moyens nécessaires

Bien des chercheurs sont donc embarrassés pour répondre aux questions sur la conservation. Quand ils en ont entendu parler, ils se rendent compte que leurs enquêtes, notamment enregistrées, ne sont peut-être pas "en règle". Ils ne connaissent pas les possibilités de dépôt, et le monde des lieux de conservation leur est souvent inconnu. Enfin ils n'ont guère d'idée de ce que seront les conditions d'accès des tiers à leurs données.

Mais deux souhaits apparaissent :

- Celui *d'une localisation "en région"*, y compris en région parisienne si les enquêtes y ont été menées, avec deux désirs, celui d'une consultation plus facile pour les utilisateurs, celui d'une réunion de données régionales sur des thèmes divers.

- Celui *d'une institution "thématique"*, réunissant des collections d'enquêtes sur l'immigration, l'éducation, la vieillesse, ou d'autres thèmes. Mais le plus souvent l'institution n'existe pas, ou pas encore, et quand il existe des collections thématiques, on s'aperçoit que les chercheurs en ignoraient jusqu'à l'existence ! Ou qu'un Écomusée dont ils avaient entendu parler n'avait plus aujourd'hui l'intérêt qu'il avait eu hier pour leur thème.

Mais aucun de nos interlocuteurs n'avait imaginé un site unique informatisé consultable en ligne, et permettant de connaître et localiser toute recherche entrée dans la base, et aucun ne savait que cela existait depuis 1994 en Grande-Bretagne.

6-3- Courrier et questionnaire de notre enquête auprès des chercheurs:

a-la lettre adressée aux chercheurs

Cher (e) collègue,

Dans le cadre d'une commande passée par le Ministère de la Recherche au Lasmus-Institut du longitudinal (CNRS-EHESS), nous sommes chargées de réfléchir aux moyens de conserver les enquêtes de type biographique, recueillies en si grand nombre depuis une trentaine d'années auprès des populations vivant en France.

Il s'agit de ces enquêtes qui donnent à voir la "société civile", permettent de suivre les trajectoires des sujets, et de saisir le changement social. Parce qu'elles ont donné la parole à des anonymes, elles n'ont fait que rarement l'objet d'une conservation systématique. Quelques associations y ont veillé, comme ATD Quart Monde ou Sida Mémoire. Mais ni les Universités, ni le CNRS, ni les autres organismes de financement des recherches n'ont été en mesure d'en assurer la conservation, ou d'orienter les "producteurs" vers un archivage. Si bien que nous assistons, impuissants, à la disparition d'une grande partie de cette richesse.

Bien des chercheurs en sciences sociales ont pu constater que des enquêtes de qualité qu'ils auraient aimé lire, parce qu'ils en avaient entendu parler ou avaient lu un travail qui en était tiré, étaient difficiles à localiser, plus difficiles encore à consulter, et bien souvent égarées ou même détruites. Sans parler de toutes les enquêtes dont la plupart d'entre nous ignorent l'existence... Il y a là une situation dommageable, et un gaspillage considérable de sources encore trop rares, qui seraient précieuses pour l'ensemble des sciences sociales. Car l'intérêt de ces enquêtes dépasse bien souvent le projet initial pour lequel elles ont été menées, de sorte qu'elles pourraient ultérieurement éclairer des problématiques différentes, parfois inattendues. De plus, une deuxième lecture amène souvent à porter un autre regard sur un témoignage, parce que le temps a passé et que les questions auxquelles on cherche à répondre se sont déplacées.

Toutes les questions liées aux collectes d'entretiens dont nous parlons sont délicates. Elles utilisent des supports multiples, parfois fragiles. Elles soulèvent des questions déontologiques complexes, selon leur nature mais aussi les engagements pris au départ envers les témoins. Enfin elles constituent un "patrimoine" commun à bien des disciplines, quelles que soient la formation et la culture de la personne ou de l'équipe qui les a produites.

Une recension des documents recueillis depuis une trentaine d'années dans des buts et des contextes divers est nécessaire à la mise en valeur d'un matériau si riche et si peu connu. Elle permettra en particulier de réfléchir, avec les auteurs de ces collectes, aux possibilités et aux lieux de conservation, aux modalités, conditions et délais de communications éventuels de tout ou partie de ces enquêtes.

En répondant à un questionnaire que nous avons préparé pour recenser ces enquêtes auprès d'un groupe de "producteurs" de diverses disciplines, et pour connaître leurs souhaits, vous nous aiderez à affiner les propositions que le Ministère attend de nous, et à impulser des actions concrètes de conservation de ces données "qualitatives". N'hésitez pas à nous appeler, ou à nous joindre par mail, et croyez à nos meilleurs sentiments,

b- Le Questionnaire

Nous présentons ici une version "serrée" du questionnaire, qui était envoyé par mail, et qui, rempli, représentait 4 à 5 pages. Au reçu du questionnaire nous avons appelé les répondants, et eu plusieurs échanges avec eux, notamment sur les difficultés rencontrées, le taux de réponse, la représentativité éventuelle, les biais, la difficulté de la conservation, la diffusion des résultats. C'est à partir de ces informations que nous avons conçu les "fiches", que nos interlocuteurs ont eu loisir de compléter ou modifier.

.Votre nom, votre statut, organisme d'appartenance

Votre Téléphone : Votre E mail : *(seul l'email figure sur les fiches)*

Choisissez les deux ou 3 enquêtes que vous préférez

1^{re} enquête – merci de lui donner un titre

1/ La collecte, le cadre et les circonstances de sa mise en œuvre

Dates début et fin, lieu (précis)

Initiateur, rattachement institutionnel, nom des co-auteurs

Thèmes et buts de l'enquête (en 3 à 5 lignes)

Avez-vous des documents sur cette collecte, lesquels ?

Y a-t-il eu un suivi ?

2/ La population enquêtée

Le choix des enquêtés, leurs caractéristiques (à préciser), nombre, ménages ou individus ?

3/ Votre démarche

Qui a réalisé les enquêtes, si équipe, comment a-t-elle été formée à la collecte?

A-t-on utilisé un questionnaire rempli par l'enquêté, par l'enquêteur, un guide d'entretien?

Entretien en tête à tête : où?Durée moyenne ?.....

Compléments au téléphone ?

Y a-t-il eu un ou plusieurs passages ?

Y a-t-il eu enregistrement de l'entretien ? Si oui, combien Pouvez vous donner une idée de leur durée ?

Y a-t-il eu "relecture" et "corrections" des textes par l'enquêté

Quels engagements ont été pris envers les locuteurs ?

Y a-t-il eu accord écrit, oral ?

L'anonymisation : est-elle faite, est-elle à faire ?.

4/ Les matériaux recueillis ;

Combien d'entretiens ont été réalisés Durée

Enregistrements audio, sur quel type de support ?

Combien d'entretiens retranscrits en entier :, combien en partie ?.

Transcription 1-manuscrite, 2-dactylographiée, ou 3-sur traitement de texte ? .

Longueur des entretiens retranscrits (en pages ou en signes)

Des notices de présentation de l'enquêté, et/ou de l'enquête, ont-elles été rédigées par l'enquêteur?

Sont-elles manuscrites, dactylographiées, ou sur traitement de texte ?

Existe-t-il une analyse (ou un résumé) des entretiens individuels, sous forme manuscrite, dactylographiée, ou sur traitement de texte ?

Autres documents collectés (photos, vidéo, relevés de toute nature...)

A-t-on codé les informations ? Existe-t-il un dictionnaire des variables ?

5/Situation actuelle et options pour la sauvegarde de ces données..

État matériel des données

Lieux de stockage

Sont-elles encore en cours d'analyse?

Ont-elles été réutilisées depuis la collecte? Dans quelles conditions?

Sont-elles conservées, déposées, archivées, communicables, et à qui ?

Dans ce cas, où ? Adresse de la bibliothèque ou du dépôt d'archives, cote du fonds. Conditions et délais de consultation

Quels sont vos souhaits (ou vos questions) pour la sauvegarde, la conservation (et plus tard la communication éventuelle) de vos enquêtes et données annexes

Merci de développer vos idées sur ces points, ou vos questions

6/ Publications ayant trait à cette collecte

Merci de joindre une liste : livres ou chap. de livres, thèse, articles, communications, etc.

2ème enquête (idem)

Si vous avez réalisé plus de 2 enquêtes, merci de lister les autres (date, thème, titre)

c-Les 58 collectes (dont 24 de sociologie, 16 d'histoire, 9 d'ethnologie, 9 d'autres champs - sciences de la santé, sc. politique, gérontologie).

Elles constituaient le tome 2 de notre rapport, 140 pages. Nous indiquons seulement ici **le nom des auteurs, le titre et les dates des collectes décrites**. Comme dit plus haut, ces fiches pourront être communiquées aux demandeurs, avec l'accord de leurs auteurs.

Y figurent pour chaque enquête : le responsable et son équipe, la date des enquêtes, les thèmes et buts de la recherche, le cadre de la recherche, la population enquêtée (choix, caractères, nombre), les modes d'enquête, les matériaux recueillis, les engagements pris envers les enquêtés, l'état des données, les transcriptions et notes, le lieu de conservation, les options pour la sauvegarde, enfin la liste des publications.

Note : Plusieurs des auteurs ont fait d'autres, voire bien d'autres enquêtes que celles qu'ils ont choisi de décrire dans ces fiches de 2 ou 3 pages.

- 1- ARCHIVES ORALES, EHESS, (dir. A. Burguière) **Archives orales pour l'histoire, "histoires de vie" et anthropologie historique du changement**, (1976-1980))
- 2- ALLEVARD, **La mémoire des aciéristes d'Alleverd, Vies d'aciéristes en Grésivaudan** (1993).
- 3- Guy BARBICHON **Agriculteurs hors de l'agriculture**, (1972. **Lieux d'arrivée de migration : Lorient, Le Mans, Paris, Dunkerque**, (1973-1978). **La ville en partage**, (1980-82).
- 4- Delphine BARLERIN. **Les femmes dans la Résistance**, (1997-2002
- 5- Stéphane BEAUD, **Les ouvriers Peugeot de Sochaux-Montbéliard**, (1988-1993, et 1996-98).
- 6- Carmen BERNAND. **Hospices de Nanterre**, (1972-1975)
- 7- Daniel BERTAUX, **La boulangerie artisanale en France**, avec I. Bertaux, (1970-1980). **Les soixante-huitards en France**, (1985-87) (volet français d'une étude comparative avec 5 autres pays)
- 8- Claire BIDART et Daniel LAVENU, **L'insertion sociale de jeunes Caennais: une étude longitudinale**, (1994-2004) ;
- 9- Marie-Claire BLANC-CHALEARD, **Immigration et intégration des Italiens dans l'Est parisien**, (1989-1995)

- 10- Vincent CARADEC, **Les nouveaux couples âgés, 1993-94 Le rapport des personnes âgées aux objets technologiques**, (1998-99).
- 11- Danièle CARRICABURU, **Trajectoire collective et gestion individuelle d'une maladie chronique : le cas de l'hémophilie**, (1990-97).
- 12- Helen CHENUT, **Les bonnetières troyennes de l'Entre deux guerres**, (1981- 1985).
- 13- Serge CLEMENT et alii, **Vieillesse et espaces urbains.1994, Modes de spatialisation et formes de déprise** (1998-99), **Les produits techniques dans les échanges entre les vieilles personnes, leur entourage et les services à domicile**, (Toulouse et Tarn) (1998-99)
- 14- Danièle COMBES et Anne-Marie DEVREUX, **Construire sa parenté : reconnaissance, légitimation, dénomination des enfants**, (1990)
- 15- Jacqueline COUTRAS, **Pratiques spatiales féminines, en centre-ville puis en nouvelles banlieues**, (1982-84), **Les technologies domestiques et leur usage. Paris/Berlin**, (1992-94)
- 16- Françoise CRIBIER, **Une série de 5 enquêtes sur les migrations de retraite**, (1973 à 1996). **Suivi de deux panels de retraités parisiens, nés vers 1907 et 1921**, (nombreuses enquêtes depuis 1974 et 1987, suivi en cours)
- 17- Geneviève DERMENJIAN, **Histoire vécue des Mouvements familiaux populaires** (1982-2002). **Femmes et communistes** (depuis 1999)
- 18- Agnès FINE, **Femmes et familles au Pays de Sault**, (1979-80). **La naissance dans le Sud-Ouest dans les années 1920-1975**, (1988-93)
- 19- Delphine GARDEY, **Les employés de bureau chez Renault dans les années 1920**, (1991-1993).
- 20-Andrée GAUTIER, **La soierie en Nord-Isère– Souvenirs de travail des ouvrières de la soie, début du 20^e siècle** (1981-1982 et 2001-2002)
- 21- Alain GIAMI , **Infirmières face au sida**, (1989-1990)
- 22- Véronique GINOUVES, *Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Conservation et mise à disposition des sources orales*. Les recueils sonores ont été collectés de la fin des années 60 à ce jour : ethnologie, ethnomusicologie, sciences politiques, littérature orale (45% de récits de vie)
- 23- Séverine GOJARD, **L'alimentation dans la petite enfance**, (1994-97)
- 24- Anne-Marie GRANET-ABISSET, **Mémoire et histoire des migrations des habitants du Queyras aux 19^e et 20^e siècles**, (1981-89) **Une fête de la Drôme au XIXe et XXe siècle** (1995-96), **La mémoire des risques naturels** (1998-2001)
- 25- André GRELON, **Les aspirations professionnelles des futurs cadres d'entreprise** (1972-75) **Les ingénieurs des écoles du Nord-Pas-de-Calais**,(1989) **Les ingénieurs chrétiens** (depuis 1985)

- 26- Anne-Chantal HARDY-DUBERNET, **Les modes de recrutement des entreprises du secteur privé** (1993), **Trajectoires de médecins** (2000)
- 27- Nicolas HATZFELD, **La grève de mai 1968 aux usines Peugeot de Sochaux**, (Années 1980-84) **Les gens d'usine, 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux** (1996-1999)
- 28- Nicole HAUMONT, **Recherche sur l'habitat individuel, L'idéologie pavillonnaire dans la société française au début des années 1960** (1963-65)
- 29- Nathalie HEINICH, **Entretiens auprès de lauréats de prix littéraires, Prix littéraires, épreuves identitaires** (1986-1999) **Prix scientifiques et reconnaissance : le cas de la fondation Louis-Jeantet de médecine et de biologie** (2002)
- 30- Claudine HERZLICH, **Les représentations sociales de la santé et de la maladie** (1958-1966), **50 ans d'exercice de la médecine en France. Etude des carrières des médecins retraités français entre les années 1930 et 1980** (1985-1993)
- 31- Yvonne KNIBIEHLER, **Les débuts d'une profession féminine : les assistantes sociales** (1976-79) **Les débuts de la profession infirmière** (années 1980)
- 32- Valérie LAFONT, **Les militants du Front National** (1997-1999)
- 33- Jean-Charles LAGREE, **Perception de l'avenir par les jeunes** ((1985-86)
- 34- Marie-Claire LAVABRE, **Les militants communistes dans le Nord et l'Aisne** (1982-1985) : **Mémoire familiale et politique** (années 90)
- 35- Didier LE GALL, **Les foyers monoparentaux de Bourges-Nord, 1981-82 de Seine-et-Marne**, (1985-1986). **Le réseau de parenté à la suite de la désunion**, (1986-1988). **Recomposition familiale, usages du droit et production normative** (1989-1990).
- 36- Nadine LEFAUCHEUR, **Histoires de Marie Lambert Histoires de 6 mères célibataires en région parisienne** (1978-79)
- 37- Florence MAILLOCHON, **Parcours amoureux et sexuels des jeunes** (1993-1994 et 1997)
- 38- Nonna MAYER, **“ Vision du monde des petits commerçants français**, (1972-1974 et 1976)
- 39- Bénédicte MERCIER **Les pratiques commémoratives en Vendée militaire** (1998) **Fonctions de la mémoire des événements violents en milieu carcéral**, *in* **Enquête collective sur “ La violence en prison”**, (mars 2001-mars 2003).
- 40- Musée de la Viscose (direction Michel SILHOL) **Mémoires ouvrières : l'usine Cellatex à Echirolles**, depuis mars 2001
- 41- Anne MUXEL **La mémoire familiale** (1994-1996) **L'entrée en politique dans le temps de la jeunesse. Une enquête longitudinale** (1986-1997).

- 42- Catherine OMNES, Ouvrières parisiennes, marchés du travail et trajectoires professionnelles au 20^e siècle, (1983-85)**
- 43- Jacques OZOUF (décédé) Les instituteurs de la III^e République (1961-1963).**
- 44- Bernard PAILLARD, La métamorphose de Plozévet, les collectes sauvegardées de l'équipe Morin, (1965) - ce qui reste des enquêtes d'une centaine de chercheurs, les matériaux sauvegardés (environ 300 heures d'enregistrement).**
- 45- Serge PAUGAM, La disqualification sociale (1986-1987), Le salarié de la précarité (1995-1998), Détresse et ruptures sociales, (2001-2002)**
- 46- Simone PENNEC, Les enfants accompagnateurs, étude après le décès des ascendants (1993). Voisinage et entourage des personnes les plus âgées (2001-2002). Isolement et solitude des personnes les plus âgées (même date)**
- 47 -Françoise PIOTET, Le développement de la syndicalisation à la CFDT (1993-1994). Entre profession et métier : les médecins du travail (1995-1996).**
- 48- Laure PITTI, Ouvriers algériens à Renault-Billancourt, 1954-1962 (1992-1993) Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970. (1995-2002)**
- 49- Mickaël POLLAK (décédé en 1992) Récits de déportées (Années 1980), et avec Marie-Ange SCHILTZ, Les homosexuels face au sida : regard sur une décennie d'enquêtes (enq. 1985-95).**
- 50- Janine PONTY, Les travailleurs polonais dans la France de l'entre-deux-guerres (1973-1981). D'autres enquêtes ont été menées en 1988 (Pologne) sur le thème des rapatriements, en 1993-1994 (Pologne et France) sur le thème de la mémoire, enfin en 1996 (Lorraine mosellane) sur la question du trilinguisme.**
- 51- Jean-Noël RETIERE, Installation d'une hégémonie ouvrière investigations ethnographiques menées à Lanester, (1981-1991)**
- 52- Emmanuelle SANTELLI, Modalités d'entrée dans la vie adulte d'une cohorte de jeunes français d'origine maghrébine (2002-2003)**
- 53- Olivier SCHWARTZ, Les machinistes RATP dans le travail et le hors travail, (depuis 1992).**
- 54- Martine SEGALEN, Famille et parenté dans le pays bigouden sud, (1974-1984) Famille et parenté dans la ville de Nanterre, (1975-1989)**
- 55- Marie-Françoise CHARRIER et Elise FELLER, La naissance et le développement des services sociaux aux chemins de fer dans la première moitié du XX^e siècle (1994-1996)**
- 56- Michel VILLETTE, L'Homme qui croyait au management (Etude ethnographique d'un grand cabinet de conseil en management), (1977-1981).**

57- Florence WEBER , Conflits et devenirs de familles paysannes à Crépand, Côte d'Or, 1978. Le travail à-côté. Etude d'ethnographie ouvrière, les activités extra-professionnelles des ouvriers de l'usine Vallourec (1981-1984).

58- Françoise ZONABEND, Enquête "Minot en Châtillonnais" (1967- 1975)

Annexe 3

La situation de la conservation et de la mise à disposition des données qualitatives dans quelques pays étrangers

- 1- Grande-Bretagne, Qualidata, p. 2**
- 2- Suisse, SIDOS, p. 13**
- 3- Allemagne, p. 20**
- 4- Etats-Unis, p. 25**
- 5- Canada, p. 31**
- 6- Pays nordiques, p. 34**

**On trouvera page 36 un tableau de sites à consulter sur les données
qualitatives en Europe de l'Ouest
(mise à jour juin 2006)**

1 - La conservation des données qualitatives pour l'analyse secondaire : l'expérience de Qualidata en Grande-Bretagne¹

Cette présentation de Qualidata veut faire connaître au lecteur l'apport considérable de cette entreprise, si mal connue en France, les problèmes à résoudre pour rattraper notre retard, et l'énergie qu'il sera nécessaire de déployer. En quelques années, Qualidata a "arrêté le gâchis" dont nous parlions en introduction, considérablement développé les pratiques scientifiques de retour aux documents de base, et ses notices présentant les travaux ont beaucoup aidé à l'enseignement, et à la formation des chercheurs.

Nous remercions Louise Corti et Gill Backhouse pour leur aide lors de notre visite en Essex, et pour les nombreux documents produits et diffusés par Qualidata qu'elles nous ont communiqués. Nous empruntons beaucoup dans ce texte à ce qu'elles nous ont expliqué, à leurs écrits et notamment à deux récents chapitres d'un livre issu du Colloque de Neufchâtel de 2002².

Qualidata, centre de ressources pour l'analyse quantitative, a été créé en 1994 pour localiser, documenter et préserver des données de la recherche qualitative en sciences sociales, et les rendre disponibles pour l'analyse secondaire. Il est implanté à Colchester, près de son aîné Data Archive, dans le département de sociologie de l'Université d'Essex. Au cours de son histoire relativement brève, ce Centre a réussi à être accepté dans la communauté universitaire pour le dépôt et la réutilisation du matériel qualitatif. Son succès est un encouragement pour tous ceux qui vont, dans les années à venir, s'embarquer à leur tour dans cette entreprise, et l'expérience de Qualidata leur sera d'autant plus précieuse que ses animateurs ont toujours pris la peine de l'analyser (certaines stratégies ont été couronnées de succès, d'autres moins).

À l'origine de la réussite de cette entreprise, on trouve une excellente idée de départ, mais aussi le courage, l'ardeur au travail et la capacité d'organisation de l'équipe, et des éléments favorables issus de la situation antérieure. Il existait depuis longtemps au Royaume-Uni une tradition de conservation des données dans les Universités, tout un réseau de lieux de dépôts dans des Institutions variées, enfin un respect pour la longue tradition des "social surveys", dont bien des chercheurs actuels se sentent les successeurs, alors même que le respect dû aux citoyens du Welfare State a pris depuis un demi-siècle le relais de la compassion pour les miséreux. Enfin le prestige de Paul

¹ Qualidata, UK Data Archive, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester, Essex, CO4 3SQ, UK. Website: <http://www.qualidata.ac.uk>

² G. Backhouse, *Archiving qualitative data*, L. Corti, *User's support*. In *Qualitative inquiry : Research, Archiving and Reuse*, édité par M. Bergman et T. Eberlé (paru en 2004). L'ouvrage issu des rencontres de Neufchâtel a été mis en ligne en 2005 par le Forum pour la recherche qualitative de Berlin, : ." *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research (Online Journal,6-1)* Version anglaise: <http://qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm>.

Thomson et de sa belle étude sur les "Edwardiens"³ auprès du *Conseil de la recherche économique et sociale du Royaume-Uni* (ESRC⁴) et de la communauté des sciences sociales a favorisé la mise en place d'un projet ambitieux et pionnier, qui devait réussir au-delà de ce qu'on en attendait⁵.

1- Historique

Le premier établissement institué par l'ESRC, **Data Archive**, établi **en 1967**, était consacré aux *données quantitatives*, les données statistiques sur ordinateur. À l'époque la recherche qualitative avait créé bien des données, mais une petite partie seulement des recherches qualitatives subventionnées par l'ESRC étaient archivées et protégées. **En 1991** l'ESRC a demandé à un Professeur de l'Université de l'Essex, **Paul Thomson** une étude pilote pour savoir ce qu'étaient devenues les *données qualitatives* des projets subventionnés par l'ESRC : il ne s'agissait donc pas de tout ce qui avait été fait en Grande-Bretagne, mais d'enquêtes pour lesquelles on possédait une liste. On a vu alors que **seulement 10 % des recherches subventionnées par l'ESRC avaient sauvé leurs matériaux, et 90 % étaient soit déjà perdues, soit à risque de perte.**

L'ESRC a alors créé en **1994 Qualidata** (*Qualitative data archival resource Center*), hébergé à l'université d'Essex, sur le campus de Colchester, près de Data Archive, et l'Université a pris en charge les dépenses courantes. Paul Thomson a été le premier directeur, Louise Corti, une femme énergique et compétente qui travaillait à Data Archive, experte à la fois en sciences sociales et en numérisation, a été l'administrateur principal, une archiviste, Janet Foster, complétant l'équipe. On a mené de front deux projets.

- Une *opération de sauvetage* pour "récupérer" le matériel le plus important créé par la recherche dans les années antérieures. Trois enquêtes ont été menées auprès des chercheurs qui avaient fait des enquêtes qualitatives, remontant parfois à 1945.
- Un travail en commun avec l'ESRC et Data Archive pour s'assurer que *les projets en cours et futurs* seraient "documentés" et conservés dans les meilleures conditions, afin "d'arrêter le gâchis"⁶.

³ Il s'agit de Britanniques nés sous le règne d'Edouard VI (1901-1910). *The Edwardians* est paru en 1975.

⁴ Ce Conseil, qui finance largement les recherches, y compris dans les Universités, a perdu au temps de Mme Thatcher un de ses deux S, celui de "Sciences" Sociales et économiques, et 20% de son budget. Il est devenu un *Centre pour les recherches sociales et économiques*, qui n'étaient pas vues comme des sciences. Un peu plus tard un rapport à la Chambre des Lords, le rapport Rothschild, se demandait si certaines de ses activités de recherche devaient vraiment être maintenues. Cette ambiance a beaucoup pesé sur le Conseil, toujours tenu de justifier l'utilité de sa politique de recherche

⁵ Nous dirons plus loin nos réticences sur de rares points.

⁶ P. Thomson, 1998, "Sharing and reshaping life stories." pp 168-181 In *Narrative and Gender*. éd. par Mary Chamberlain et Paul Thompson. Londres, Routledge.

2 –Le sauvetage des collections anciennes⁷.

Au début, les efforts ont donc porté sur l'acquisition des enquêtes "anciennes" les plus importantes. Ce fut une expérience pionnière que de *collecter puis rendre ces données disponibles*. Parce que la plupart de données sont *déposées ailleurs*, Qualidata est un "broker", servant d'intermédiaire entre les chercheurs et les dépôts existants. **Or les lieux de dépôt étaient très nombreux en Grande-Bretagne**, dans les universités, dans les centres de recherche, et dans toute une série d'institutions, bibliothèques, associations. Qualidata a dû :

- Localiser les données, *dans les divers dépôts mais aussi chez leurs producteurs*
- Évaluer leur intérêt et leur état,
- Traiter les données, et les documenter dans un catalogue,
- Enfin trouver pour les données restées chez leur auteur *un lieu de dépôt approprié*, où elles pourraient être utilisées pour la recherche, après un certain délai, et éventuellement pour l'enseignement.

L'équipe a exploré les dépôts du Royaume-Uni susceptibles d'accueillir ce matériel qualitatif : à cette occasion, on a trouvé encore une quantité appréciable de matériaux archivés et référencés ! Mais comment savoir ce que représentait ce qu'on avait trouvé, par rapport à ce qu'on recherchait ? On a contacté les chercheurs qui avaient collecté des données qualitatives, en remontant jusqu'en 1945. À côté de ceux qui avaient reçu des fonds de l'ESRC, il y en avait bien d'autres, qui avaient travaillé sans contrat des administrations, ou, plus nombreux, qui avaient reçu un soutien des organismes privés comme *Joseph Rowntree Foundation, Levelhulme, Welcome Trust, Nuffield Foundation*. Au total, on a alors repéré **2565 recherches "qualitatives", initiées par 1500 chercheurs**. Une des principales fonctions de Qualidata sera **d'entretenir une base de données sur les matériaux qualitatifs issus d'un large éventail de sciences sociales** (encore que les "Humanités", histoire comprise, ne relèvent pas de l'ESRC, et que les anthropologues disposent de deux bibliothèques spéciales, qui leur conviennent). Le centre a réussi à recenser un vaste ensemble de recherches qualitatives "anciennes".

Beaucoup d'ensembles importants étaient déjà perdus. C'était le cas des enquêtes sur l'éducation des enfants collectés à Nottingham au début des années 60 par un couple de psychologues, les Newson, avec *3000 entretiens approfondis*, de bonne qualité, auprès de parents et d'enfants. Quelques semaines avant l'ouverture de Qualidata, les auteurs ont décidé que cette collection à laquelle ils avaient consacré leur vie devait être détruite, puisqu'elle allait tomber en déshérence. Il était donc urgent d'acquérir le matériau des enquêtes les plus anciennes.

- La plus importante des collections archivées dans les premières années fut constituée par les enquêtes consacrées au changement social et à la politique sociale par le sociologue **Peter Townsend** : *La vie familiale des gens âgés* (1957), *Le dernier refuge* (sur les hospices de vieillards, 1962), *La pauvreté au Royaume-Uni* (1979), ainsi

⁷ Gill Backhouse et Paul Thompson. 2000 "On the hunt for research data from 'classic social studies'." *British Sociological Association Network*, Octobre 2000.

qu'une série d'interviews (jamais analysées) faites en 1950 auprès des habitants d'un ensemble de logements à bas loyer dans l'Est de Londres, et qu'on avait gardées depuis 40 ans ! Comme aucun centre d'archives ne pouvait prendre ces grandes collections, composées essentiellement de documents sur papier, Qualidata a établi à l'université d'Essex, en 1996, le NSPSCA⁸, un fonds particulier, avec des crédits venus de la fondation Rowntree. Sans cette action, des documents très précieux sur la pauvreté et la vieillesse auraient été perdus pour les chercheurs en sciences sociales et les historiens⁹.

- Les interviews de **Paul Thompson** sur lesquelles repose le travail sur "*Les Edwardiens*" (publié en 1975) furent archivées à l'université d'Essex, où l'auteur était professeur. Dans les années 1968-73, l'équipe avait collecté 480 interviews en profondeur d'une population d'hommes et de femmes du Royaume-Uni nés entre 1901 et 1910 (échantillon par quota). Ce travail de grande ampleur observe les vies professionnelles, les vies familiales, les âges de la vie. Grâce à Qualidata, il continue à être exploré par les chercheurs, et de nombreuses publications ont réutilisé ces données et réalisé de nouvelles analyses sur un large ensemble de sujets¹⁰.

- On a également retrouvé et documenté les interviews de **Dennis Marsden** sur les mères seules et la pauvreté des familles sans père, et sur les hommes sans emploi et leurs familles, dont les résultats avaient été publiés en 1969 et 1975.

3 - Les acquisitions de données post-1995 des travaux soutenus par l'ESRC

Depuis 1996, tous ceux qui ont reçu un financement de l'ESRC doivent recueillir leurs données selon les règles : obtenir un consentement écrit des locuteurs, documenter leurs données, fournir à terme cassettes et transcriptions. Un "*research support officer*" veille à guider les chercheurs sur les questions de confidentialité, de copyright, de consentement éclairé¹¹, et de préparation de l'archivage.

Cette politique de sauvegarde des travaux post-1995 pour acquérir et utiliser des ensembles de données est renforcée par la décision de l'ESRC : les projets ne sont retenus par l'ESRC, depuis 1996, que si les chercheurs s'engagent à *remettre leurs documents, dans les trois mois qui suivent la fin du travail*. On leur demande de déposer des copies des fichiers informatisés, mais aussi d'autres documents qualitatifs,

⁸ *National Social Policy and Social Change Archive*, Albert Sloman Library, Université d'Essex.

⁹ Nous reprenons ici les classements de l'ESRC. Mais les historiens du contemporain collecteurs d'histoire orale (qui relèvent des Humanités, non des sciences sociales) et les sociologues ont souvent fait des travaux proches.

¹⁰ Thompson, Paul. 2000. "Re-using Qualitative Research Data: a Personal Account." *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research [Online Journal]*, 1(3). <http://qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm>. L'auteur montre la fréquence et l'intérêt de la réutilisation de ses enquêtes des années 1968 à 73 depuis 1995.

¹¹ Louise Corti, Annette Day et Gill Backhouse, 2000, "Confidentiality and Informed Consent: Issues for consideration in the preservation of and provision of access to qualitative data archives." *Forum for Qualitative Social Research [On-line Journal]*, 1(3). <http://qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm>.

qu'ils soient ou non lisibles par une machine. On veut collecter les données primaires, et les fichiers de données dérivées, avec leurs dictionnaires.

Cette politique exige que les données soient déposées *sous une forme standard* qui permet l'utilisation par une tierce personne, et qu'elles soient *accompagnées de la documentation nécessaire*. On conseille aux futurs déposants de contacter au plus tôt les "centres de ressources" qui leur indiqueront comment préparer leurs données de façon à pouvoir les archiver ensuite plus facilement. Plus tôt ce processus a lieu, et mieux les ensembles de données déposés par les chercheurs seront documentés, en règle au point de vue de la confidentialité, et donc utilisables pour l'analyse secondaire. Car l'archivage rétrospectif demande aux déposants et aux dépositaires beaucoup de temps. La reprise d'un fond, par les équipes qui l'ont réalisé, pour documenter leurs données, et dans certains cas les "ressusciter", est un gros travail. Des collègues anglais nous ont dit n'avoir pas le temps et la tranquillité d'esprit pour le faire, et avoir l'intention de le faire au début de leur retraite¹².

La période 1996-2000 a donc vu la consolidation de cette politique " proactive ", celle qui va au-devant de la demande.

-On a enrichi la base de données, mis en place des procédures pour évaluer les ensembles et les déposer dans un lieu approprié.

-On a aussi élargi le champ des disciplines concernées.

-On a recruté une personne chargée de donner des informations et des avis aux jeunes chercheurs qui avaient reçu des bourses ou des contrats de recherche.

Les autres bailleurs de fonds, les grandes Fondations, ont suivi Qualidata . Ainsi la fondation *Rowntree*, qui n'a pas de politique de collecte, encourage au dépôt des données quantitatives et qualitatives produites par les gens qu'elle subventionne. La fondation *Nuffield* a adopté une politique de conservation pour les ensembles de données issues des recherches qu'elle soutient. Le groupe *Leverhulme Trust* laisse aux chercheurs la décision d'archiver ou non, mais leur fournit des informations sur Qualidata.

Par ailleurs les sciences de la santé, si vigoureuses outre-Manche, dépendent du MRC (*Medical Research Council*) et non de l'ESRC. Or elles ont produit de belles enquêtes sur santé et maladie (notamment le Sida, le cancer, les dépressions), réalisées par des sociologues et psychologues, mais aussi des études plus générales sur la vieillesse, les handicapés, le regard social sur la maladie, les handicaps. (Voir plus loin le projet en cours).

À partir d'octobre 1998, on a contacté tous les auteurs de recherche d'ESRC, leur demandant des détails supplémentaires sur les données collectées en vue d'un dépôt ultérieur. Il y a eu un faible taux de réponse au questionnaire, car pour répondre il faut

¹² Une amie anglaise, historienne, nous dit que depuis sa récente retraite elle avait travaillé six mois à mettre ses données en état, et prévoyait d'y passer encore quelques mois. Plusieurs collègues français, qui ont refusé de répondre à notre enquête auprès des chercheurs, nous ont dit que la mise au propre de leurs enquêtes et notes ne pouvait pas être faite avant leur retraite, "parce qu'on a mieux à faire d'ici là." !

que les auteurs soient favorables à un dépôt, qu'ils aient obtenu des consentements en règle des enquêtés, et que leurs données soient en assez bon état.

Une statistique des auteurs contactés, par discipline, montre l'importance considérable des données de la sociologie (867), puis du management (258), de l'éducation (240), de l'anthropologie sociale (164), la psychologie sociale (115), de la criminologie (112), des sciences politiques (94). Les données de politique sociale pure (71), de sociolinguistique (64), d'histoire économique et sociale (38) sont beaucoup moins nombreuses.

Aussi, sur **867** personnes contactées alors en *sociologie*, près de la moitié (403) n'ont pas répondu, 68 ont dit que leurs données étaient détruites, 74 ont refusé de les donner (sans qu'on sache en quel état elles étaient) et des 322 autres collections, **212** ont pu être acquises, soit environ une sur 4 de 867 collectes. Parmi les grandes enquêtes acquises entre 1996 et 2000 il y avait le célèbre travail de John Goldthorpe, *The Affluent Worker in the Class Structure* (1969), les études de Tony Coxon sur les homosexuels (1982-1998). En *psychologie sociale*, sur **115** auteurs contactés, 61 n'ont pas répondu, 10 ont dit que leurs données étaient détruites, 9 qu'ils refusaient, et des 35 autres, **21** ensembles ont été acquis.

Entre octobre 1998 et septembre 2000, Qualidata avait déposé **137 nouveaux ensembles qualitatifs**, et avait pu ajouter des informations à **140 collections** figurant déjà sur son catalogue. Une bonne part de l'équipe de Qualidata (une équipe très peu nombreuse, deux postes et demi) travaillait à traiter les données. La plupart des acquisitions jusqu'en 2000 sont sur papier, et les grandes collections ont des dizaines de milliers de pages : celle sur *les Edwardiens* a 34 172 pages de transcriptions, *l'Affluent Worker* en a 28 479 ! Certes la plupart sont de bien moindre taille, mais c'est toujours un gros travail que d'établir les standards, *pour permettre à l'usager futur d'identifier le matériel et d'en faire un plein usage*. L'anonymisation peut demander aussi beaucoup de travail, et les données sur machine ne prennent pas nécessairement moins de temps que les autres quand il s'agit d'anonymisation.

4- L'évolution de la politique d'acquisition de Qualidata. (voir page 9 les tableaux: des acquisitions, 1995-2000)

Une politique d'acquisition de données qualitatives doit tenir compte des priorités thématiques¹³ de ceux qui ont subventionné les recherches (l'ESRC et les grandes fondations mécènes), de celles des *chercheurs*, et des besoins actuels des *ré-utilisateurs*, qui bien souvent concernent des thèmes plus larges. D'autre part une politique d'acquisition doit adopter *une perspective à long terme*, et *préservé des données importantes*, même si aujourd'hui le thème n'est plus "à la mode". On doit, pense Qualidata, évaluer les acquisitions en essayant de *prévoir les tendances futures* de la recherche, et les besoins à long terme des chercheurs.

¹³ La Fondation Nuffield, par exemple, a toujours soutenu des recherches sur la vieillesse, et tenu à jour chaque année un catalogue des recherches en cours en gérontologie. Voilà qui facilite grandement les efforts de recension des travaux.

Au moment où on a développé le service, où l'on est passé à des formats nouveaux pour la collecte et la conservation, et où les chercheurs devenaient demandeurs de matériel pour l'analyse secondaire, Qualidata a formulé des *critères d'évaluation des données qualitatives en pensant à l'analyse secondaire à venir* (Thompson, 1998). Certes tous les critères ne doivent pas être réunis pour qu'un ensemble de données soient accepté pour archivage. Certains critères sont plus importants que d'autres ; ainsi on continuera à donner une priorité à ce qui a été *le travail d'une vie d'un chercheur important*¹⁴, même si en termes de problématiques ce n'est plus la première demande des ré-utilisateurs, à ce qui est complémentaire de données existantes, et on veillera à ce que les coûts à engager n'outrepassent pas le potentiel de réutilisation

Les critères retenus

- Un grand potentiel **pour un nouvel usage en vue d'une seconde analyse et en vue de la comparaison**. Ce sont alors *les entretiens en profondeur* qui sont les meilleures sources pour l'analyse secondaire, à condition bien sûr qu'ils aient été conduits avec compétence par un interviewer qui savait écouter, et qu'elles couvrent un champ assez large de sujets.¹⁵
- Une **documentation suffisante** pour permettre une réutilisation "informée" : on ne peut pas réutiliser un matériel qui n'est pas documenté.
- Une **recherche de bonne qualité** est nécessaire pour permettre des analyses secondaires valables, mais aussi pour livrer aux enseignants un matériel exemplaire.
 - Un centre d'archives se spécialise souvent dans **un thème particulier** -la santé, les politiques sociales ou tout autre-, et peut rechercher particulièrement les ensembles de données sur ses thèmes, pour compléter ses collections.
- Les données qui **peuvent être utilisés dès le moment du dépôt ou peu après** sont préférées à celles pour lesquelles le chercheur met une restriction de plusieurs années.
- Il faut que les conditions de copyright, de protection des données et de confidentialité soient satisfaisantes, **qu'un accord ait été établi entre le chercheur et ses enquêtés, que l'on respecte les lois sur la protection des données personnelles et la confidentialité**.
- Les documents doivent être dans un format convenable **pour la conservation et la "dissémination"**. Ainsi, le son n'est plus accepté maintenant sous forme de cassettes audio, mais doit avoir été numérisé. De même, Data Archives refuse de prendre les vidéos, de peur qu'on ne dispose bientôt plus des matériels pour les lire¹⁶.
- Les données doivent être **en bon état**. Scanner des notes écrites à la main, ou saisies sur une méchante machine à écrire coûte cher et prend beaucoup de temps.
- Enfin on souhaite des **ensembles complets de données**. Certes un ensemble incomplet peut être utilisable. Mais si on a à la fois le son numérisé et une transcription informatisée et fidèle (sur laquelle on a passé beaucoup de temps), l'ensemble sera plus précieux pour la réutilisation...

¹⁴ Ainsi les archives de Peter Townsend comprennent les documents de recherche, les correspondances, des notes personnelles, des observations sur le processus de recherche.

¹⁵ Nous ajouterions : et qu'elles aient été saisies fidèlement.

¹⁶ Corti, Louise. 2002. *Qualitative Data Processing Guidelines*. Qualidata, UK Data Archive, University of Essex, UK

L'acquisition des données qualitatives (1)

Tableaux aimablement remis par Gill Backhouse.

Tableau 1. Mesures de performance, mars1995- sept. 2000

	Mar95 Sept95	Oct95- Sept96	Oct 96 - Sept 97	Oct 97 - Sept 98	Oct 98 Sept 99	Oct 99 Sept 00	Total
Nb d'ensembles évalués	16	20	43	25	76	130	310
Nb d'ensembles archivés	4	29	13	35	36	20	137
Nb d'ensembles au catalogue (2).	4	64	32	37	101	40	278
% d'efforts consacrés " classic studies "	80	50	35	30	25	10	

1. Extrait du Rapport Annuel à l'ESRC du Centre Qualidata Octobre 2000

2. Le matériel de recherche qualitatif archivé dans des "public repositories", et non par Qualidata, représente une grande part des travaux figurant au catalogue. Sur 415 collections acquises, figurant au Catalogue, 278 sont dans les Universités, Bibliothèques, Musées, Sociétés savantes, Associations, et 137 ensembles sont archivés à Qualidata.

**Tableau 2. Progression des collectes: ensembles retenus pour acquisition, et résultats par discipline, Oct 2000 (3)
(% en colonnes=100)**

Discipline (nous gardons le nom anglais)	Part des collec retenues pour l'acquisition %	Réponse non parvenue %	Données détruites	Refus du responsable %	Collection acquises %	Autres %
Area studies / Environ. Planning	1.1	0.9	1.2	0.5	1.0	0.9
Criminology	5.1	7.1	3.1	1.9	1.9	5.1
Economic a& Social History	1.7	1.3	2.5	1.5	3.1	1.8
Education	11.0	12.0	9.2	10.7	12.2	11.7
Geography	4.8	5.0	4.3	5.3	2.6	4.5
Management & BusinessStud	11.8	14.6	15.3	12.1	4.1	12.2
Political Sci & Indust. Relations	4.3	5.6	0.0	5.8	2.1	4.4
Social Psychology	5.3	5.0	6.1	4.4	5.0	5.0
Social Admin. / Social Policy (4)	3.2	2.8	5.5	6.3	3.3	3.5
Social Anthropology	7.5	8.2	7.4	10.2	6.4	8.0
Socio-legal Studies	1.7	1.4	1.8	1.9	3.1	1.8
Socio-Linguistics	2.9	3.0	1.8	3.4	4.5	3.2
Sociology (5).	39.6	33.1	41.7	35.9	50.6	37.8
Nombre d'ensembles	2189	1217	163	206	419	184

3. Extrait du Rapport Annuel de Qualidata à l' ESRC, Oct 99 – Oct 00

4. Certains travaux de cette discipline étaient à l'origine classés en sociologie.

5. La sociologie comprend les études culturelles, de genre, et sur les médias

Note de juillet 2005 : D'octobre 2000 au début de juillet 2005, 380 ensembles de données qualitatives ont été examinés par Qualidata pour être évalués, et 276 ont été retenus (73%) :

- 62 ont été archivés sous forme digitale à UK Data Archive (moins du quart)

-214 ensembles, archivés ailleurs au Royaume-Uni, ont été eux aussi mis au Catalogue, avec une description précise des données, de l'échantillon, des taux de réponses, des questionnaires, des auteurs (discipline, Institution, adresse mail), et la liste des publications qui en ont déjà été tirées.

Au début, Qualidata s'intéressait aux recherches qui avaient eu une grande influence dans un domaine de recherche, ou qui représentaient le travail d'une vie d'un chercheur important, et aux données complémentaires de celles que l'on possédait déjà. Mais le Centre s'intéressait aussi aux travaux sur des thèmes "populaires", c'est-à-dire sur lesquels beaucoup de jeunes faisaient de nouvelles recherches (comme la santé, la criminologie, les politiques sociales, les "gender studies").

Certains critères restent essentiels : une *documentation* selon un standard minimum, dans les formats appropriés, des *ensembles complets*, où la *confidentialité* et les *droits de copyright* ont été examinés. ***Mais on met maintenant l'accent sur des thèmes de recherche particuliers et les données qui utilisent à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives.*** D'après leur expérience de réutilisation, les données basées sur un échantillon national et les ensembles de données qui n'ont pas été complètement explorées dans l'étude originale seraient les plus demandées. Il y a un consensus sur l'intérêt des études longitudinales avec suivi d'un large échantillon de sujets, sur celui des données recueillies avec une réelle largeur de vue, et l'on souhaite rester ouvert à des approches nouvelles et des thèmes nouveaux.

Paul Thompson, en réfléchissant à la large réutilisation de ses données qualitatives (voir note 10), pense que les données qualitatives qui ont la plus grande valeur pour une réanalyse doivent avoir trois qualités. D'abord les enquêtés doivent *constituer un échantillon convaincant* ; ensuite la conduite de l'entretien doit être libre, et *suivre la forme de l'histoire de vie* plutôt que de mettre l'accent sur quelques thèmes qui correspondent aux intérêts immédiats d'un chercheur ; enfin il est bon que les *possibilités de re-contacter les enquêtés* n'aient pas été écartées, comme ce fut souvent le cas.

Le *Medical Research Council* britannique (MRC, distinct de l'ERSC) voudrait maintenant établir pour la sauvegarde de ses enquêtes qualitatives un programme de préservation bien nécessaire. Un travail de consultant, aimablement communiqué (Corti et Wright, 2002), a recherché quelles données auraient un haut potentiel pour leur longévité, c'est-à-dire le temps pendant lequel on les utiliserait, par ex. pour un suivi ultérieur de longue durée, ou pour l'analyse secondaire. Ce devrait être le cas des travaux caractérisés par *leur largeur d'investigation*. Les consultants suggèrent donc de garder des ensembles de données bien documentées et "de bonne qualité" : celle-ci reste à apprécier, et ce n'est pas le plus facile !

5- Des changements en vue. Qualidata a présenté en 2002 des recommandations pour un ensemble de changements dans les procédures, afin de rendre la politique "plus

robuste, plus systématique et plus profitable". Qualidata et Data Archives pensent devoir jouer un rôle "*au moment de la sélection des projets*", participer à l'audition des candidats, "communiquer" avec les gestionnaires des subventions pour obtenir des candidats un plan de documentation de leurs données, enfin avoir leur mot à dire sur des *délais de communication plus courts* que les longs délais d'embargo souvent demandés par les chercheurs.

Nous avouons notre réticence devant ces propositions : la participation d'une administration de sauvegarde des données au choix scientifique d'un projet de recherche va dans le sens qu'une partie des chercheurs craignait, c'est-à-dire d'une *augmentation du pouvoir de l'administration gestionnaire*. De plus un raccourcissement du délai de "dessaisissement" peut être contre-productif : un délai très long avait existé de fait pour les enquêtes "anciennes" collectées par Qualidata, et bien des chercheurs travaillent leurs données pendant des années.

6- Le soutien aux utilisateurs

C'est une fonction essentielle de Qualidata que Louise Corti présente dans son chapitre "User Support", en ligne sur le site FQS (voir note 11). Il ne s'agit pas seulement d'aider ceux qui vont conduire des analyses secondaires des données conservées. Il s'agit aussi de tous les groupes et individus qui auront des contacts réguliers ou systématiques avec le service. À savoir *les créateurs de données qui pensent à les déposer, ceux qui les ont déposées, ceux qui veulent savoir comment on peut les réutiliser, ceux qui les réutilisent, ceux qui veulent connaître comment travaille un centre de conservation de données qualitatives en sciences sociales*. L'efficacité du soutien dépend fortement de la qualité du personnel - compétence, savoir faire, capacité d'aller à la rencontre de ces demandeurs.

6-a- le soutien aux créateurs de données : aider les déposants potentiels

Une stratégie *d'acquisition* (il ne s'agit ni d'acheter, ni même forcément de devenir dépositaire) consiste d'abord à identifier, sélectionner et évaluer les chercheurs qui vont créer des données susceptibles d'être acquises par le centre. Data Archive a continué de recevoir les grandes enquêtes et les *surveys*, Qualidata a travaillé avec ceux qui avaient collecté des *données textuelles*, et avec ceux qui avaient des *méthodes mixtes* mais une grande quantité de données textuelles. Au départ du projet, un jeune chercheur a commencé à écrire des "guides" pour la stratégie de recherche, la confidentialité et le copyright, et à préparer un site Web consacré à l'entrée des données. On voulait aider ceux qui allaient présenter un projet de recherche en indiquant les données existantes qui les auraient peut-être conduites à changer les limites du projet, leur expliquer la façon de prévoir un budget (qui inclurait la préparation des données pour l'archivage !). Ce bon guide présente aussi la *bonne pratique* de documentation des données, de transcription, d'anonymisation, donne des conseils en matière de format, de recueil d'interviews, explique la façon d'obtenir le "consentement éclairé" des participants, qui permettra un nouvel usage.

L'équipe de Qualidata est aussi allée sur le terrain pour rencontrer les chercheurs, calmer leurs inquiétudes concernant le partage des données, et travailler à promouvoir de bonnes façons d'utiliser des données. Une série d'ateliers ont été organisés en

région avec les utilisateurs, discutant avec eux des problèmes éthiques, légaux et pratiques que se posaient les chercheurs. Actuellement, Qualidata offre

- un ensemble de pages Web (*Creating Data*) qui donne les dernières informations,
- une aide directe par téléphone
- un soutien dans les régions, à la rencontre de la demande, avec des réunions, des séminaires, des journées de formation.

La personne chargée de ce soutien à la recherche y travaille à mi-temps, et une autre personne à mi-temps aide à la fois les créateurs de données et les dépositaires.

6-b- Le soutien aux déposants et fournisseurs de données

Qualidata a acquis une grande expérience dans l'acquisition des données : traitement des collections de données, accords avec les auteurs, processus de dépôt pour ceux qui doivent déposer, et relations à établir avec tout autre producteur de données. En général, ce n'est pas l'ESRC qui a le copyright, mais les grands centres d'archivage dans lesquels les données sont déposées. Le problème est alors de savoir si ces centres sont suffisamment ouverts au public, et prêts à mettre les données à leur disposition, avec les services nécessaires.

Les données qui entrent, qu'il s'agisse de son, de papier ou de fichier informatique, doivent être déposées dans un standard qui permettra l'utilisation par des tiers. L'aide aux déposants se fait souvent au point de dépôt ou dans les environs. On vérifie que les données sont dans les bons formats, qu'elles sont complètes, qu'elles sont bien documentées et qu'on a réglé les questions de protection des données et des copyrights. Le but est de rendre le transfert du matériau aussi transparent que possible pour les déposants, et de s'assurer que les problèmes sont résolus à un stade précoce de la recherche, car c'est plus difficile après.

. Les *anthropologues* sont en Grande-Bretagne comme en France ceux qui ont le mieux gardé leurs données, au point que certains leur reprochent de garder "n'importe quoi". Mais la mise à la portée des autres chercheurs pose, au Royaume-Uni comme ailleurs (voir pour la France l'annexe 2, p.12 -14), un problème intellectuel, présenté en août 2001 dans un pamphlet en ligne, sur le site SOSIG (Social Science Information Gateway, <http://www.sosig.ac.uk>), par David Mills, anthropologue alors à l'Université de Manchester Les anthropologues, écrit-il, sont parfois désireux de ne pas remettre leurs notes personnelles, "et en obligeant les anthropologues à donner leurs notes, l'ESRC peut les amener à les détruire, voire à les truquer". Il exprime avec vigueur une double inquiétude sur une *dépossession des anthropologues* : 1-"si l'ESRC demande le dépôt des données qualitatives de terrain collectées par ceux qui ont obtenu des bourses de recherche, "tout ce qui est dans nos bureaux et dans nos carnets de notes devient potentiellement une part des archives". (...) 2- Si on rend ces archives ethnographiques accessibles en ligne, (...) " si les archives sont vues comme l'arbitre ultime du savoir, qui va faire parler les voix et comment ?". De fait, les anthropologues gardent un rapport original à

leurs enquêtes, peu d'entre eux les ont déposées (au début de 2000 il s'agissait de 7,5 % des dépôts) ; peu aussi consultent à Qualidata les enquêtes des autres - comparés aux sociologues. Ajoutons que leurs notes de terrain leur semblent d'une autre nature que la transcription des entretiens, et qu'aux yeux de plusieurs d'entre eux Qualidata a eu tort d'exiger que "tout" soit déposé.

Le soutien aux déposants se fait par *des guides sur le Web* et *des notes de préparation des données pour le dépôt*. Les pages Web "Depositing Data" permettent de naviguer aisément. Mais on peut aussi *poser des questions par e-mail*, *avoir un contact téléphonique*, et il arrive même que les gens de Qualidata aillent voir sur place les dépositaires les plus inquiets. Finalement, on retrouve encore ce qui fait l'originalité et largement le succès de Qualidata : un rôle de promotion qui va à la rencontre de la demande, notamment pour développer la préservation et le partage dans les sciences sociales, et faire savoir avec fermeté aux bénéficiaires des contrats de recherche leurs obligations. L'équipe de Qualidata pense aujourd'hui qu'un plan de gestion des données plus formalisé, rendant les choses obligatoires, et accepté au moment où l'on présente le projet, aiderait à résoudre par la suite bien des problèmes.

6-c – Le soutien aux utilisateurs des données

Qualidata reçoit des demandes d'accès à des données qui sont déjà "entrées" (et parfois à des données qui n'ont pas encore été acquises). Ces demandes portent sur les procédures d'inscription et les moyens d'accès aux données : sont-elles disponibles, comment y accéder, comment les utiliser et les interpréter ?

Pour soutenir ceux qui veulent accéder aux données qualitatives et les utiliser, on a créé l'unité *Qualitative Data User Support*. Les outils de découverte des données et le matériel promotionnel sont destinés à *encourager les utilisateurs potentiels et à faciliter leurs recherches*. Les pages de Web, avec le *catalogue en ligne* des données qui sont conservées, est le premier contact des utilisateurs avec les données. On peut faire une recherche par sujet, par genre, par époque, par auteur, par région. Un schéma convenable des méta données va permettre l'inter-opérabilité avec d'autres chercheurs qui ont réutilisé des données. La bibliographie comprend notamment des articles disponibles en ligne, par exemple dans le Journal du FQS de Berlin (voir p. 22)

Parce que la culture de l'analyse secondaire des données qualitatives est récente, Qualidata a préparé, pour la propager, une *compilation d'études de cas* pour montrer à quoi a pu servir l'analyse secondaire des données, et a mis en place un service d'aide directe par téléphone ou par mail. Toutes les demandes obtiennent une réponse dans des délais convenables.

Enfin Qualidata attire de nouveaux utilisateurs par *des "ateliers thématiques" et des présentations*. Ainsi l'atelier thématique de 1999 sur les données en criminologie et leur réutilisation a attiré plus de 100 participants : au lendemain de cet atelier, on a vu augmenter les demandes de consultation sur ce thème.

Qualidata donne une étude détaillée et une *description des enquêtes* archivées, et des liens vers une documentation disponible, qu'on peut charger en ligne. On offre *aussi un "guidage" sur la conduite des recherches*, et les logiciels qui peuvent être utilisés.

On trouve sur ces pages Web des outils de recherche des données sur un thème donné ; en 2002 les informations étaient complètes dans le domaine de la criminologie, des recherches sur la santé et de l'histoire orale.

2 - Le SIDOS, Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales

Introduction

Le SIDOS a été créé en **1992** par l'*Académie suisse des sciences humaines et sociales*, pour assurer une meilleure diffusion de l'information sur les recherches en cours, faciliter la réutilisation des données, en mettant une infrastructure d'archivage de données à la disposition de la communauté scientifique. Il est situé à Neuchâtel, proche de la limite linguistique¹⁷. Le SIDOS publie régulièrement en allemand et en français un inventaire des recherches en cours, ou récemment archivées¹⁸. Les langues dominantes y sont le Français et l'Allemand, bien que les descriptions de projets en italien ou en anglais ne soient pas rares. Il fait partie de la *Fédération européenne des archives de données* (Committee of european social science data archives, CESSDA) et de l'*Organisation mondiale des archives de données* (IFDO). Il a organisé en mars 2002 à Neuchâtel une rencontre européenne sur le thème des données qualitatives : recherche, archivage, réutilisation¹⁹.

Le projet original du SIDOS était de conserver *en priorité des données quantitatives* produites par la recherche en sciences sociales. Les données *qualitatives* ne sont collectées actuellement que si elles appartiennent à un ensemble de données qui contient aussi des données quantitatives. Et la majorité des plus de 200 ensembles collectés n'en comprennent pas. De plus il ne collecte les textes que *sous forme numérisée*, qu'il s'agisse des transcriptions numérisées d'entretiens, ou des réponses "en texte" saisies dans les logiciels SPSS (Statistical package for Social Sciences).

Mais parce que la conservation du qualitatif reste au projet du SIDOS, pour des raisons fortes²⁰, que ce service conserve aussi des données qualitatives d'entretien appartenant à des recherches quantitatives, et parce que sa réflexion sur les conditions et les exigences d'une conservation de qualité sont importantes pour notre propos, nous exposons ici un certain nombre d'éléments qui seront utiles à la conception d'un mode de conservation et de diffusion convenant à la situation française. Les éléments présentés proviennent de textes rédigés par M. Reto Hadorn, chef des Archives, que nous remercions de son accueil à Neuchâtel, et de son aide ultérieure.

¹⁷ Le SIDOS est indépendant de l'Office fédéral de la statistique, dont le nouvel immeuble a été construit à Neuchâtel.

¹⁸ Il utilise aussi l'anglais dans ses activités de contact avec les organismes étrangers.

¹⁹ A laquelle nous avons été invitées. Les actes sont en ligne sur le site du Forum FQS de Berlin.: <http://qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm> (version anglaise).

²⁰ Le projet primitif ne sera réalisé qu'avec la collecte des ensembles d'entretiens utiles à la compréhension des phénomènes sociaux. L'opinion de M Rado Hadorn, Chef du service des Archives, est qu'à long terme, les exigences propres à l'interprétation des données qualitatives apporteront une contribution déterminante pour l'avancement des sciences sociales.

1- Pourquoi archiver

Bien des chercheurs en sciences sociales, nous l'avons vu en examinant la situation française (annexe 2), s'intéressent davantage, "après-coup", à leurs analyses qu'à leurs données. Dans ce cas, les fichiers informatiques et les enquêtes deviendraient inutiles, une fois que les résultats ont été publiés : les données seraient à jeter après usage. En Suisse comme en France, "le fait de ne pas effacer les fichiers de données et de ne pas jeter le matériel relatif à une recherche" passe parfois pour une "conservation des données", dit R. Hadorn. En fait, explique-t-il, "cette *conservation par défaut* est fragile parce *qu'aucun travail d'édition de la documentation ne facilite son approche*, et que personne n'est en charge de la conservation à long terme du matériel informatisé". De sorte que "si les données sont oubliées sur des supports qui ne sont pas entretenus, si les papiers sont empilés ou rangés dans des boîtes d'archives étiquetées autrement que les fichiers ou les supports magnétiques, si l'on parvient à lire les fichiers mais qu'on ne trouve pas la définition de leurs variables", la perte risque d'être définitive. L'archivage méthodique des données repose donc sur **un archivage parallèle des données et de la documentation**.

Pour le SIDOS, l'archivage suppose "*un travail d'édition des données et de la documentation*, propre à faire du jeu de données un ensemble cohérent et logique"²¹. Il est *orienté vers l'échange des données entre chercheurs*, et aussi *vers la mise en valeur du travail intellectuel investi dans leur élaboration*. Les données "documentent" le travail intellectuel effectué pour les construire, et permettent la consultation des sources exploitées, et la prolongation de la première analyse. L'archivage est alors *un instrument d'enrichissement de l'activité scientifique, à la condition que ces données soient ensuite convenablement diffusées*.

Le SIDOS entend promouvoir une méthodologie et une organisation de l'archivage de données pour assurer à long terme le retour aux données originales. "Par rapport aux pratiques les plus courantes, l'archivage méthodique des données représente un "saut qualitatif". Il ne s'agit pas que d'un acte technico/administratif, mais bien d'un acte de communication, par lequel le producteur des données transmet un message complexe à l'utilisateur (...). *L'archive éditrice des données joue simplement un rôle de médiateur*". Cette communication n'est pas aisée - les critiques faites aux conditions de transmission des données méritent d'être prises au sérieux. Après dix ans d'existence, le SIDOS pense que ces conditions devraient faire l'objet de recherches, dont profiterait probablement la méthodologie de recherche de manière générale.

Le SIDOS est en mesure d'accueillir des données dans ses fonds à Neuchâtel²². L'archivage des données dans un institut spécialisé apporte des bénéfices à la

²¹ Rado Hadorn justifie le terme d'édition en écrivant : "après tout, la rédaction d'un article est aussi parcourue du souci d'être compris des lecteurs idéaux auxquels il est destiné".

²² Le SIDOS tient également à soutenir les efforts d'instituts qui préfèrent conserver eux-mêmes leurs données. Il est tout disposé à faire figurer dans son catalogue des jeux de données archivés selon les règles, de manière à faire connaître leur existence à un large cercle de chercheurs : ces jeux de données sont accompagnés de la mention "externe". Cela n'exclut pas que ces données puissent être ultérieurement déposées au SIDOS.

communauté scientifique dans son ensemble : elle permet "une meilleure mise en valeur des investissements effectués", et les aspirations scientifiques des sciences sociales sont mieux satisfaites à partir du moment où il est possible de reconstituer le cheminement d'une recherche, dont on ne connaît généralement, en l'absence d'archivage des données, que les résultats.

Le fonctionnement de l'archive repose sur *le partenariat* entre les chercheurs fournisseurs et les utilisateurs des données, que le SIDOS veut faciliter. Les avantages que doivent tirer de cet archivage les chercheurs et organismes de recherche sont les suivants :

- *La garantie d'une conservation à long terme*, au cours de laquelle le SIDOS procèdera aux *conversions de format* exigées par l'évolution de l'informatique.
- *L'intensification des échanges* avec les autres chercheurs qui travaillent sur les mêmes thèmes, et la reconnaissance du travail intellectuel.
- *La perspective d'un archivage ultérieur* aide les chercheurs producteurs de données à les documenter convenablement, dans leur première exploitation ou dans un recours ultérieur. Cette pratique conduit au développement *d'un standard de documentation* qui facilitera un archivage ultérieur de qualité.
- Enfin, le SIDOS attend de ses efforts *un approfondissement de la réflexion sur la construction des données, sur la formation méthodologique, et l'apport de l'archive à la formation méthodologique* grâce à la mise à disposition de jeux de données pour l'enseignement.

2- Comment archive-t-on ?

2-a Le SIDOS collecte des jeux de données, avec leur documentation, il les archive sous une forme standardisée, et les met à disposition de nouveaux utilisateurs. On n'archive que les données originales issues de la collecte, et enregistrées *sur support informatique*. L'archivage de données quantifiées est le "mieux rodé", mais des données textuelles sont déposées elles aussi, dans la mesure du possible dans la forme où elles ont été recueillies.

Les données ne sont acceptées qu'accompagnées d'une documentation suffisante pour en permettre la réutilisation. La description du jeu de données comprend les thèmes détaillés, des informations sur la méthode, le type des enquêtes, la description de la population étudiée, la sélection ou l'échantillonnage, le taux de réponse (qui figure trop rarement dans les publications), le nombre d'entretiens, le type de questionnaire, la gestion des adresses. Il comprend aussi un *dictionnaire des variables du fichier informatique*, la codification des réponses, des renseignements sur la collecte de données, les *instructions données aux collecteurs*, et aux codeurs. Les *bandes-son* des enquêtes, quand elles existent, peuvent être conservées par les Instituts, ou déposées à la Phonothèque nationale suisse de Lugano.

L'archivage des données se déroule sur *trois niveaux* :

- A l'arrivée du jeu de données, Le SIDOS s'assure que les fichiers sont lisibles et documentés, et rédige un descriptif pour le catalogue. Le SIDOS évalue la documentation et la lisibilité des fichiers, intègre les fichiers informatiques à un

dispositif de conservation à long terme, dans un format suffisamment établi, et contrôle les définitions de variables et de valeurs²³ On archive alors les fichiers de données sous une forme standardisée. Pour les enquêtes quantitatives, le standard d'archivage est la version portable de SPSS. Mais les fichiers sont également conservés dans d'autres formats, selon le contenu de l'information.

- La documentation papier est numérisée (sans reconnaissance de caractère), ce qui permet d'assurer la conservation de longue durée. Pour la diffusion, les documents numérisés sont intégrés avec les documents reçus sous forme de fichiers dans un document d'information unique, au format PDF.

- La description du jeu de données est préparée pour le catalogue. sur le Web, (www.sidos.ch) ; celui-ci peut être interrogé en plein texte ou consulté par chapitres. Il informe sur les jeux de données disponibles ou annoncés, qui pour chaque ensemble de données donne le titre, le ou les auteurs, les organismes dans lesquels s'est faite cette recherche ou qui l'ont soutenue, la description du projet avec ses buts et ses thèmes, en 120 à 150 mots le plus souvent, l'origine des subventions et autres sources de financements, puis une liste des publications. Le contrôle des données (effectué par le SIDOS de manière indépendante) complète ceux des chercheurs et garantit la transmissibilité du jeu de données²⁴.

2-b Un contrat donne au chercheur et à l'organisme qui dépose les données des garanties sur la protection, et les consignes d'utilisation qui seront transmises aux réutilisateurs. Quel contrôle le déposant conserve-t-il sur ses données ?

- Le SIDOS considère le producteur de données comme **un auteur**, et les droits protégés sont de l'ordre de *la propriété intellectuelle* : tout utilisateur doit citer explicitement son nom. Les données déposées sont d'accès public pour une analyse scientifique, des restrictions à l'utilisation sont prévues.

- Le fournisseur des données peut demander à être informé régulièrement de l'utilisation des données proposées. De fait, il est aujourd'hui informé automatiquement à chaque utilisation de ses données.

- La protection des données est assurée par l'anonymat, et par la protection des variables susceptibles de permettre l'identification d'une personne.

- D'autres dispositions particulières peuvent être intégrées au contrat à la demande du chercheur : un embargo pour un temps limité, ou encore l'autorisation du chercheur ou de l'organisme préalable à la mise à disposition d'un jeu de données, ou encore la restriction à certaines catégories d'utilisateurs.

À qui appartiennent les données ? Le SIDOS ne désire pas trancher le débat en cours, aussi complexe en Suisse qu'ailleurs, et constate que les attitudes des chercheurs et des institutions varient grandement. Tout le monde est d'accord, en Suisse, pour dire que *l'auteur d'un jeu de données* en a et en garde la propriété intellectuelle. Mais dans quelle mesure cela lui donne-t-il le droit d'en réserver l'accès à long terme, ou de l'interdire "en les oubliant dans un coin"?

²³ Ces contrôles peuvent prendre beaucoup de temps, surtout lorsqu'ils portent sur des fichiers anciens. Aussi sont-ils dans quelques cas différés jusqu'à la première demande de consultation.

²⁴ Les chercheurs peuvent d'ailleurs obtenir auprès du SIDOS un retour des données dont ils auraient perdu leur exemplaire personnel.

La question est posée également au "*producteur des données*", le SIDOS nommant ainsi les organismes qui subventionnent la recherche ou décernent des mandats.

2-c L'utilisateur des données s'engage par écrit à respecter la législation suisse sur la protection des données, à ne les utiliser qu'aux seules fins de recherche. Le SIDOS demande formellement aux utilisateurs des données de citer complètement la source, et propose pour la citation des données un format standard de références bibliographiques.

Les données commandées au SIDOS lui sont *transmises* par la voie et dans le format les plus appropriés, fichiers informatisés, disquettes, disques DATmais, l'accompagnées de la documentation nécessaire. Le SIDOS perçoit une modeste contrepartie financière.

2-d- Une politique d'acquisition. Le SIDOS archive les jeux de données proposés à l'archivage, et s'engage en outre dans une politique d'acquisition grâce à son enquête annuelle sur la recherche en cours. Il négocie l'archivage des données pour laquelle il existe des utilisateurs potentiels nombreux, et cherche à constituer aussi des séries temporelles de données. L'effort consenti lors du dépôt d'un jeu de données s'allègera à mesure que la perspective de l'utilisation future des données sera mieux intégrée au processus de recherche.

3- le travail d'édition des données" : l'éditeur archiviste"

Le chercheur qui crée ses données entretient avec elles un rapport intime. Il formule le projet, élabore des hypothèses, prépare un instrument de collecte, fait l'expérience du terrain, traite les erreurs de saisie. "Il a un accès immédiat aux données, en ce sens, écrit R Hadorn, qu'aucune médiation n'est nécessaire". Sa connaissance du projet le dispense largement d'utiliser la documentation qui sera nécessaire à un tiers, et souvent, remarque R.H., il s'en rend à peine compte.

Mais *le chercheur qui veut utiliser ces données*, lui, a besoin d'une médiation, c'est-à-dire d'une documentation qui décrit les variables mais aussi la collecte des données et le contexte du projet. Cet archivage méthodique est en principe réalisé du point de vue de l'utilisateur potentiel. "Puisque l'archivage des données doit servir à des tiers non familiers de ces données, le chercheur auteur n'est pas toujours, dit Redo Hadorn, dans la position la plus favorable pour procéder seul à la préparation des dossiers".

3-a Un archivage approprié, estime le SIDOS, fait appel à des *compétences scientifiques particulières*, et même s'il est effectué au sein de l'Institut producteur des données, "il devrait être la tâche d'une personne, d'un service spécialement mandaté". *Cette instance doit être en mesure de faire valoir auprès des auteurs le point de vue, les besoins, les intérêts des futurs utilisateurs.*

3-b Du jeu de données à la collection. Réalisé au sein d'un institut de recherche, l'archivage des données est chaque fois un cas particulier. Dans un service dédié à l'archivage, il faut décrire les jeux de données et leur structure, produire une documentation détaillée directement en rapport avec les fichiers de données, et un dispositif de conservation coordonnée des données et de la documentation. Cela

impose de *définir des standards* pour la description du jeu de données, et le dispositif de conservation.

3-c Archivage a posteriori, archivage a priori Le jeu de données se présente parfois avec un profil en négatif : "il est juste non-effacé", dit R Hadorn. L'archiviste doit alors "rattraper la situation". Le travail d'édition méthodique sera plus aisé s'il a été anticipé, si le jeu de données a été produit non seulement à des fins d'analyse, mais aussi à des fins de publication du jeu de données lui-même. La perspective de l'archivage devrait être prise en considération au départ, en amont de la recherche²⁵. C'est dès le projet de recherche que les chercheurs doivent se préoccuper du futur archivage des données. Ils doivent être exigeants sur la qualité des données et de la documentation, décider, dans une équipe, qui s'occupera de rassembler et conserver les éléments d'information au fur et à mesure. L'archivage méthodique de données suppose une politique d'archivage et d'accès, une organisation du travail, une distribution des rôles dans une équipe, l'élaboration des routines, et aussi l'exercice d'un contrôle. Cela suppose une politique à long terme. Le SIDOS archive les données, mais, on l'a dit, accepte volontiers que d'autres instituts archivent leurs données en souhaitant qu'ils aient élaboré eux-mêmes une telle organisation et une telle politique.

3-d Un dispositif de conservation fait partie intégrante de l'archive. C'est une combinaison appropriée de supports informatiques, de procédures de copies et d'entreposage en des lieux multiples²⁶, et de "rafraîchissement" régulier des enregistrements. Si on a recours à des supports magnétiques, il convient de lire et réécrire chaque année²⁷. Les CD-Rom ont une durée de conservation plus longue, mais pas encore vraiment connue. Si le volume de données croît trop vite par rapport aux supports à disposition, une compression peut être envisagée qui doit être effectuée avec le même programme, érigé en standard de confection.

Les *contrôles* doivent être effectués par l'archiviste en collaboration avec le chercheur, afin d'assurer un minimum de cohérence à l'ensemble données-documentation²⁸. Les chercheurs profiteront du travail accompli alors pour le service d'archivage, qui ne se

²⁵ C'est ce qui ressort aussi de nos interviews auprès de chercheurs français, dont la majorité ont travaillé seuls. Beaucoup ne sont pas satisfaits de la façon dont ils ont traité leurs données, et comprennent en répondant à notre enquête qu'il aurait fallu se soucier de ces questions au départ (Annexe 2, p. 12).

²⁶ Deux copies au moins doivent être conservées en des lieux différents, une au moins sur un site externe.

²⁷ Exemple de dispositif du SIDOS: l'archive, conservée dans un domaine réservé sur un disque dur du serveur, bénéficie des routines de sécurité quotidiennes. Une copie est effectuée toutes les deux semaines sur bande et conservée en un lieu externe, en l'occurrence dans une banque. Si des économies de place devenaient nécessaires, les jeux de données sur lesquels le traitement est achevé pourraient être enregistrées sur CD-Rom multiples et être effacés du serveur.

²⁸ "Il existe un risque, dit R. H., lors d'un archivage interne à l'Institut où a été fait la recherche, que l'on renonce au contrôle parce que l'auteur des données en est jugé seul responsable, ou parce que la responsabilité est partagée entre plusieurs personnes. Pourtant des pages d'un document peuvent échapper à la recopie qui serait nécessaire pour un bon usage, et la version du fichier choisi pour l'archivage peut différer sur des points importants de la documentation conservée".

réduit pas à une opération purement technique. Il est important de définir un poste, un rôle, un service qui sera chargé des questions d'archivage, doté des compétences techniques et de l'autorité indispensable. Le SIDOS ajoute lucidement que la simple invitation faite au chercheur de déposer données et documentations ne suffit pas à réaliser un archivage satisfaisant !

Le *dépôt* se fait ensuite dans des espaces réservés à cet effet. Les exigences formulées par le SIDOS sont élevées, parce que la réalisation technique des opérations prend du temps (moins si le jeu de données a été convenablement traité dès le départ) mais aussi parce que l'archivage doit être porté par une organisation et une division du travail soutenue par *une politique de données clairement et régulièrement réaffirmée*. Pour qu'un institut de recherche procède lui-même à l'archivage de ses données, il faut qu'il ait une véritable *politique d'archivage*, sans rupture dans la continuité de cette politique, due par exemple à des restrictions budgétaires, ou à des changements dans l'organisation d'un institut.

Un service d'archivage ne peut pas décharger les chercheurs du travail d'édition et de préparation de leurs données en vue de l'archivage, mais il peut les aider dans les étapes antérieures et, endossant la position du futur utilisateur, qu'il représente, demander au chercheur des éclaircissements, posant des questions qu'il est plus facile peut-être de poser " de l'extérieur " du projet de recherche.

Mais il les décharge du souci de la conservation à long terme et du contrôle final du jeu de données, et en assure la diffusion pour ré-utilisation. Par l'existence de son savoir faire et par la sollicitation des chercheurs, les invitant à déposer les données dans ses fonds, ou dans d'autres fonds, le SIDOS veut être "*le représentant des intérêts de la communauté scientifique auprès du chercheur auteur des données*". Ce rôle est pour lui aussi important que ses activités d'archivage et la richesse de son catalogue.

3 - La situation en Allemagne²⁹

1 La priorité donnée au quantitatif

Depuis vingt ans, l'usage de la recherche qualitative s'est considérablement développé en Allemagne dans les sciences sociales, non seulement dans le contexte académique mais dans le secteur du marketing et la "recherche-media". Or les services importants fournis par les centres locaux du **GESIS** (*Association des infrastructures pour les sciences sociales*), le **ZUMA** à Mannheim, (*Centre des enquêtes, des méthodes et des analyses*) et le **ZA** à Cologne (*Archives centrales pour la recherche empirique en sciences sociales*) se limitent en général aux données et aux méthodes de la recherche quantitative³⁰. **L'IZ** (*Centre d'information*) est à Bonn, et son antenne à Berlin. Les

²⁹ Nous remercions vivement nos informateurs Hinnerk Bruhns, Christophe Conrad, Katia Mruck.

³⁰ Le ZA n'a pas archivé de façon systématique, jusqu'à maintenant, des enquêtes qualitatives. Mais il a une série d'enquêtes concernant les partis politiques (surtout les programmes des partis, les opinions des électeurs sur les partis, etc), ainsi que certaines enquêtes historiques.

données quantitatives sont archivées au ZA à Cologne (<http://www.social-science-geis.de/ZA/index.htm>) depuis 40 ans. Depuis plusieurs dizaines d'années le ZUMA, à Mannheim, a soutenu les méthodes quantitatives.

Au-delà des institutions centrales du GESIS, il existe des archives décentralisées comme celles de l'**Université d Hagen (ADG)** et de l'**Université de Constance (Alfred Schuetz Archives)**. Il existe aussi de larges ensembles à **Mannheim (Institut pour la langue allemande)** et à **Munich (Institut allemand de la jeunesse)**, et un centre consacré aux *parcours de vie* à l'**Université de Brême**, ainsi que d'autres centres de moindre ampleur.

Des instituts de recherche et universités gardent également leurs archives, et parmi les centres où la conservation des données de Sciences sociales est la mieux assurée on peut citer l'**Institut Max Planck de Berlin pour l'éducation** (qui s'intéresse en fait à bien d'autres sujets aussi), et l'**université de Bielefeld**.

2 Une prise en compte tardive des besoins dans le champ du qualitatif

On s'accorde à dire qu'en Allemagne l'état de l'archivage des données qualitatives n'est pas bon : la plupart des enquêtes qualitatives ne sont pas déposées convenablement, elles ne sont que rarement numérisées. De plus certains fonds qui pourraient être disponibles ne sont pas reconnus comme "qualitatifs" parce qu'ils sont à la fois qualitatifs et quantitatifs, et que les "qualitativistes" ne les connaissent pas, ou n'y pensent pas !

On ne sait pas combien il existe d'enquêtes qualitatives sauvegardées, et on ne connaît pas leur état de numérisation. On ne sait pas non plus combien ont été perdues... Plusieurs des projets déposés en 2002 au DFG (voir plus loin) ont proposé de contacter de façon systématique les "lieux" de la recherche qualitative, pour qu'on puisse répondre à ces questions.

- **En sociologie**, les données sont la plupart du temps perdues à la fin du projet, car personne ne s'en occupe, le plus souvent le ZA ne s'y intéresse pas. Bien sûr certains sociologues aimeraient les conserver et les déposer, mais ne savent pas où le faire. Quand les sociologues, psychologues, et chercheurs en sciences de l'éducation travaillent sur un thème correspondant à un des centres cités plus haut, une possibilité de dépôt existe. Mais là non plus on ne sait pas la part de ceux qui y font des dépôts, et s'ils ont une possibilité de les garder dans leur Centre de recherche, ils choisissent cette solution.

- La situation est différente **chez les historiens**. Il y a des archives très remarquables en *histoire orale*, Deutsches Gedaechtnis (DG), *la Mémoire allemande*, et à Cologne, mais le transfert de connaissances d'une discipline à l'autre est finalement assez limité et les communautés de chercheurs qui en Allemagne s'intéressent au qualitatif (*histoire, linguistique et anthropologie*) ne sont pas vraiment reconnues comme "qualitatives", le terme de recherche qualitative s'emploie surtout en Allemagne pour la sociologie, les sciences de l'éducation, la psychologie.

3- Le site FQS : Forum pour la recherche qualitative.

La situation de la recherche qualitative s'est améliorée depuis 1999, grâce au **site FQS** de l'**Université libre de Berlin**, car les chercheurs allemands publient sur le site et participent à des forums de discussion qui contribuent à promouvoir des démarches largement pluridisciplinaires³¹. Le site accueille surtout (mais pas uniquement) des contributions, notamment méthodologiques, venues de la sociologie. Il est intéressant par la variété et le haut niveau des contributions qu'il publie. Beaucoup viennent de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Suède, des Pays-Bas, du Canada, des États-Unis. Le site, qui avait au début de 2003 **2800 abonnés**, existe en version anglaise et en version allemande ; mais tous les résumés d'articles sont diffusés en allemand, en anglais, et depuis 2003 en espagnol, grâce à la collaboration bénévole d'universitaires d'Amérique latine³².

En 2002, la DFG³³ a lancé un appel d'offres concernant le matériau qualitatif, pour lequel elle a reçu plus de 50 propositions ! L'appel portait sur une prise en charge des données primaires, telle que les utilisateurs y aient accès, sous conditions. Le but est de soutenir l'archivage pour *la réutilisation des matériaux qualitatifs*, d'aider à la *diffusion de l'information*, et aussi à *celle des méthodes qualitatives*.

Plusieurs projets envisagent un *système national* de conservation et de diffusion des données qualitatives, et *une information en ligne* sur les services qui, en Allemagne et dans d'autres pays, s'intéressent aux matériaux qualitatifs des sciences sociales. Parmi les propositions figurent aussi *l'analyse des données textuelles* qualitatives, des propositions sur les questions de *l'enseignement du qualitatif*, et la distribution actuelle des savoirs, en ligne et autrement.

4- Deux centres de conservation des entretiens

- Le premier est l'**Institut pour l'histoire et la biographie à la "Fernuniversitaet Hagen"**³⁴, qui est comparable à l'"Open University" anglaise. (<http://www.fernuni-hagen.de>). On trouve sur le site un lien à la revue "BIOS" - une revue de sciences sociales et historiques sur les récits de vie. <http://www.geist.de/cgi-bin/Titel?S=D&V=VI35&T=TI09335315>, et un article (en allemand, en pdf) d'une collaboratrice de BIOS sur la conservation et l'archivage des interviews d'histoire orale : <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/3-00/3-00leh-d.pdf>.

³¹ *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research [Online Journal]*,): <http://qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm> (version anglaise). Il existe bien sûr une version allemande, et une espagnole.

³² LE FORUM souhaite vivement une aide à la traduction en français des résumés, qui doivent être faits, d'après leurs règles, par des professionnels francophones des sciences sociales, et un Comité de "referees" français, qui pourrait aisément être établi.

³³ Communauté allemande pour la science (DFG).

³⁴ Il existe en Autriche une initiative comparable, à l'université de Graz : <http://www.kfunigraz.ac.at/wsgwww/oral.html>

Les informations ci-après viennent d'un article paru en 1999³⁵. Il existait alors à l'Institut d'Histoire et de Biographie environ 1500 *entretiens archivés* (bande-son, et textes numérisés) sous le titre "*Mémoire allemande*". Dans les années 1980, Luz Niethammer et Alexander von Plato menèrent à bien une série d'entretiens, à l'Est comme à l'Ouest, dans des milieux variés. C'est pour conserver ces entretiens qu'a été fondé l'Institut et le fonds "Mémoire allemande". Depuis, d'autres recueils ou des récits de vie ont été réalisés par d'autres chercheurs. Le fonds est constitué surtout de bandes audio, de transcriptions, de bandes vidéo (un dixième), de photos, et aussi d'autres types de sources de la "mémoire subjective" : textes autobiographiques, journaux, correspondances.

Le caractère particulier de ce type d'archive pose *une série de problèmes* : la question de l'anonymat, le transfert de droits, le problème de catalogue, le traitement des informations orales, et finalement la détérioration physique des supports. D'après l'auteur de l'article, les problèmes ne sont pas (en 1999) résolus de façon satisfaisante. Pourtant *une banque de données* a été constituée de la manière suivante : chaque entretien a été *décrit à l'aide de 127 critères* (données biographiques, date de naissance, origines familiales et géographiques, niveaux d'étude, profession, orientations politiques et religieuses, type et état de l'archive). Ces critères sont des mots-clés permettant de localiser les entretiens susceptibles d'intéresser tel ou tel chercheur. Lorsqu'ils ne sont pas pertinents pour la recherche en cours, on peut utiliser la transcription, elle aussi mise sur ordinateur avec des mots-clés. L'auteur de l'analyse souhaiterait que les bandes soient transférées sur CD-ROM et indexées - mais il y a les problèmes de prix et de temps -, et s'inquiète de la durée de vie des CD.

- Le second est "**Archiv für Lebenslaufforschung**", Département de Sciences sociales, **Université de Brême**.

L'Université de Brême possède des *Archives pour la recherche sur le cours de la vie*, réunies par l'Ecole supérieure de sciences sociales de l'université (école doctorale), et un centre de recherches sur le cours de la vie (**SFB**). On y a archivé un matériel qualitatif volumineux, venu des travaux du Centre de recherche sur les cours de vie, collecté depuis 1989 par des historiens et sociologues de ce centre très actif. Il y a actuellement *700 entretiens anonymisés et numérisés, disponibles pour l'analyse secondaire et la ré-analyse*. On a l'intention d'y faire entrer dans le futur d'autres documents qualitatifs venus de recherches sur le cours de la vie.

Ce centre a développé une assistance par ordinateur pour l'archivage des interviews qualitatives, afin de les gérer de façon plus efficace, et de transmettre le matériel in extenso. Il a développé aussi des stratégies pour l'anonymisation et le traitement des données sensibles en fonction de la nécessité de protection des données et des problèmes éthiques.

Le système d'archivage a réduit de façon considérable la place d'emmagasinage pour des données verbales volumineuses, et a assuré un accès rapide à l'ensemble des

³⁵ Almut Leh, Les entretiens d'histoire orale comme matériau d'archive, in *Historia, Antropologia y Fuentes orales*, 1, 21, 1999 (revue catalane)

données. De plus, cette banque de données a été développée pour permettre de ***traiter comme un tout les interviews qualitatives et les données quantitatives.***

Parmi les principales enquêtes qui se trouvent dans ces archives, citons :

Éducation, carrière et famille dans le cours de la vie les entretiens de 1989, 1991 et 1994, accompagnées des vagues 1989, 1990, 1994 et 1998 études quantitatives sur de gros effectifs sur le même sujet.

Carrières professionnelles et délinquance : 5 vagues d'entretiens qualitatifs (60 sujets en moyenne, 5 vagues d'enquêtes quantitatives (400 sujets en moyenne).

Trajectoires professionnelles et changement social : 2 vagues d'entretiens (N = 67 et 47), 2 vagues quantitatives (N = 2133 et 3109).

Rôle des métiers dans la structuration des cours de vie de femmes. Trois vagues d'entretiens (N=52, 37, 46), deux études quantitatives (N= 220, 149).

Les carrières du travail social entre les politiques sociales et le changement social. Trois vagues d'entretiens (N= 82, 72, 40), deux enquêtes quantitatives (N= 586, 922).

Le système d'archivage a réduit de façon considérable *la place d'emménagement* pour des données verbales volumineuses, et a assuré un accès rapide à l'ensemble des données. Enfin, cette banque de données a été développée pour permettre de ***traiter comme un tout les interviews qualitatives et les données quantitatives.***

La *Graduate school of social science* (en allemand **GHSS**) de l'**Université de Brême** a ouvert ses portes en octobre **2002**. Elle veut être une institution de haut niveau recevant pour trois ans, comme boursiers, les étudiants admis. Les cours y sont donnés en allemand et anglais. À côté des enseignants allemands, d'autres enseignants sont envoyés par six prestigieuses universités des États-Unis et quelques universités européennes.

La GHSS enrôle 40 étudiants pour la première année, et son prospectus explique que l'université de Brême héberge déjà un centre de recherche sur la politique sociale, un centre d'études interculturelles et internationales, un Institut pour la sociologie empirique et appliquée, et des données qualitatives accessibles aux étudiants. Les trois thèmes d'enseignement et recherche proposés sont les fondements socioculturels et socioéconomiques des politiques, les Welfare States, les changements dans les régimes de cours de la vie. On met l'accent sur les comparaisons internationales, les observations longitudinales, et des données sur les parcours de vie

L'université de Brême souhaite devenir ***un centre national pour l'usage de ces données qualitatives dans la recherche et l'enseignement***, assurer une préparation convenable de ces données avec numérisation, et conservation. Les données seraient disponibles pour la recherche et l'enseignement et, lors de l'établissement des projets de recherche, on pourrait consulter ce centre sur les problèmes d'archivage. Elle se propose d'abord (ce projet vient d'être retenu) d'analyser les besoins en données

qualitatives pour l'analyse secondaire, et les attitudes des chercheurs en ce qui concerne les conditions d'accès à leurs données. Le ZA et le Centre de Brême soumettent ensemble ce nouveau projet à la DFG : les matériaux seraient à Brême, mais le ZA de Cologne créerait le système de références. Ce projet pilote devrait ensuite être étendu à d'autres centres

4 - La conservation des données qualitatives aux États-Unis

1 – Le témoignage de W. Kornblum

Nous avons d'abord sollicité le témoignage de Bill Kornblum, sociologue, professeur au Graduate Center de la *City University de New York*, et grand collecteur d'enquêtes. Il dirige des travaux fondés sur des observations de terrain et le recueil de témoignages. Il a bien voulu nous faire bénéficier de sa connaissance du système américain dans le domaine de la *sociologie*.

• **Les enquêtes personnelles de W.Kornblum** auprès des ouvriers de la sidérurgie de la région de Chicago (*Blue collar community*, paru à la fin des années 60, est un des très bons travaux de la deuxième École de Chicago). Il s'agit rarement d'entretiens formels ; la plupart des textes étaient des *notes de terrain* tapées à la machine, et couvraient environ au total 300 pages. À l'époque de cette recherche, on ne pouvait déposer les notes de travail à l'Université de Chicago. L'auteur les a emmenées de lieu en lieu pendant des années, dans des boîtes, et un jour, le sous-sol de la maison de ses parents a été inondé, et il a dû les jeter.

W.K. avait bien quelques entretiens, notamment auprès de sidérurgistes de Chicago. Mais les centres d'archives spécialisés en histoire demandaient des données nominatives. Or dans ses enquêtes, les noms ne sont pas révélés : il n'a donc pu les donner aux archives historiques, qu'un matériau anonyme n'intéresse pas. Il les a alors offertes les unes *aux Archives du travail de la Wayne State University* à Detroit et les autres au *Tamiment Labor Archives* à New York.

Où et comment sont conservées les enquêtes de la première et de la seconde école de Chicago ? Il existe un grand centre d'archives à la *Regenstein Library* de l'Université de Chicago, où furent déposés certains matériaux de recherche de la première école de Chicago, et quelques-uns de la seconde. Ces données, bien documentées, sont souvent utilisées par des historiens et des sociologues. On trouve les contenus en ligne sur le site de la bibliothèque de l'université de Chicago. Il y a aussi des archives de cette recherche au centre *Hull House Maps and Papers*, qui appartient à la *Société historique de Chicago*, ainsi qu'à l'*Institute for Juvenile Research* (pour la recherche sur la jeunesse), dans la même ville.

• Quant aux **enquêtes faites depuis 1985** autour de W.K. à la City University de New York, sur la jeunesse "désavantagée", la criminalité, la drogue, le SIDA, elles ont utilisé des journaux tenus par de jeunes enquêtés, et surtout des notes de terrain écrites par l'enquêteur. Il y a environ 1000 pages de ce matériel et 60 heures d'enregistrement

vidéo. "Tout cela est encore dans des casiers dans mon bureau. Il n'y avait pas d'endroit où nous aurions pu déposer ce matériau, et on les garde parce que de temps en temps on les consulte pour des articles, et on les communique aux thésards", dit W.K. Par ailleurs, plusieurs livres présentent les recherches, avec de nombreuses citations.³⁶

Quand c'est possible, les étudiants de thèse et les chercheurs qui utilisent les vrais noms décrivent des gens qu'on peut identifier. C'est évidemment plus facile quand on fait une recherche sur un sujet qui ne touche pas aux activités illégales comme la drogue ! Ainsi une étudiante a fait une recherche sur le *développement du ballet à New York*, où elle a pu interviewer Balanchine et d'autres figures importantes des ballets de New York. Tous les entretiens ont été enregistrés puis transcrits sur traitement de texte. Elle a pu donner ce matériel à un grand centre d'archives sur la musique, la danse et le théâtre qui se trouve au *Lincoln Center*. Elles sont pour l'essentiel utilisées par des historiens.

• **Recherche individuelle et recherche institutionnelle.**

En réponse à notre question sur la conservation des données qualitatives d'enquêtes aux États-Unis et la fréquence de la réutilisation des enquêtes des autres, pour préparer une nouvelle recherche, ou pour une seconde analyse du matériau., W.K. insiste sur la nécessité de distinguer *deux types de recherches*.

-Beaucoup de recherches qualitatives aux États-Unis sont "**institutionnelles**", subventionnées par de grandes agences gouvernementales ou par des Fondations, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la criminalité, de la drogue, de l'émigration. Ces projets ont en général un budget qui permet de saisir les enquêtes sur ordinateur et de les sauvegarder. Les entretiens, les histoires de vie, mais aussi les notes de terrain, les cartes et les photos sont systématiquement collectées, déposées, et elles servent souvent à des analyses secondaires. C'est particulièrement vrai pour la recherche sur le SIDA, l'usage des drogues, et tous les grands problèmes sociaux pour lesquels les chercheurs ont en général reçu des fonds publics, et réuni des équipes de travail importantes. Les institutions qui les financent veillent à la conservation.

-La **recherche "solo"** essaie bien de garder les données de base aussi longtemps qu'on le peut, souvent dans les bureaux, mais les chercheurs peuvent être conduits à s'en défaire. S'il existe un centre d'archives qui collecte des matériaux sur les sujets traités, les chercheurs sont heureux de les mettre en archives, mais ce n'est pas souvent le cas ! Aussi dans la plupart des domaines, *les sociologues pensent qu'il leur faut faire des enquêtes eux-mêmes, car ils n'accéderont pas à celles des autres !*

³⁶ Citons T. Williams et W. Kornblum, *Growing Up Poor*, Lexington Books, 1985, *Uptown Kids*, et traduit en français, *Cocaïne Kids*, de T. Williams, Gallimard 1989.

2 - Une réutilisation des données qui reste rare

Comme le gros de la recherche qualitative est fait par un grand nombre de *chercheurs isolés*, la réutilisation et la réanalyse ne sont "pas communes du tout". Mais les *institutions de recherche* à grosses équipes et à gros budgets ont les moyens de garder leurs enquêtes, et le font en général. R. Bayer, sociologue de l'université Columbia, avait fait vers 1985 des entretiens approfondis sur des médecins qui avaient travaillé sur l'identification et le traitement du SIDA. Les matériaux sont archivés, car le *Centre de contrôle des maladies transmissibles d'Atlanta* avait donné de l'argent pour la conservation de ces données, qui ne sont communiquées qu'à d'autres chercheurs et sous des conditions très sévères. Quand il y a un très gros budget, fédéral ou autre, on préserve les données, y compris les enquêtes par entretien.

Françoise Cribier (auteur de ce texte) a eu le plaisir de travailler aux Etats-Unis dans de bonnes conditions (données de qualité, bien organisées, mise à disposition efficace), sur des enquêtes archivées à Columbia (New York), *Successful Americans*, une série de biographies de gens ordinaires, à Chapelhill (Caroline du Sud) sur les archives de Glen Elders (*Les enfants de la grande dépression, Suivi de jeunes américains des années 30 avec un QI très élevé*), à Los Angeles (Andrus Percy Center of gerontology) sur des enquêtes auprès de gens âgés, à l'Institut des sciences sociales d'Ann Arbor (*Income Dynamics*). Là et dans bien d'autres universités sont gardées beaucoup de riches enquêtes anonymisées, bien classées, consacrées à des parcours de vie, et on les met à disposition des chercheurs.

La conservation est liée aux grandes institutions, mais aussi à l'énergie et à l'opiniâtreté des chercheurs (Glen Elders, par ex.), enfin au bon usage qu'on a su faire aux États-Unis du système privé des fondations, comme dans le cas du *Murray Center d'Harvard*, une des meilleures archives de "life-history". Ce grand centre national américain pour les données qualitatives a été fondé en 1976 à l'université d'Harvard. Il a collecté à la fois des données qualitatives et quantitatives, et mis l'accent sur les *études approfondies des vies individuelles, du point de vue de plusieurs disciplines*. Ses priorités sont les suivantes :

- Le caractère longitudinal des données
- De larges échantillons, si possible nationaux
- Des données avec une valeur historique
- La possibilité de continuer à suivre l'échantillon
- Que les données n'aient pas été analysées de façon exhaustive³⁷

3- La protection des enquêtés.

Aux États-Unis comme ailleurs il y a eu des erreurs regrettables de chercheurs, (et plus souvent encore d'étudiants-chercheurs) notamment dans les recherches sur la santé,

³⁷ Cette notion "d'analyse exhaustive" nous semble étrange, et de plus une comparaison avec un autre pays, ou avec une situation ultérieure peut être fort intéressante.

parfois dans d'autres domaines ; elles ont mis dans l'embarras les autorités universitaires, et parfois leur ont coûté cher. De sorte qu'aujourd'hui chaque université ou institution de recherche doit avoir un *Internal review board*³⁸ (IRB) qui examine les projets de recherche pour voir si les "droits de la personne humaine" sont bien protégés (nous l'avons évoqué dans l'annexe 1). L'IRB est un bureau composé d'administrateurs, professeurs, chercheurs, personnalités compétentes sur les questions d'éthique, et d'un représentant de la Ville, qui vérifie que les autorisations sont en règle, notamment le consentement en bonne et due forme : en fait le Bureau ne regarde de près les enquêtes que si quelque "scandale" est possible. Cette protection a 3 dimensions :

1-le respect pour la personne, qui exige le consentement informé ; et exige aussi qu'on emploie des investigateurs compétents³⁹. La recherche doit être conduite par des investigateurs qualifiés qui utilisent des méthodes convenables, et les sujets doivent pouvoir se retirer de la recherche à tout moment et en avoir été avertis au préalable.

2- la bienveillance envers les enquêtés, c'est-à-dire la *minimisation des risques* et une analyse risque-avantage.

3-la justice, c'est-à-dire *une sélection équitable des sujets*, pour ne pas "surcharger" de demandes les gens pauvres et désavantagés. Les mineurs doivent être autorisés par leurs parents, et les règles sont particulièrement sévères aussi pour les femmes enceintes et les anciens prisonniers.

On exige toujours que les chercheurs obtiennent de leurs témoins une *permission en règle d'utiliser et de garder leurs témoignages*, et prennent les décisions nécessaires au respect de leur vie privée. C'est sûrement une bonne chose, mais cela peut avoir, comme tout système bureaucratique, des conséquences inattendues. La pression sur les chercheurs, pour protéger l'identité des personnes interrogées, conduit beaucoup d'entre eux à ... se débarrasser des matériaux plutôt que de les garder, une fois qu'ils ont produit les rapports, articles et livres. Si une personne interrogée est suspectée de meurtre (cela peut arriver si on a interrogé des dealers, des drogués, des repris de justice), un juge peut demander aux chercheurs ses interviews, et à la différence des journalistes⁴⁰, ils ne sont pas autorisés à refuser d'indiquer leurs sources. Mieux vaut alors ne plus les posséder, ou au moins le dire !

Mais surtout, plus fréquemment on s'en doute, les chercheurs préfèrent se débarrasser des enquêtes plutôt que de demander des autorisations qui n'avaient pas été demandées au départ, ou d'avoir à rediscuter avec leurs informateurs, s'ils réussissent à les trouver. De plus, quand le chercheur veut déposer les entretiens dans un dépôt

³⁸ Slate Magazine 24 juillet, 2001, Copyright 2001 Microsoft Corporation. Titre :: *What Are the Rules for Experimenting on Humans?* Communiqué par W. K

³⁹ Une Université ou centre de recherche ne peut donc, en cas de difficultés, se retrancher derrière l'inexpérience d'un enquêteur ! La même règle existe en France

⁴⁰ Les journalistes américains sont protégés par la loi pour respecter le secret de leurs informateurs. Des jugements récents montrent que cette protection ne peut pas être étendue aux chercheurs. Quelques chercheurs en sciences sociales ont préféré faire un petit peu de prison plutôt que de compromettre leurs informateurs.

d'archives, son informateur devrait avoir accordé *par écrit* la permission pour un archivage, ce qu'il n'a pas fait - souvent parce qu'on ne le lui a pas demandé.

De plus, *les éditeurs de livres* eux-mêmes demandent maintenant aux auteurs de produire les *autorisations des personnes qu'ils citent*. Un collègue a dû retourner récemment voir les médecins dont il avait utilisé les témoignages, pourtant anonymes, pour obtenir de chacun la permission de citer des passages de son entretien ! On a donc quelquefois des situations délicates, les gens qui veulent utiliser les interviews doivent passer par le bureau IRB qui vérifie en principe qu'il y a eu un consentement informé, et que les données respectent les droits de la personne.

L'Université insiste sur ces procédures, *même si le chercheur n'a pas reçu d'argent fédéral*. C'est que le moindre problème pourrait empêcher les fonds fédéraux de venir désormais dans cette université ! Le système pose donc des problèmes aux chercheurs en sciences sociales, particulièrement aux plus jeunes.

Depuis juillet 2001, tous les projets sur les "sujets humains" doivent fournir la documentation montrant qu'ils utilisent les procédures convenables.

Les *institutions* qui désirent faire des enquêtes de type qualitatif doivent fournir une attestation disant qu'elles sont *en conformité avec les règles fédérales américaines*, même si l'enquête est faite hors des États-Unis. Ainsi une doctorante qui faisait une recherche en Italie, sur des Italiens, avait besoin de l'approbation de l'IRB de son Université, qui la lui a refusée parce qu'elle comptait contacter les sujets par l'intermédiaire d'un travailleur social. Or d'après les lois fédérales américaines, l'intervention du travailleur social pouvait pousser des gens qui ne le désiraient pas vraiment à répondre à l'enquête, de peur de perdre leur accès aux services sociaux par exemple. En fait, dans un cas comme celui-là, il arrive que le Bureau conseille au chercheur... de ne pas parler de l'intervention du travailleur social italien dans le recrutement des informateurs !

À l'université John Hopkins (Baltimore), on a pu conduire une enquête dont le projet n'avait pourtant pas été accepté par *l'Office fédéral pour la protection de la recherche sur les sujets humains*. Mais l'Université a autorisé les chercheurs à prendre "un risque minimal" défini ainsi : que la probabilité de mauvaises conséquences ne soit pas plus grande que celles qu'on rencontre dans la vie courante !

4-4 - La sauvegarde des données qualitatives de la science politique et des historiens⁴¹

Il existe à Ann Arbor (Michigan), au *Consortium inter-universitaire de recherches politiques* (ICPS), des données qui concernent surtout les élections, mais peuvent également porter sur la vie sociale. C'est un des plus grands dépôts de conservation des États-Unis et leur travail est de rendre disponibles les données, y compris les données qualitatives - même s'il héberge surtout de grandes enquêtes quantitatives.

⁴¹ Informations de Laura Frader, North-Eastern Univ. (Boston), et de David Troyansky (Texas), historiens, que nous remercions vivement.

Il semble que la plupart des **historiens**, comme les sociologues, conservent *chez eux* les données qualitatives, et notamment les récits de vie. Les situations sont très variées, mais la réutilisation n'est pas fréquente, sauf par les historiens intéressés par *l'Oral History*, ou pour les données du **Murray Center** à Harvard, une collection de biographies réputées dont nous avons parlé plus haut, ou parfois à **l'ICPSR** d'Ann Arbor. Il y a aussi un centre d'histoire orale à la bibliothèque de **l'Université d'Indiana**.

Les "histoires orales" ont été collectées aux Etats-Unis *dès les années 1880*. Il y a eu des *centres d'histoire orale* dans certaines universités. Certains ont d'ailleurs disparu depuis, comme celui de la *Northeastern University* à Boston (les matériaux ont été versés alors à la bibliothèque de l'Université). Il y a eu aussi un grand *projet d'histoire orale* à Cambridge, Massachusetts. En fait, pense Laura Frader, historienne de Boston, les gens qui ont réalisé ces collectes d'histoire orale l'ont fait d'un point de vue historique ou ethnologique, mais souvent aussi d'un point de vue "anecdotique". D. Troyansky pense que "la plupart des étudiants de doctorat d'histoire contemporaine ne gardent pas leurs enquêtes de façon organisée, et quand elles sont faites à plusieurs, chacun garde ses cassettes ! Les jeunes historiens ont l'impression que leurs données n'intéressent qu'eux-mêmes (nous avons vu la même attitude en France) : mais s'ils savaient où les déposer, notre informateur pense que les dépôts seraient bien plus nombreux, sinon la règle générale.

D. Troyansky nous signale aussi la richesse des fonds de *la bibliothèque de l'Université d'Indiana* en récits de vie enregistrés. Sur le travail (*Labor archives*), il nous cite outre *l'Université Wayne* à Detroit, *l'Université du Minnesota* et celle d'Indiana encore. L'Université *Texas Tech* possède sur le campus la *Southwest Collection*, une collection d'archives régionales. Cette institution cherche des collections personnelles et organise des interviews (oral histories), et, comme presque toutes les bibliothèques universitaires américaines, possède un certain nombre de collections d'anciens membres de la Faculté. *Mais le donateur doit avoir un long dialogue avec l'institution pour garantir sous contrat l'accessibilité de la collection.*

En résumé, une longue tradition de conservation a multiplié aux Etats-Unis les lieux de dépôts : mais cette dispersion a moins d'inconvénient qu'auparavant, dès que la collection est cataloguée et mise sur Internet. De plus, les nombreux centres de conservation du monde de la recherche des Etats-Unis, dont plusieurs sont soutenus par des Fondations, ne veulent pas seulement conserver : ils veulent mettre les données à la disposition du travail scientifique, après avoir établi avec les producteurs du fonds des contrats de communication.

Pourtant, le système dans son ensemble laisse peu de chances d'être retenus à un grand nombre de travaux qualitatifs, qui se perdent parce que leurs producteurs ne savent ni où les mettre, ni comment les rendre acceptables.

Enfin en l'absence d'un *site unifié*, le problème de l'accès à l'ensemble des matériaux de qualité n'est pas vraiment résolu.

5-Le Canada

5-1 Un projet de conservation

Le *Conseil de recherche en sciences humaines du Canada* et les *Archives nationales du Canada* ont fait préparer en 2000-2002 un "Projet pour la conservation et la consultation des données en sciences humaines". Un groupe de travail de 23 personnes composé de chercheurs, bibliothécaires, archivistes et fonctionnaires a été chargé "d'étudier les questions pertinentes et de formuler les recommandations appropriées" sur les questions suivantes.

- A-t-on a besoin d'une fonction d'archivage des données unifiée et coordonnée, ou simplement de modifier les politiques et mécanismes existants.?
- Quelles sont les lacunes dans les structures des établissements existants, en ce qui concerne la gestion des données de recherche.
- Qui bénéficiera de cette amélioration de la gestion.? Favorisera-t-elle la capacité de recherche du Canada.
- Un organisme national d'archivage de données est-il la meilleure façon de répondre aux besoins ?
- Quelle doit être l'ampleur des archives gérées ? Comment utiliser au mieux les nouvelles technologies de l'information et des communications ?

En fait on a surtout travaillé sur les données quantitatives. La collecte des résultats de recherche est une énorme entreprise au Canada. ***Actuellement beaucoup de données se perdent.*** En 1998 l'université d'Alberta a essayé de retrouver les fichiers de données de 110 projets de recherche appuyés par le *Conseil de la recherche en sciences humaines* entre 1978 et 1980, et n'a retrouvé que trois dossiers ! Personne ne sait combien d'ensembles de données en sciences humaines et sociales existent au Canada, ni où ils se trouvent, ni ce qu'ils contiennent, ni s'ils sont bien conservés. Il n'existe pas de répertoire principal pour une discipline donnée.

Beaucoup d'ensembles importants et irremplaçables ont été perdus, sans qu'on puisse avoir vraiment idée de l'importance de la perte. Or la gestion, la préservation et l'accessibilité des résultats de recherche sont importantes pour de nombreuses disciplines, et pour les études pluridisciplinaires : *les recherches et études étant souvent plus axées sur les problèmes que sur les disciplines, il est important de classer aussi les données par thèmes, et de les rendre accessibles.*

Un premier rapport souligne une faiblesse de l'infrastructure de recherche canadienne : ***l'absence d'un service national d'archivage des résultats de recherche.*** Aucun établissement national n'est mandaté pour conserver, gérer et rendre accessibles les résultats de la recherche, les besoins en matière d'archivage ne sont pas satisfaits, et la

création d'un système national d'archivage des résultats de recherche procurerait des avantages importants.

Mais en ce qui concerne le partage des résultats et les conditions du partage, les opinions ne sont pas unanimes. Le milieu des archives et des bibliothèques semble convaincu de la nécessité d'un service national d'archivage, beaucoup de chercheurs n'en sont pas convaincus, ou connaissent mal la valeur des archives de recherche.

Le Groupe a alors contacté 246 directeurs d'instituts et de groupes de recherche, les invitant à faire part de leurs opinions, et organisé aux Archives nationales une réunion avec des professionnels très variés. Il a créé un site Web accessible au public avec *un forum de discussion* et réalisé *des études* sur les statistiques sociales, les données géospatiales, l'histoire, l'analyse de texte, la sécurité et l'authentification des documents électroniques. Le Groupe a envoyé des *questionnaires d'évaluation des besoins* à 20 % des chercheurs ayant reçu une subvention de soutien à la recherche, entre 1998 et 2000, de la part du CRSH, des ministères fédéraux et provinciaux, des organisations du secteur privé, des associations d'archives, des associations universitaires, des organismes finançant les recherches, des associations de bibliothèques et des chercheurs individuels⁴².

Les réponses des chercheurs subventionnés par le CRSH sont édifiantes : 20 % ont répondu, mais 55 % de ceux qui ont produit des résultats de recherche entre 1998 et 2000. Depuis janvier 2001, **7 %** des chercheurs interrogés ont archivé leurs données, **18 %** ont l'intention de le faire, mais moins de la moitié ont pu indiquer où ils pensaient les déposer... Même selon le meilleur scénario, écrit le rapport, cela signifie que sur une période de trois ans nous serons privés de près de 950 ensembles de données financées par l'État !

- 80 % des chercheurs qui ont répondu disent que les données sont un précieux sous-produit de la recherche,
- 79 % pensent qu'ils sont la propriété intellectuelle des chercheurs,
- 78 % *croient à l'analyse secondaire des données existantes*,
- 73 % pensent que les données ne doivent être partagées que si le chercheur principal y consent,
- 71 % pensent que *les Conseils de recherche doivent assurer les coûts de la préparation des données pour leur partage*,
- 68 % conviennent que les chercheurs sont responsables de la gestion de leurs données,
- 50 % estiment *qu'affecter des fonds à la préparation des données pour l'archivage n'est pas du gaspillage*,
- 48 % pensent même *que l'archivage doit faire partie intégrante de la recherche*.

Mais la moitié des répondants pensent que les crédits consacrés à la sauvegarde pourraient les priver de crédits de recherche ! À une question sur l'importance d'une fonction nationale d'archivage des données, et les risques de perte, les 20 % qui ont répondu pensent qu'il est très important de mettre sur pied un service d'archivage. Les deux tiers des interrogés disent connaître des cas où les données pourraient être

⁴² Le groupe a aussi contacté dans 66 universités canadiennes des bibliothécaires qui s'intéressent à la "démocratisation" des données.

perdues. Mais quand on leur a demandé de décrire les données qu'ils croyaient vulnérables, ils ont répondu en termes généraux, sans jamais indiquer de collection de données précises. Ils croient que les données qui pourraient être perdues sont des thèses et des mémoires de recherche, des projets de petite envergure et des sondages. Certains ajoutent que les données stockées sur un support traditionnel et celles qui n'ont pas été documentées de façon adéquate seront perdues.

En 1990, le CRSH avait adopté une politique relative aux *ensembles de données produits par les chercheurs ayant recours à des fonds publics*, exigeant que les données recueillies avec son aide deviennent propriété publique et soient mises à la disposition des autres chercheurs dans un délai raisonnable, à condition que la protection des renseignements personnels soit respectée. Il exigeait que l'établissement de rattachement ou celui qui devient dépositaire des données prenne les mesures pour les conserver et faciliter leur accès, et dressait une liste d'universités où les chercheurs pouvaient déposer leurs données. En fait, ***cette politique n'a pas atteint ses objectifs : 80 % des chercheurs subventionnés qui avaient créé des données de recherche ne les avaient pas archivées, et sur une période de 11 ans, seulement 10 ensembles de données ont été déposés.*** On comprend mieux alors le scepticisme des chercheurs.

Mais aujourd'hui les chercheurs du Canada ont du mal à trouver les données utiles à leurs recherches, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives. Il n'y a pas de répertoire collectif d'ensemble de données⁴³. ***Devant l'ampleur des besoins, il semble que la priorité sera donnée à l'accès aux données quantitatives, car la demande est plus forte pour les données statistiques,*** pour lesquelles l'accès est très difficile, surtout comparé à la situation du grand voisin.

5-2 La situation de l'histoire orale. Celle-ci a au Canada *une réputation justifiée*, et nous avons pu aisément trouver des informateurs.

Normand Fortier est Archiviste à la Direction des documents gouvernementaux des Archives nationales du Canada. À la demande de la société canadienne d'histoire orale⁴⁴, il avait publié en 1993 un *Guide des fonds d'histoire orale*⁴⁵. Il déplore qu'il n'ait pas été mis à jour depuis, et qu'il n'en existe pas de version informatisée accessible au public. Beaucoup de documents collectés, nous dit-il, restent chez les auteurs ou dans leurs bureaux. Ce que confirment deux collègues historiennes : les chercheurs conservent les cassettes de leurs entrevues, notamment parce qu'elles leur

⁴³ Mais l'argument donné par l'administration, qu'on refait parfois inutilement des études coûteuses, ne nous paraît pas très convaincant

⁴⁴ *Société Canadienne d'histoire orale*, CP 2064, Succ. D. Ottawa, Ontario, K1P 5W3. Son site web est à l'Univ. d'Alberta : <http://www.ualberta.ca>

⁴⁵ On y présente un très grand nombre de centres d'archivage, et pour chacun d'eux on donne le nom du dépôt, adresse, téléphone et fax, on signale si on peut obtenir des copies des enregistrements, on décrit ensuite les fonds détenus par le dépôt, et pour chaque fonds le nombre d'entrevues et la durée totale, le support physique des enregistrements, la description de leur contenu et la langue. On précise si la transcription est complète ou partielle, et le nombre de pages transcrites. Merci à Denise Baillargeon de nous avoir offert une copie de cet ouvrage épuisé !

servent encore. Plusieurs centres d'archives (archives nationales⁴⁶ canadiennes et québécoises, centre régionaux québécois et sociétés d'histoire locales, archives universitaires⁴⁷, d'entreprises, bibliothèques publiques et sociétés d'histoire, musées d'anthropologie ou d'ethnologie⁴⁸) possèdent des cassettes d'entrevues et parfois leurs transcriptions. Il n'y a ***pas de fichier centralisé consultable en ligne*** : chaque centre d'archives possède un site (la plupart en ont un) qui fait état des cassettes qu'il possède. Le mouvement de reflux observé en France pour "l'histoire orale" existe aussi au Canada, après la période d'expansion des années 60 et 70.

Le Groupe de travail de consultation nationale sur l'archivage et l'accessibilité des données de recherche dont on a parlé plus haut s'est penché essentiellement, nous dit-il, sur les données informatisées. Bien que ces dernières ne se réduisent pas aux données chiffrées (on a évoqué la photographie numérique au cours des discussions), les *témoignages oraux* n'ont retenu l'attention.

6 – Les pays nordiques

Tous ces pays ont un centre d'Archives quantitatives, et si on pense à conserver des données *qualitatives*, on pense à des données numérisées, et à des fichiers de transcription davantage qu'à des bandes-son.

6-1 - La Finlande. C'est le premier des quatre pays nordiques à avoir établi tout récemment, à la fin de 2002, **un centre de conservation et d'analyse des données qualitatives**, uniquement sous leur forme numérique, sis à l'Université de Tampere. La Data Archive finlandaise (SFD) avait été fondée explicitement pour la recherche quantitative : "Cependant, nous écrit une des responsables, A. Kuula, nous avons toujours eu en tête ce problème des données qualitatives. Nous avons documenté dans notre catalogue *quelques données qualitatives* des collections d'ethnologie et d'anthropologie, qui intéressent aussi les autres sciences sociales. Elles étaient convenablement archivées dans des Universités, indexées, elles répondaient aux considérations juridiques et éthiques sur la confidentialité, le consentement informé, le copyright, et l'on pouvait les consulter dans des unités de recherche ou des bibliothèques des "humanités"⁴⁹.

Le SFD a donc pris la décision "historique" d'obtenir un permis officiel pour pouvoir archiver quelques-unes de ces données. Dans le futur, nous aurons donc du "qualitatif", nous a dit A. Kuula. Notre but sera dans un premier temps de ***former les chercheurs***

⁴⁶ En déc. 2002 le regroupement Archives-Bibliothèque nationale a été annoncé.

⁴⁷ En particulier à l'Université Laval et à son CÉLAT (*Centre d'études sur la littérature, les arts et les traditions populaires*)

⁴⁸ Plusieurs conservent aussi des collections d'enregistrements très étendues, essentiellement de témoignages enregistrés par les chercheurs attachés à ces institutions.

⁴⁹ Comme dans bien des pays, histoire, ethnologie et anthropologie relèvent des "humanités".

pour leur apprendre à collecter, préserver et documenter les données, de façon à ce que nous puissions les archiver dans l'avenir. Nous avons décidé de *ne garder que des archives sous forme électronique*, quelques-unes seulement sous forme de papier, mais en tout cas ni les vidéos ni les cassettes analogiques, pour une raison de protection des données. La plupart des données listées sont du type des récits de vie⁵⁰. Mais en Finlande les "social scientists" (en fait les sociologues) n'archivent pas leurs données parce qu'ils ne savent pas où les mettre : Il faut donc aller les chercher "

Outre cette recherche des fonds, nos collègues finlandais voient trois problèmes pour archiver du qualitatif.

- 1) les problèmes d'éthique, c'est-à-dire la confidentialité, la législation de la réutilisation.
- 2) les instructions et les pratiques pour l'indexation, l'organisation et l'archivage des collections et quelquefois aussi leur anonymisation
- 3) des problèmes qui touchent au contenu et aux aspects techniques des méta-données et de la préparation de la base finale.

6-2- La Suède. Depuis 1980 fonctionne un système national de *Data Archive quantitatif*, le *Svensk Samhällsvetenskaplig Datatjänst /SSD/*, maintenant à l'université de Göteborg, qui ne collecte que les données numérisées. Ils prennent soin des données sans frais, mais sont loin d'avoir tous les fichiers numérisés des recherches sociologiques et économiques : ils savent que beaucoup de chercheurs ne leur envoient pas leurs données, et qu'elles sont appelées à disparaître quand ils changeront d'emploi ou se retireront.

Les "National Archives", à Stockholm, *collectent les données numérisées des administrations et du gouvernement*. Mais leur directrice s'intéresse aux données qualitatives, que personne ne rassemble à présent, dit-elle. On prévoyait en 2003 de réunir les gens intéressés pour une première conférence.

6-3 Au Danemark, nous savons seulement que le *Rigsarkivet* (The National Archive) accepte quelques données qualitatives, peu nombreuses, alors qu'en **Norvège**, le *SESTOR* collecte des données quantitatives seulement. Mais *Statistics Norway* fournit des fichiers pour l'usage public avec des données "désidentifiées", ce qui n'est pas encore le cas en Suède.

**On trouvera ci-après une liste de sites à consulter, sur les
données qualitatives
conservées, documentées et mises à disposition
dans divers pays de l'Europe de l'Ouest
(mise à jour, juin 2006)**

⁵⁰ En 2005, le Finish Social Science Data Service a archivé 27 enquêtes qualitatives.

Sites à consulter pour l'Europe de l'Ouest mise à jour juin 2006

Coordination européenne : Le CESSDA : <http://www.nsd.uib.no/cessda/>

Au Royaume Uni

Le site de **Qualidata** : <http://www.esds.ac.uk/qualidata/>

Le catalogue de Qualidata =

<http://www.esds.ac.uk/qualidata/access/qualicat.asp>

Les données quantitatives = <http://www.data-archive.ac.uk/>

En Suisse

Le **SIDOS** : <http://www.sidos.ch/>

Sur le site de l'**Université de Genève** des entretiens mis en ligne :

<http://www.unige.ch>

En Allemagne :

Les sites relevant du **GESIS** :

<http://www.gesis.org/ZA/>

<http://www.gesis.org/ZUMA/index.htm>

<http://www.gesis.org/IZ/index.htm>

Le portail de **Qualitative Research.net** relevant de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (German Research Foundation):

<http://www.qualitative-forschung.de/index.php> et

Le **Forum Qualitative Social Research** à Berlin, Freie Universitat:

<http://www.qualitative-research.net/fqs/fqs-eng.htm>

A Brême, **Life Course Archive** :

<http://www.lebenslaufarchiv.uni-bremen.de/>

A Munich, le **Deutsches Jugendinstitut**,: www.dji.de

A Mannheim, **Das Institut für Deutsche Sprache (IDS)**, <http://www.ids-mannheim.de/>

A Berlin le **Max Planck Institute for Human Development**:

<http://www.mpib-berlin.mpg.de/>

A l'université de Hagen : **Institut pour l'Histoire et la Biographie "La mémoire allemande"**, http://www.fernuni-hagen.de/INST_GESCHUBIOG/archiv/

En Autriche, à l'université de Graz

<http://www.kfunigraz.ac.at/wsgwww/oral.html>

En Europe du Nord

En Suède : <http://www.ssd.gu.se/enghome.html>

En Norvège : <http://www.nsd.uib.no/>

En Finlande : <http://www.fsd.uta.fi>

Annexe 4:

Présentation de 3 rapports sur la conservation des données

Depuis 2001, plusieurs rapports ont été consacrés à cette question délicate et complexe.

1- La première fut *le rapport présenté par Georgette Elgey , avec la collaboration d'Annette Wieworka, au Conseil Economique et social en janvier 2001*¹. Considérant l'ensemble des archives sonores de diction (archives radiophoniques, et télévisuelles, enregistrements de toute nature), le rapport souligne surtout le *vide juridique propre aux témoignages oraux*.

Il propose pour y remédier de leur appliquer des règles archivistiques strictes en distinguant les "*témoignages immédiats*" des "*témoignages rétrospectifs*", et en les répartissant entre *archives de droit public* et *archives de droit privé*, selon les personnes impliquées. Ainsi les documents collectés par un fonctionnaire auprès d'un fonctionnaire devraient revenir aux archives publiques, les autres pouvant faire l'objet de dépôts privés. (*voir Annexe 1*)

Si l'on voit bien l'intérêt de ces distinctions pour la collecte et la conservation d'entretiens recueillis auprès des grands acteurs de l'histoire (et le rapport plaide pour la collecte de tels entretiens), on perçoit mal comment elles clarifieraient les questions que se posent les chercheurs dont les données ont été recueillies auprès d'anonymes, et dans des situations juridiques variées. A vrai dire, les préconisations du rapport ne prennent pas en compte les spécificités de telles données.

Et la recension des "archives orales" qui est en cours sous la direction d'**Agnès Callu** ignore un très grand nombre de collectes des Universités et Centres de recherche, dispersés dans des laboratoires, des Instituts de recherche ou au domicile de leurs détenteurs.

Note 2005 : Cette recension a été publiée en 2004 : **A. Callu et H. Lemoine**, *Patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archive et témoignage, guide de recherche en sciences sociales*, Bélin, 7 vol. , un CD-Rom, un DVD-Rom

2- Le rapport préparé pour **le secteur SHS du CNRS** sous la direction de **Claude Dubar**, avec un groupe de collègues du *Laboratoire Printemps*, **en 2001**, est beaucoup plus court (9 pages), plus modeste dans ses ambitions (il s'intéresse en fait *aux entretiens recueillis dans le cadre de recherches sociologiques*).

Il constate la *faiblesse de l'archivage d'entretiens en France*, déplore que les publications qui s'appuient sur ces entretiens "ne les décrivent que de manière allusive", et ne donnent au lecteur aucun moyen d'y accéder. Ces entretiens seraient utilisés "de manière obscure et peu compréhensible pour le lecteur", et demeureraient, selon les auteurs, "la propriété inaccessible

¹ Voir sur le site web : <http://www.ces.fr>, 80 p.

du chercheur". D'où un risque de perte, alors "qu'il n'existe pas de programme cohérent d'archivage", et qu'il existerait "un vide juridique" en ce domaine.

Les auteurs proposent alors, pour assurer la sauvegarde, et permettre des analyses secondaires, la "*création d'une banque de données qualitatives*", et l'évaluation de la valeur des entretiens. Ils proposent qu'une *revue spécialisée* fasse du critère de *contrôle de qualité* la condition de la publication, incitant les chercheurs à "améliorer leurs résultats de recherche", et à les archiver. Le rapport suggère aussi la création d'un *réseau de chercheurs* compétents, et on l'a dit d'une revue "d'excellence", puis plus tard la création d'un centre d'archivage spécialisé, qui devrait mettre au point les règles auxquelles doivent obéir les entretiens collectés. Il n'évoque ni les possibilités de conservation et d'accès, ni les conditions juridiques de la conservation et de réutilisation

3- Un rapport, commandé en 2001 par le **Ministère de la Culture et de la Communication** à **Marie-France Calas**, Conservateur général du patrimoine, et remis en 2002, aborde les politiques de conservation et de valorisation menées (ou non-menées) en France pour *l'ensemble des fonds sonores*.

Il met en évidence le fait qu'à côté des documents produits par la radio ou l'édition qui bénéficient du *dépôt légal* et de dispositifs de préservation, il reste un champ très vaste, celui des *phonogrammes produits par des chercheurs ou collectés par des associations*, dans lequel la puissance publique, en déléguant au secteur associatif les missions de collecte, de conservation et d'exploitation, a laissé s'installer une situation très contrastée peu favorable à l'émergence d'un patrimoine oral.

L'auteur pointe les multiples questions qu'il convient de résoudre pour *fonder les documents sonores comme partie intégrante de notre patrimoine*. La reconnaissance scientifique de l'Université et du monde de la recherche est un préalable indispensable, mais les questions de formation des producteurs et des gestionnaires du patrimoine, les questions juridiques, déontologiques, méthodologiques sont autant de chantiers à coordonner.

Mais elle souligne aussi la dynamique créée par les nouvelles technologies et par l'attente des jeunes générations : en modifiant le rapport aux documents, en élargissant considérablement la demande des publics, la technique numérique offre aux collections phonographiques une chance nouvelle de reconnaissance. Il lui semble qu'il revient à l'Etat et aux collectivités publiques d'ouvrir le chantier et de rappeler fortement que, comme tout patrimoine, le sonore a des exigences et des critères de sélection.

Ce rapport a été repris et complété en mai 2005 par une large équipe de conservateurs, juristes, collecteurs, linguistes, à laquelle participait Marie-France Calas, sous les auspices du Conseil scientifique de l'Observatoire des pratiques linguistiques (Délégation générale à la langue française et aux langues de France).

voir page suivante

Ajout 2005

Guide des Bonnes Pratiques pour la constitution, l'exploitation, la conservation, et la diffusion des corpus oraux (aspects juridiques et éthiques), version provisoire, 120 pages, mai 2005

Sous la direction d'Olivier Baude

La version provisoire de ce Guide avait été mise en ligne en mai 2005, sous le nom de *Guide corpus oraux*, par la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*. Une version définitive a été mise en ligne à l'automne 2005, sur le site du Ministère de la culture : <http://www.dglf.culture.gouv.fr>

Ce riche travail collectif se propose de fournir, de façon claire et précise, les informations nécessaires à la constitution d'un corpus oral ou multimodal, et traite à la fois des *aspects juridiques* (le consentement, la propriété) et des "*aspects matériels* touchant à la collecte, à la mise en forme, à l'exploitation, la communication et la conservation de ces données". *L'attention portée à l'ensemble des pratiques du recueil et de l'utilisation* des données, le souci de répondre aux questions que se posent les praticiens, font de ce Guide un instrument indispensable

Ainsi on y trouvera des fiches techniques sur la prise de son et l'enregistrement de plein air, des analyses portant sur les principes du droit français, les cadres juridiques de la constitution, de l'exploitation et de la diffusion des corpus, la standardisation des annotations (commentaires sur les enregistrements audio ou vidéo), les lieux (publics ou privés) de la collecte, les dispositifs d'enregistrement, l'information donnée aux enquêtés, l'anonymisation, la transcription, avec ses enjeux théoriques et interprétatifs, la notion de patrimoine, la longue histoire de l'enregistrement des corpus oraux (elle commence en 1896 avec les cylindres), les politiques de l'Etat en matière de collecte et de conservation, les pratiques des archives publiques, les initiatives privées, les collections de corpus oraux.

Le Guide veut notamment *aider les chercheurs à "anticiper les difficultés"* inhérentes à ces travaux de collecte, conservation et communication, "*qui grèvent lourdement l'exploitation puis le devenir de leur corpus*", si on s'en aperçoit après-coup. Un autre objectif est de "*favoriser l'émergence de pratiques communes*, pour satisfaire aux exigences actuelles de conservation, d'interopérabilité des corpus (qui seule permettra de sauvegarder les possibilités futures d'utilisation des données), d'évaluation et d'éthique, tant dans la constitution que dans l'usage des données".

Ces objectifs sont atteints. Les auteurs ont compris "*qu'il ne fallait pas laisser croire qu'il existe des réponses toutes faites à tout type de situation*", qu'il fallait respecter la méthodologie des diverses disciplines, et les approches très variées des chercheurs, respecter la lettre et l'esprit de la loi, enfin "*fournir un véritable outil d'expertise des risques*".

Ce n'est qu'au terme d'une réflexion commune entre chercheurs, juristes, conservateurs, techniciens et décideurs, dit le Guide en conclusion, que pourra être établie *une politique scientifique et culturelle des corpus oraux*, à laquelle il serait souhaitable que beaucoup participent. Suivent 28 pages denses de "fiches", une bibliographie et un glossaire.